Quand et comment a-t-on décidé d'accorder un congé à Geoffroy?

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – Malgré l'acharnement de l'opposition, en Chambre des communes hier, le gouvernement a refusé de produire les documents relatifs à la permission spéciale accordée à l'ex-notaire Yves Geoffroy de quitter la prison pour contracter mariage.

A la demande répétée des conservateurs et néo-démocrates, le solliciteur général, Me Jean-Pierre Goyer, a fait valoir le risque de créer un "mauvais précédent". Et il s'est dit étonné que l'on doute de sa parole.

Selon M. Jean-Pierre Goyer, le tout s'est fait conformément aux règlements du Service canadien des pénitenciers, soulignant notamment que 14 personnes, au moins, ont participé directement à la décision qui fut unanime.

M. Goyer n'a pu préciser cependant quand la demande d'un mariage hors prison avait été formulée ni exactement quand elle fut accordée. C'est ce qui a amené l'opposition à exiger les procès-verbaux des réunions du comité interne du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul qui a recommandé l'octroi du congé temporaire.

A la surprise de l'opposition, le solliciteur général a souligné qu'une seule question a fait l'objet d'un vote entre les membres du comité. Il s'agissait de savoir, a-t-il expliqué, s'il fallait accorder au notaire Geoffroy un congé de 72 heures ou de 50 heures. Le comité décida alors qu'un congé de 50 heures serait suffisant.

M. Goyer s'est d'autre part opposé à l'institution d'une enquête judiciaire sur l'ensemble des circonstances entourant la disparition de Geoffroy. Le ministre a dit qu'il n'y a rien de nébuleux dans cette histoire, comme le présumait un interlocuteur, et il s'est demandé pourquoi les députés mettaient sa parole en doute. "Si les députés ne croient pas à ce que je dis, il y a des règlements parlementaires qui peuvent nécessairement être invoqués, et je suis prêt à m'y soumettre", a dit le ministre, qui annonçait ainsi sa volonté de se soumettre à une enquête du Comi-

Voir page 2: Yves Geoffroy

Les amphétamines pratiquement bannies

OTTAWA (d'après CP)– Le ministère fédéral de la santé a pratiquement banni les amphétamines que des millions de Canadiens utilisaient comme stimulants ou dans des diètes d'amaigrissement.

Ces drogues sont communément appelées "speed" et l'an dernier 19,200,000 prescriptions ont été faites pour ces produits.

Conformément aux règlements annoncés hier aux Communes par M. John Munro, les médecins ne pourront prescrire ces produits qu'après autorisation du ministère fédéral de la santé et du bien-être social.

Ce contrôle plus sévère s'étend également à l'usage de la méthadone, une drogue synthétique employée dans le traitement des intoxiqués à l'héroïne.

Quant à l'usage des amphétamines, il ne sera permis que dans le traitement de la narcolepsie et de l'hypersinésie, deux affections relativement rares qui frappent les enfants.

Les restrictions apportées par Ottawa à l'usage du méthadone suivent les recommandations de la commission LeDain sur l'usage non-médical des drogues.

M. Munro a précisé que l'abus des ces drogues était devenu un problème inquiétant au Canada et que ces décisions ont été prises en conséquence.

Des rapports reçus par le ministère établissaient que la méthadone était employée à mauvais escient; les médecins autorisés à s'en servir devront ainsi être reconnus comme spécialistes en matière de désintoxication des héroïnomanes.

M. Munro a souligné que les amphétamines étaient prescrites trop librement par certains médecins canadiens, comme d'ailleurs d'autres drogues telle que la phermétrasine et phendimétrasine. Aussi convenait-il d'en restreindre l'usage. Ces drogues ne pourront plus être utilisées dans le traitement de l'obésité.

Devant les Communes, M. Munro a déclaré que les autorités scientifiques admettent que les usages jus-

Voir page 2: Les amphétamines

■ la météo

Nuageux avec quelques chutes de neige. Maximum de 10 à 15.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fenal VOL. LXIII - NO 46 Montréal, vendredi 25 février 1972 15 CENTS

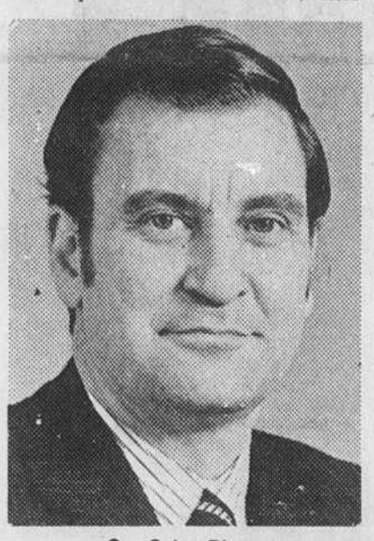
Québec perd $300 millions

Le projet du fédéral perpétue l'injustice, estime Saint-Pierre

par Gilles Lesage

QUEBEC – Le renouvellement pur et simple des arrangements fiscaux de 1967 sur l'enseignement post-secondaire perpétue une injustice qui peut coûter jusqu'à $300 millions au Québec.

Le ministre de l'industrie et du commerce, M. Guy Saint-Pierre, a fait part hier de la profonde déception du Québec à cet égard. Et il a rendu publique une lettre qu'en novembre dernier, alors



Guy Saint-Pierre

qu'il était encore ministre de l'éducation, il avait adressée à M. Edgar Benson, qui était à ce moment ministre fédéral des finances.

Selon le gouvernement québécois, la reconduction de la loi actuelle perpétue une injustice en favorisant les provinces les plus riches au détriment des plus pauvres ou de celles dont l'administration universitaire est mieux contrôlée, ce qui réduit les coûts par étudiant.

Le ministre fédéral des finances, M. John Turner, a déposé lundi aux Communes un projet de loi qui révise et prolonge de cinq autres années les arrangements fiscaux entre Ottawa et les provinces. La contribution du fédéral au coût de l'enseignement post-secondaire fait partie de ces arrangements. Elle est prolongée de deux ans en vertu du bill C-8. Le projet de loi fixe un plafond de 15 pour cent à l'augmentation annuelle des dépenses. Ottawa verse près de un milliard de dollars au titre de l'enseignement post-secondaire.

Le Québec n'a pas commenté jusqu'ici l'ensemble du projet de loi. La réaction de M. Saint-Pierre est la première qui soit rendue publique.

Le ministre québécois fait valoir que l'Ontario reçoit annuellement $8.000 par étudiant, cependant que le Québec ne reçoit que $1,870 par étudiant de niveau universitaire.

D'autre part, au Québec, l'accroissement des dépenses est déjà soumis à un plafond de moins de 15 pour cent.

Le Québec a demandé et espère encore qu'Ottawa tienne compte des injustices passées et des efforts de rationalisation des provinces, et qu'il rembourse au Québec les sommes perdues, ou, au moins, qu'il établisse une véritable péréquation pour l'avenir.

La formule actuelle constitue aux yeux du Québec une péréquation négative, dit M. Saint-Pierre.

Dans sa lettre, le ministre fait valoir que le Québec n'a pas reçu sa juste part depuis 1967 et que les arrangements fiscaux ont surtout favorisé les provinces riches et en particulier l'Ontario. Ainsi:

- Au cours des trois premières années, l'Ontario et l'Alberta arrivent en tête du classement, le Québec se classant au 4e, au 5e et au 6e rang;

Le Québec a été privé d'un "manque à gagner" de $58.7 millions sur la base de la population de 18 à 24 ans, et de $6.9 millions sur une base per capita;

L'Ontario a reçu en moyenne 23 pour cent de plus que le Québec, qui a reçu $153 millions de moins que l'Ontario de 1967 à 1971. Avec l'année fiscale en cours, ce montant atteindra $225 millions. En se basant sur cette tendance, on arrivera probablement à un "déficit" pour le Québec de $300 millions pour la période allant de 1967 à 1974.

Le Québec a demandé que l'on évalue la "performance" relative du programme inauguré en 1967. Les propositions fédérales ne tiennent pas compte de cette condition. "Voilà pourquoi elles sont inacceptables pour le Québec", écrivait M. Saint-Pierre en novembre dernier.

Le "bill" présenté lundi n'en tient pas davantage compte, d'où la déception du Québec, qui est en plus "pénalisé" pour avoir exercé des contrôles plus efficaces que d'autres provinces sur la croissance des coûts en éducation (93 pour cent au Québec, 135 pour cent en Ontario).

■ au gré du temps

NIVÔSE

Tandis que les souffleuses et les chasse-neige sont au travail à Montréal on espère que les négociateurs vont déblayer aussi vite le terrain autour des problèmes contentieux opposant la ville à ses travailleurs.

On souhaite aussi que bientôt la chaussée sera rendue aux automobiles et ne servira plus aux piétons privés de trottoirs qui s'en allaient par les rues.

A tel point qu'au plus fort de cette semaine de paralysie blafarde on pouvait enfin, dans la bonne cité de M. Drapeau, dire que ça marchait.

Louis-Martin TARD

Les gardiens étudient un protocole d'entente

Le conseil syndical du Syndicat des agents de la paix étudiera aujourd'hui le texte d'un protocole d'entente sur les conditions de retour au travail.

Les quelque 2,500 membres du Syndicat des agents de la paix ont déclenché la grève le 5 février, pour protester contre la lenteur du gouvernement à entamer des négociations, après l'expiration du dernier contrat collectif, en juillet 1971.

Depuis, les membres du syndicat, qui groupe les gardiens des prisons provinciales, les policiers des autoroutes, les garde-chasse et les garde-pêche, ont tenu une semaine de "journées d'études" à Drummondville puis sont retournés dans leurs conseils centraux respectifs poursuivre leur action syndicale.

Les membres du syndicat, qui n'ont pas le droit de grève, ont suivi leurs camarades gardiens de prison qui ont été les premiers à débrayer.

Les gardiens de prison réclament la parité de salaire avec les gardiens des prisons fédérales. Le gouvernement maintient qu'il lui est impossible d'accorder la parité, puisque les tâches ne sont pas les mêmes. La partie patronale soutient en plus qu'elle ne reprendra pas les négociations tant que l'arrêt de travail durera.

Ces jours derniers, des représentants du syndicat et du ministère de la fonction publique ont travaillé à Québec à la préparation d'un texte de protocole d'entente sur les conditions de retour au travail des grévistes.

Ces texte sera soumis aujourd'hui au conseil syndical qui recommandera aux cotisants de l'accepter ou de le rejeter.

Voir page 6: Les gardiens



Un pèlerinage du président Nixon à la Grande Muraille de Chine. Il est accompagné de son secrétaire d'État, William Rogers, et d'officiels chinois. (Téléphoto AP)

'J'ai eu raison de venir' (Nixon)

PEKIN (AFP – Reuter) – Il aura fallu attendre quatre jours pour connaître l'opinion de M. Richard Nixon sur son séjour en Chine. Mais les paroles prononcées par le président américain, alors qu'il visitait dans la matinée d'hier la grande muraille, sont considérées comme particulièrement révélatrices des progrès réalisés au cours des entretiens. Hier soir, l'atmosphère était à l'optimisme.

"J'ai eu raison de venir", a dit notamment le président Nixon. "Ce voyage en valait la peine. La Chine est un grand pays que nous ne connaissons pas assez. Nous ne voulons pas de murs, quels qu'ils soient, entre les peuples".

Une grande cordialité, révélatrice d'un climat de détente, règne entre Chinois et Américains. On la remarque dans toutes les manifestations publiques. Pour ce qui est des entretiens, c'est toujours le plus grand secret. Sur ce point encore les deux parties semblent d'accord. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Ronald Ziegler a refusé de fournir la moindre indication sur la teneur des trois heures de conversations que le président Nixon a eues hier avec M. Chou En-lai, conversations qui se sont prolongées durant deux heures au cours d'un dîner privé qu'offrait le premier ministre chinois à son hôte américain.

Le dégel des relations sino-américaines, après plus de vingt-deux ans de suspicion et d'hostilité larvée, est donc devenu une réalité au quatrième jour de la visite du président américain en Chine.

Annoncé implicitement hier matin,

Voir page 2: Richard Nixon

La question qui se pose à la CSN:

Faut-il lâcher les "gars de Lapalme"?

QUEBEC (Le Devoir) – Au terme d'un débat de neuf heures, dur, tendu, souvent confus, laborieux, le conseil confédéral de la CSN n'est pas parvenu hier à s'entendre sur la question capitale qui retient son attention: faut-il poursuivre ou abandonner la lutte des "gars de Lapalme" qui a coûté jusqu'ici à la centrale la somme de $1,670,734.15.

Quelle que soit la tournure de ce débat, qui reprendra ce matin, on peut dès maintenant conclure qu'on ne croit plus à la nécessité de continuer le combat qui dure depuis avril 1970. C'est du moins le sentiment qui se manifeste clairement, non seulement à la base, mais aussi parmi les dirigeants de la CSN.

Deux options au moins s'offrent à l'assemblée. La plus radicale, celle du président de la Fédération du vêtement, M. Jean-Noël Godin, propose que l'on cesse purement et simplement tout versement aux "gars de Lapalme", abandonnant ainsi une lutte considérée perdue.

Un amendement, présenté par le président du Conseil central de Québec, M. Roland Tapin, propose le paiement d'une indemnité de "licenciement" aux "gars de Lapalme" en attendant qu'ils puissent se procurer ailleurs un emploi; cette indemnité se chiffrerait à $250 environ par personne, ce qui ajouterait $55,000 à la somme déjà déboursée par la CSN pour le conflit.

Quant à la thèse soutenue par M. Marcel Pepin, président de la CSN, elle suggère qu'on ne juge pas les "gars de Lapalme" avant de les avoir entendus. Elle préconise la formation d'une commission d'enquête au sein du mouvement sur les prétendues irrégularités et qu'entretemps la CSN poursuive la lutte.

Mais la proposition du président général n'a pas fait l'unanimité, il s'en faut.

En effet, outre M. Godin, deux autres présidents de fédérations, MM. Renald Carey (construction), et Victor Dahl (pâtes et papiers), ne croient plus à la nécessité de poursuivre la lutte. Ils l'ont dit sans équivoque. Position partagée par plusieurs délégués qui, quelle que soit l'issue de la journée de vendredi, en sortiront probablement divisés, convaincus que la lutte ne servirait plus à rien.

La journée de jeudi a d'autre part été marquée par deux développements essentiels:

1) L'enquête décrétée par la direction de la CSN sur les présumées irrégularités imputées aux "gars de Lapalme" n'a pu encore démarrer, car il a été jusqu'ici impossible de trouver à

Voir page 2: La question

1,000 marcheurs défilent à Bathurst

BATHURST N.-B (d'après CP) – Près de 1,000 marcheurs ont manifesté hier devant les bureaux de l'assurance-chômage à Bathurst. La police locale et la GRC ont pris possession de l'immeuble et empêché les contestataires, qui étaient arrivés dans un convoi d'environ 300 automobiles, de pénétrer dans les bureaux; à la suite de manifestations du même genre, la semaine dernière, les bureaux de l'Assurance-chômage avaient dû rester fermés deux jours dans cette ville du nord-est du Nouveau-Brunswick.

Au nom du directeur de l'AC pour la région atlantique, George Foster, un communiqué a été émis hier précisant que seulement 22 des 138 plaintes formulées par les manifestants étaient attribuables à des problèmes administratifs locaux. Les 116 autres dossiers où l'on note des délais ne peuvent être imputés à la lenteur de la commission mais à d'autres raisons, affirme le communiqué. Les chèques de prestations d'assurance-chômage seraient présentement en route.

La manifestation d'hier a duré 40 minutes et les marcheurs se sont ensuite rendus au collège de Bathurst où se poursuivaient les discussions sur les moyens de pression à adopter pour débloquer les dossiers où des gens du nord-ouest de la province prétendent qu'ils sont victimes de discrimination (cette région est fortement touchée par le chômage et par les fermetures d'usines).

Et on a invité les manifestants à entrer dans l'immeuble par groupe de dix pour s'expliquer; ce que les marcheurs ont refusé.

La semaine dernière, il y avait eu occupation de l'immeuble et une quinzaine d'arrestations avaient été effectuées. Deux des 15 personnes interpellées ont comparu en cour hier et toutes deux ont plaidé non coupable, soit Jean-Eudes Doucet, étudiant, de Pointe-Verte, accusé d'avoir nui au travail d'un agent de la paix et Edgard Chagnon, de Tracadie, accusé d'avoir causé des dommages de plus de $50 à une propriété publique.

Les treize autres comparutions attendues ont été remises à plus

Voir page 2: Bathurst

Les 'cols bleus' de Montréal: une entente avant le week-end?

Le ministre du travail, M. Jean Cournoyer, a déclaré au DEVOIR hier soir qu'un règlement pourrait intervenir avant le week-end entre la Ville de Montréal et le Syndicat des travailleurs manuels.

Les négociations se sont en effet poursuivies hier dans les locaux du ministère, rue Crémazie, en présence des médiateurs désignés par le ministre, MM. Vassard et Dansereau.

M. Cournoyer a précisé que les négociateurs des deux parties sont manifestement désireux d'en venir rapidement à un accord sur "les quelques points encore en suspens."

Le ministre a d'autre part fait observer que le Syndicat s'était pleinement conformé à l'ordonnance enjoignant aux "cols bleus" de reprendre le travail.

Le retour au travail des déneigeurs ne s'est pas traduit par une amélioration instantanée de la circulation dans les rues de Montréal.

Au contraire, un plus grand nombre d'automobilistes, jugeant que l'injonction ordonnant le retour au travail des grévistes signifiait aussi circulation rapide, se sont rendus à leur travail hier en voiture, créant des embouteillages monstres aux quatre coins de la ville.

L'opération de déneigement, que l'on estimait réalisable en quatre ou cinq jours, prendra de six à sept jours au moins à compléter et coûtera un million de dollars environ à la ville de Montréal.

Les quelques pouces de neige floconneuse qui sont tombés sur Montréal dans la nuit de mercredi à jeudi n'ont pas vraiment donné un surcroît de travail aux déneigeurs mais ont lubrifié davantage la chaussée glissante et ennuyé les automobilistes.

Le principal obstacle au déneigement hier demeurait le nombre effarant d'automobiles abandonnées au hasard des bancs de neige. Le directeur du service de la voie publique, M. Jean V. Arpin, a lancé hier encore un autre appel aux automobilistes pour qu'ils aillent chercher leurs véhicules abandonnés.

Déjà, un grand nombre de ces automobiles ont été remorquées pour permettre les opérations de déneigement. Les priorités hier étaient l'enlèvement des énormes tas de neige accumulés à certaines intersections, l'élargissement des artères principales et l'épandage de gravier dans les rues en pente.

Quand la chaussée est recouverte d'une couche de neige durcie, a expliqué M. Arpin, le gravier est préférable au sel,

Voir page 2: Les 'cols bleus'

LUNDI
28 FÉVRIER
RALLIEMENT ANTI-CHÔMAGE
au Forum

suites de la première page

LES AMPHÉTAMINES

tifiés de ces drogues sont extrêmement limités.

Quant à établir que tel cas justifie le recours à ces drogues, une liste de médecins sera dressée, en collaboration avec la Canadian Medical Association et l'Association des médecins de langue française du Canada.

Les milieux compétents prévoient que les Etats-Unis adopteront à leur tour de telles restrictions quant à l'emploi des amphétamines dans les trois prochains mois. Ces mêmes milieux affirment que les amphétamines vendues au Canada l'an dernier représentaient environ $1,800,000.

YVES GEOFFROY

té parlementaire des privilèges.

C'est le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, qui a soulevé l'affaire Geoffroy, hier.

Le chef NPD, qui est d'abord intervenu en français, a souligné que la demande de congé temporaire formulée par le détenu Geoffroy et les deux rapports déposés hier aux Communes parlaient d'un mariage devant être béni à l'intérieur des murs de l'institution. Il a ensuite demandé au ministre de dire si une autre requête avait été faite pour autoriser un mariage hors les murs et d'en expliquer les circonstances.

M. Goyer a répondu qu'il ne se souvenait pas exactement des dates, mais que la demande avait été formulée par M. Geoffroy lui-même à son "officier de classification". Il a expliqué que ce fonctionnaire a par la suite soumis la demande au comité interne de l'institution à Saint-Vincent-de-Paul qui groupe 16 officiers de l'institution". Il a précisé que onze membres du comité ont assisté à la réunion qui a accordé le congé et que la décision avait été unanime. Un seul vote, a-t-il dit encore, a été pris. Il a porté sur l'opportunité d'accorder un congé de 72 heures ou de 50 heures. C'est le congé de 50 heures qui a été choisi.

Cette explication a provoqué des murmures réprobateurs généralisés dans l'enceinte parlementaire qui ont interrompu les propos du ministre.

Après un rappel à l'ordre du président de la Chambre, le solliciteur-général a pu ajouter que le tout a ensuite été référé au directeur de l'institution, M. John Brennan, et que ce dernier a donné son accord final.

On sait que le directeur de Saint-Vincent-de-Paul, M. Brennan, a récemment été muté aux quartiers généraux régionaux du service des pénitenciers. Des critiques ont vu, dans cette permutation, un rapport avec la décision de libérer le détenu Geoffroy sans le faire escorter par des policiers. Le solliciteur général, pour sa part, soutient que le changement a été effectué dans le cours normal de la réorganisation du service fédéral des pénitenciers.

A la sortie des Communes, hier, M. Goyer a reconnu que les autorités de Saint-Vincent-de-Paul auraient dû consulter le ministre avant de prendre une décision aussi délicate que celle de libérer un détenu à vie qui avait seulement purgé 14 mois de sa peine. Il a toutefois refusé d'indiquer sur quelles épaules la responsabilité pesait.

C'est également le chef NPD qui a réclamé le dépôt des communications internes du pénitencier.

M. Goyer a convenu que les délibérations avaient toutes été enregistrées, mais que la coutume s'opposait à ce qu'on fasse de telles révélations. "J'hésite certainement à le faire. Je me demande pourquoi l'honorable député met ma parole en doute", a-t-il lancé.

M. Lemis a dit ensuite, dans une atmosphère de tension, que si M. Goyer a l'impression qu'on met son honnêteté en doute, c'est seulement parce qu'il n'a pas la conscience en paix. Il a précisé que ses questions ne mettaient pas en doute la véracité des propos du ministre et il a réclamé à nouveau le dépôt des documents "puisque la décision a été prise d'accorder un congé en dehors des murs avec les conséquences que l'on connaît".

Le député de Charlevoix, M. Martial Asselin, pour sa part, a demandé au ministre pourquoi il s'opposait à la tenue d'une "enquête judiciaire impartiale pour faire la lumière sur cette question." M. Goyer a répondu que la vérité a déjà été révélée. Il a répété que le gouvernement a reconnu qu'une erreur a été commise dans cette affaire et il a souligné qu'elle va "mettre en danger un programme progressif (sic) à l'intérieur de notre système pénitentiaire..."

Le député créditiste, André Fortin, a demandé quant à lui si des psychiatres avaient été consultés avant d'accorder le congé. M. Goyer a répondu ce qui suit: "Il n'y a nécessairement pas eu de consultations de psychiatres. Il y a eu des consultations avec les autorités religieuses qui ont donné leur assentiment à ce mariage."

En réponse à la question d'un journaliste qui lui demandait s'il n'avait pas l'impression que l'opposition voulait avoir sa peau, M. Goyer a répondu qu'il fallait en effet tirer cette conclusion.

"Ils la paieront cher", a-t-il lancé, enfin.

Malgré les avis favorables des fonctionnaires recommandant l'octroi du congé dans le cours normal de la vie pénitentiaire et malgré l'imposition subséquente, par le solliciteur général, de restrictions plus sévères touchant l'octroi des congés temporaires, particulièrement la prison à perpétuité, les rumeurs vont bon train dans la capitale.

Plusieurs députés de l'opposition affirment en effet que la présence, dans ce décor mélodramatique, de l'avocat Raymond Denis, témoin-clé dans l'enquête Dorion sur le scandale concernant l'évasion de Lucien Rivard, il y a moins de dix ans, les rend "nerveux". On se souviendra que M. Denis, qui fut chef de cabinet de deux ministres fédéraux avait été trouvé coupable d'avoir offert $20,000 à un avocat pour acheter son silence, dans une cause de drogues impliquant Rivard. Denis avait purgé une peine de deux ans de prison, M. Denis était témoin au mariage de Geoffroy.

Depuis l'éclatement de l'affaire Geoffroy le solliciteur général a dû se défendre à plusieurs reprises d'avoir compté M. Geoffroy parmi ses amis et de l'avoir connu comme confrère à la Faculté de droit de l'université de Montréal. Effectivement, le notaire Geoffroy ne suivait pas ses cours dans la même classe. Mardi, M. Goyer s'est encore défendu, aux Communes, de connaître l'évadé Geoffroy.

Quelques questions restent encore sans réponse. Plusieurs observateurs soulignent que le solliciteur général a, jusqu'à maintenant, refusé d'aller au fond des choses.

LA QUESTION

l'extérieur de la centrale, pour la mener à bien, une personnalité à la fois disponible et agréée par les deux parties (la CSN et le syndicat de Lapalme).

Mais, entre-temps, des enquêtes parallèles se poursuivent: l'une par la Sûreté du Québec qui a perquisitionné aux domiciles de dirigeants du syndicat et chez M. Jacques Dion, trésorier général de la CSN, à la demande, semble-t-il, du ministère de la justice; l'autre, par des détectives privés de l'agence Morel de Québec, qui disent agir au nom des procureurs du comité exécutif de la CSN.

De son côté, le trésorier général, M. Dion, a relevé devant l'assemblée un certain nombre d'"irrégularités". Hier après-midi, il a déclaré que sur une somme de $870,000 versée au syndicat par le Fonds de défense professionnelle de la CSN, du 1er février 1970 au 30 septembre 1971, un total d'environ $844,000 apparaît dans l'état vérifié des recettes du syndicat pour la même période: il manquerait donc $26,000.

Mercredi soir, M. Dion avait exposé à l'assemblée d'autres faits irréguliers qui avaient circulé jusqu'alors à l'état de rumeurs. Selon ce dossier, 62 "gars de Lapalme" ne se sont pas présentés à l'enregistrement des membres du syndicat en décembre dernier; 13 personnes qui n'apparaissaient pas dans les listes précédentes se sont enregistrées; et 22 autres qui apparaissaient dans les listes précédentes travaillaient aux postes depuis un à douze mois et n'avaient reçu aucun secours financier du syndicat depuis leur enregistrement, comme trois d'entre elles en témoignent dans des déclarations écrites.

La CSN a donc versé des allocations de grève sur la présentation de fausses signatures, conclut M. Dion. Le rapport d'un graphologue qui a examiné 1800 signatures relève également des faux.

M. Dion a cité en outre le témoignage d'un permanent de la CSN qui, envoyé à Ottawa où les "gars de Lapalme" devaient faire du piquetage devant le parlement, atteste que ceux-ci n'y étaient pas.

Ce à quoi, dans une volumineuse documentation soumise aux délégués, le Syndicat national des employés du transport postal (le véritable nom du syndicat des "gars de Lapalme") réplique que plusieurs situations ont fait qu'un responsable du groupe, qu'une épouse ou encore qu'un mantaté inscrive le nom d'un camarade ou d'un époux sur la liste de piquetage pour ensuite lui remettre l'argent ou le porter à la maison.

Ce fut le cas, notamment, pour les "gars de Lapalme" détenus en prison, hospitalisés, malades ou affectés à des activités syndicales pendant et lors de la distribution de secours, etc.

Au sujet de l'enquête graphologique qui démontrerait que les signatures apparaissant sur les listes de distribution des fonds de secours ne sont pas, dans bien des cas, celles des bénéficiaires, M. Frank Diterlizzi, le président des "gars de Lapalme", a déclaré que bien que ne mettant pas en doute les qualités du graphologue, le syndicat trouve à première vue, "le contenu du rapport présomptueux, rempli de vagues accusations et préjudiciables auxmembres et au syndicat.

Le syndicat affirme ailleurs que, lorsqu'il ne va pas à Ottawa, il rembourse la CSN à raison de $440 par jour.

Enfin, le procureur du syndicat, Me Maurice Sauvé, a déclaré que les déclarations signées par les 22 ex-gars de Lapalme travaillant aux postes proviennent de "gars qui étaient payés par le ministère des postes pour "stooler" les gars de Lapalme pendant qu'ils retiraient des prestations de la CSN" et que, de toute façon, les enquêteurs privés qui les ont recueillies sont des "bâtisseurs de preuve".

Quant à la prétendue "fraude" de $40,000 dont on a beaucoup parlé au sujet du montant qui était censé avoir disparu des livres des "gars de Lapalme", le trésorier Dion, après plus de quatre heures de laborieuses explications, a lancé: "le $40,000 il est trouvé", ce qui lave le syndicat de cette accusation. Renseignement pris, il semble que la somme manquante avait été versée à un livre de banque qui avait échappé à la connaissance du vérificateur sur des livres des "gars de Lapalme" mais qui a été retrouvé.

LES 'COLS BLEUS'

qui fait fondre la neige et crée des ornières.

On souhaitait hier pouvoir procéder à l'enlèvement des ordures ménagères dans les rues suffisamment déneigées pour permettre le passage des camions d'éboueurs.

Le personnel affecté aux incinérateurs de la ville est rentré au travail. On demandait hier aux Montréalais de ne pas déposer leurs ordures sur les bancs de neige pour ne pas risquer d'endommager les souffleuses qui finiront par passer, mais plutôt de les poser dans la rue. Le Service de la voie publique demandait aussi, pour ne pas prolonger indûment la durée de l'enlèvement des ordures, de répartir l'accumulation des déchets ménagers sur plusieurs jours.

Les écoles de la CECM et de la Commission des écoles protestantes de Montréal seront fermées aujourd'hui encore. Les cours réguliers reprendront lundi. Les journées de classe perdues seront reprises, a laissé entendre hier un porte-parole de la CECM, probablement par l'annulation des congés mobiles inscrits au calendrier scolaire pour les mois prochains.

Du pétrole dans l'Arctique

Panarctic Oils Ltd. a annoncé hier qu'elle avait découvert du pétrole à l'île Ellesmere dans l'Arctique. Il s'agit de la première découverte de cette ressource dans la région; la nouvelle a été accueillie avec beaucoup d'intérêt dans les milieux boursiers.

Le président de la compagnie, M. Charles Hetherington, a déclaré que le forage du puits Romulus à l'île Ellesmere avait rapporté du pétrole mais qu'il faudrait faire d'autres tests avant de pouvoir déterminer si le gisement est suffisamment important pour justifier une exploitation commerciale. Jusqu'à maintenant, les multiples forages effectués dans les îles arctiques n'avaient permis de découvrir que du gaz naturel.

Si la nappe rapportée à l'île Ellesmere s'avérait importante, la découverte serait d'autant plus heureuse, a affirmé M. Hetherington, que la situation du puits dans la partie est des îles permettrait d'acheminer la production vers les marchés de la côte est pendant une bonne partie de l'année.

BATHURST

tard. La date des procès de Chagnon et Doucet n'est pas encore connue.

La version de quelques organisateurs de la manifestation est différente de celle de la Commission d'assurance-chômage. Il s'agirait maintenant de 291 cas en souffrance, non plus de 138 comme le soutient la commission dans son communiqué.

Aucune arrestation n'est rapportée relativement à la manifestation d'hier. Le but des manifestations récurrentes à Bathurst est de souligner la solidarité des travailleurs avec leurs confrères à pied ou en chômage et de forcer les autorités de la province et du fédéral à adopter des mesures d'urgence face au très grand nombre de sans-travail dans le nord-est.

RICHARD NIXON

par le chef de la Maison Blanche, lors de sa visite touristique à la "grande muraille" un accord sino-américain sur l'établissement de contacts permanents entre la Chine et les Etats-Unis était, peu après, considéré comme acquis.

ENTREPRISE

Suite de la page 3

que, par jugement rendu en une poursuite, cause ou procédure quelconque devant un juge municipal ou une cour municipale, des droits futurs sont affectés, le défendeur peut évoquer la poursuite, cause ou procédure et requérir qu'elle soit portée à la cour supérieure du même district pour audition et jugement..."

Toute la question en litige porte sur les mots "droits futurs". Citant une abondante jurisprudence où il apparaît que ces droits futurs doivent être des droits immédiats et prévisibles sans quoi il ne saurait y avoir évocation, le juge en chef estime que les droits immédiats de Montmartre Entreprise sont en cause puisqu'il s'agit là de la fermeture même de son édifice. Les juges Salvas et Lajoie sont d'accord.

LES LEADERS

Suite de la page 3

place dans les dossiers: le numéro de plaque de leur supérieur, toutefois, en avait été biffé.

Le document fait également état de plusieurs cas de traitements d'exception à l'égard de certaines personnes de sexe féminin, ainsi que d'acceptations de pots-de-vin par les officiers du service.

Il ne traite pas, cependant, de plusieurs autres faits dont les policiers de la Fraternité ont été témoins, et dont ils veulent faire connaître les détails aujourd'hui, concernant entre autres les interventions du maire Léon Gravel dans le travail des policiers, ainsi que les menaces de sévices et même de mort faites aux dirigeants de la Fraternité.

Le télégramme que la Fraternité de Brossard a fait tenir hier soir à la Commission de police déclare que "depuis la plainte portée... au ministère de la Justice et la venue de votre enquêteur, les constables sont l'objet constant de représailles". Il affirme que les suspensions et congédiements dont les leaders de la Fraternité ont été la cible reposent sur "des preuves manipulées" et "de fausses accusations". Il demande "une intervention immédiate pour que cessent les vengeances, les abus, les menaces et les injustices".

Brossard, qui se trouve à quelques minutes de Montréal, sur la rive sud, a présentement une population d'environ 25,000 habitants. Son effectif policier complet se chiffre par 26, dont une quinzaine seulement appartiennent à la Fraternité.

LES SULPICIENS

Suite de la page 3

ment les paroisses qui leur étaient confiées.

En somme, concluent les sulpiciens, on a sans doute raison de vouloir défendre les espaces verts de Montréal mais la Compagnie a aussi le droit de poursuivre son travail et d'utiliser à cette fin les biens qu'elle possède et pour lesquels elle n'a jamais demandé d'exemption de taxes.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

loppa la population. Les Montréalais se découvrirent capables d'une autre vie urbaine. Québec s'arrête le temps d'un carnaval. Pourquoi la métropole ne donnerai-t-elle pas à sa fièvre besogneuse le répit d'une grande fête collective?

Ce miracle ne peut durer, mais quand il se produit, pourquoi faudrait-il y voir d'abord une catastrophe alors qu'à chacun il donne la poésie d'un nouvel environnement, la halte d'un autre rythme, le sujet d'une vaste conversation sociale?

Chaque année, le temps d'une tempête, tout Montréal devrait vivre sous la loi ancienne de la neige et de l'hiver véritables. Au lieu de décréter l'état d'urgence, les autorités proclameraient l'arrivée du carnaval d'hiver. Pendant deux ou trois jours, les Montréalais et leur invités revivraient le temps où les hommes, non les véhicules, étaient les premiers habitants du pays.

Jean-Claude LECLERC

Les employés rejettent les offres de Miracle Mart

Après les employés des magasins Steinberg, ceux des magasins Miracle Mart ont rejeté les offres patronales et ont réclamé du même coup que leurs négociateurs du local 500 de l'Union des employés de commerce poursuivent les pourparlers en conciliation.

Les magasins Miracle Mart emploient 1,700 personnes dont 500 ont assisté à l'assemblée. Le vote a été de 80 pour cent pour le rejet des offres, soit 348 voix pour le rejet, 94 voix pour l'acceptation et un bulletin déclaré nul.

Les magasins Steinberg de la région de Montréal emploient 7,800 personnes et c'est par 62 pour cent que les offres ont été rejetées, il y a deux semaines.

Le secrétaire trésorier, M. Richard Mercier, a déclaré que les travailleurs de Miracle Mart ont clairement démontré à la compagnie qu'ils ne voulaient pas sacrifier leurs conditions de travail et leur sécurité d'emploi pour des augmentations de salaires. Les offres patronales ne portent en effet que sur les salaires.

Chicago! Chicago!

Envolez-vous à bord d'un jet d'Alitalia et vous vous apercevrez que même l'air est différent. Musique, cuisine, service, sourire des hôtesses . . .

5 fois par semaine Alitalia fait le trajet Montréal-Chicago aller-retour (vendredi et dimanche exceptés). Alitalia la route soleil entre Montréal et Chicago.

Montréal dép. 14.05	Chicago dép. 17.15
Chicago arr. 15.10	Montréal arr. 20.10

C'est Jet . . . issimo!

Alitalia



Le docteur Pierre LANARES -
éducateur - conférencier - écrivain

POUR LA PREMIÈRE FOIS À MONTRÉAL!

LES SECRETS DE L'AMOUR

1. La naissance de l'amour
2. Le développement de l'amour
3. L'expérience de l'amour
4. L'épanouissement de l'amour
5. L'origine de l'amour
6. L'étendue de l'amour
7. Le triomphe de l'amour

du 26 février au 3 mars -
à chaque jour à 18h. et 20h.

À LA CAISSE DÉCONOMIE DES POMPIERS DE MONTRÉAL
2600 EST, BOUL. SAINT-JOSEPH
ADMISSION GRATUITE
Pour vous éviter un déplacement inutile
LA RÉSERVATION DES PLACES EST INDISPENSABLE
Tél. : 256-9749 et 721-9343

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, vendredi 25 février 1972

Il n'est pas question de vendre les terrains

Les sulpiciens ne veulent que louer des lots inutilisés

par Gilles Provost

Pour assurer la survie du collège de Montréal, du collège Grasset et du Grand Séminaire, les sulpiciens du Québec estiment avoir un droit strict de disposer librement des terrains qu'ils possèdent, rue Sherbrooke à Montréal. Ils disent avoir payé ces terrains suffisamment cher et avoir suffisamment contribué au progrès social de Montréal pour qu'on respecte maintenant leur liberté.

Dans une longue explication rédigée par M. Antonio Dansereau; (archiviste de la compagnie de Saint-Sulpice) et envoyée aux journaux par le supérieur provincial. M. Roland Dorris, on signale d'ailleurs qu'il est simplement question, pour l'instant, de louer certaines parties du terrain. Préoccupés de préserver les espaces verts, les sulpiciens veulent aussi conserver le Grand Séminaire et sa chapelle ainsi que le collège de Montréal.

Les messieurs de Saint-Sulpice soulignent que tous les endroits de ces terrains inoccupés n'ont pas la même importance. Selon nos informations, il ne serait pas question de louer des parties qui font face à la rue Sherbrooke. Il s'agirait plutôt du côté ouest donnant sur la rue Atwater, à mi-côte. Pour le moment, il y a là des broussailles et une mini-côte de ski à l'intention des séminaristes. La location prévue serait pour une durée de l'ordre de 65 ans.

Il est faux de prétendre que les sulpiciens ont reçu "gratuitement" la seigneurie de l'île de Montréal du roi de France, explique M. Dansereau. Ils l'ont reçue de la Société de Notre-Dame-de-Montréal en 1663, à condition d'assumer en même temps les dettes de cette société créée par M. de la Dauversière. Ces dettes s'élevaient à 130,000 livres (environ $260,000 d'aujourd'hui), soit plus que la valeur de la seigneurie à l'époque. On estime aussi que la compagnie de Saint-Sulpice de Paris a englouti plus de 7 millions de livres ($14 millions aujourd'hui) à Montréal de 1663 à 1763.

La rétrospective de M. Dansereau s'attache ensuite à retracer les principales contributions de la Compagnie de Saint-Sulpice au progrès social de Montréal. Par exemple, elle fut le principal soutien financier des écoles primaires françaises de 1760 à 1845, date de la création de la CECM. Par la suite, elle donna jusqu'à $12,000 par an aux frères des écoles chrétiennes.

Ma disparition du régime seigneurial, (1854) les sulpiciens purent monnayer leurs possessions foncières. Pendant les 40 ans qui suivirent, a déclaré hier M. Dansereau au Devoir, ils eurent des revenus annuels atteignant parfois presque le demi-million de dollars (soit de $3 à $5 millions, aujourd'hui). Encore maintenant, d'ailleurs, ils continuent de recevoir de l'argent, à cause de droits qu'ils conservent sur certains terrains du bas de la ville.

Ces revenus permirent aux supliciens de contribuer beaucoup plus directement au progrès de l'éducation à Montréal. Ils avaient déjà créé le collège de Montréal en 1767 et le Grand Séminaire en 1840. Ils construisirent alors les édifices actuels, rue Sherbrooke. Grand Séminaire en 1857 et Collège de Montréal en 1866.

En 1888, ils installaient le Collège Canadien à Rome. Ils construisirent aussi le Séminaire de philosophie en 1894, l'école apostolique Saint-Jean en 1911, le collège André-Grasset en 1927.

Au niveau universitaire, les supliciens subventionnèrent la fondation de la succursale montréalaise de l'université Laval en 1878 (dons pour la médecine, le droit, l'administration centrale, etc.).

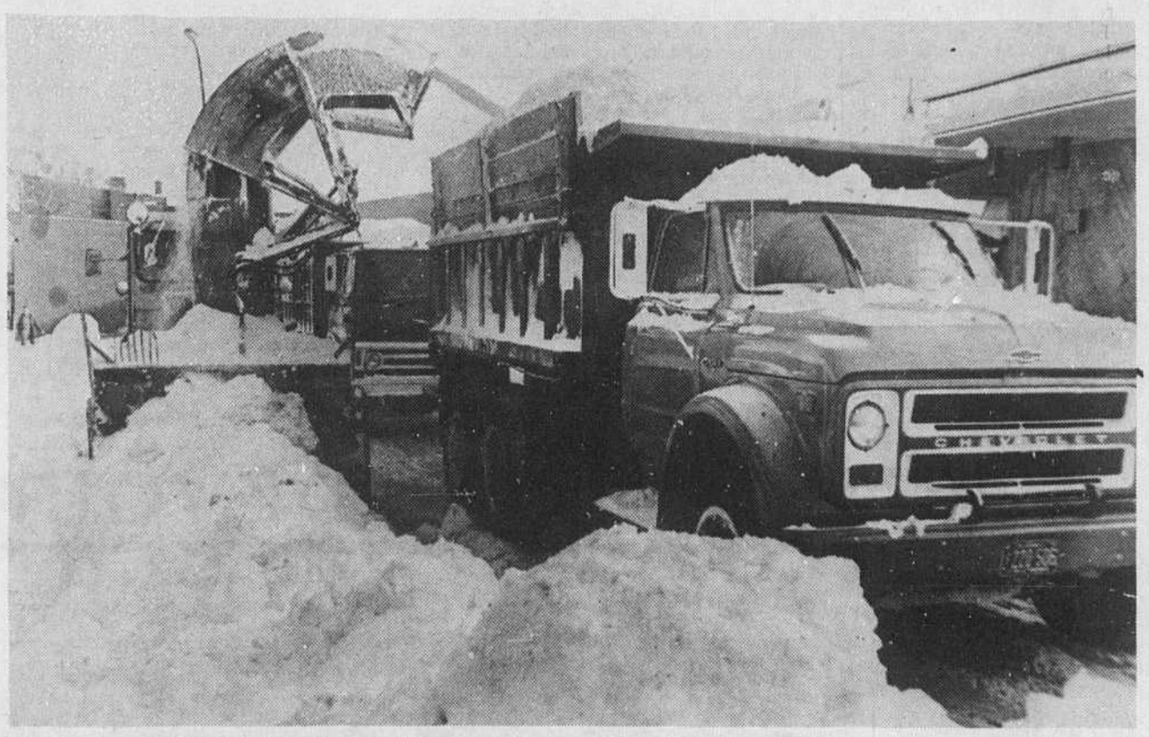
En 1897, Saint-Sulpice institua une chaire de littérature française dont il paya le salaire du titulaire jusqu'en 1926 (de $2,500 à $3,000 par an selon les époques). Encore en 1920, quand l'université Laval à Montréal devint l'université de Montréal, le Séminaire lui octroya $185,000 par versements annuels de $20,000.

Les sulpiciens rappellent aussi qu'ils ont donné environ $22,000 par an à toutes sortes d'oeuvres autour de 1880, hôpitaux, orphelinats, hospices, refuges, etc. "de 1872 à 1924, la seule aumône des pauvres coûta la somme de $474,000 à Saint-Sulpice."

Ce sont aussi les sulpiciens qui ouvrirent la première bibliothèque française publiques de Montréal en 1844 et qui la transformèrent en 1859 pour la rendre plus fonctionnelle. On estime que la Compagnie a investi $800,000 dans la fameuse bibliothèque Saint-Sulpice entre 1915 et 1931.

"Jamais les prêtres de Saint-Sulpice ne furent propriétaires de l'église Notre-Dame et du cimetière de la Côte des Neiges et ils n'en ont jamais rien retiré" affirme enfin M. Dansereau. Au contraire, ils ont desservi gratuite-

Voir page 2: Les sulpiciens



Dans les rues de Montréal, l'opération déblayage suit son cours et les citoyens peuvent maintenant espérer voir sous peu un spectacle dont ils ont perdu l'habitude: celui d'une rue asphaltée . . .

(Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

La hausse de taxes à Laval éprouve le parti du maire

par Pierre Richard

"L'administration municipale de Laval est maintenant placée devant le choix suivant: continuer à faire miroiter de nouveaux services aux contribuables ou appliquer une certaine austérité dans les dépenses publiques tout en concentrant les investissements dans des projets rentables, tels l'implantation de nouveaux commerces et industries", a déclaré au Devoir M. Lucien Paiement, membre du comité exécutif de Ville de Laval.

Commentant la réception, au cours des derniers jours, par les contribuables lavallois de comptes de taxes comportant des hausses importantes, M. Paiement a déclaré que c'est toute l'orientation de l'administration municipale qui doit être mise en question.

La crise, qui déchire depuis quelques mois le comité exécutif de Laval et le parti au pouvoir loin de se résorber, semble donc s'accentuer et la tension qui oppose M. Paiement et M. Jacques Tétreault, maire de Laval prend les dimensions d'une lutte sans merci.

Interrogé sur sa dissidence par rapport au parti du maire Tétreault, M. Paiement a déclaré: "Je ne veux pas créer de schisme mais, chose certaine, je ne suis pas sur la même longueur d'onde. Pour le moment, j'ai décidé de continuer à soutenir mon point de vue au sein du comité exécutif et au conseil municipal, indépendamment des lignes du parti. Quant à l'avenir, c'est un point d'interrogation."

Il a été impossible de recueillir les commentaires de M. Tétreault qui revient de vacances lundi matin prochain.

Rappelant les décisions du Conseil de hausser le taux d'évaluation de quelque 5% et d'augmenter la taxe spéciale de $0.35 à $0.55 du $100 d'évaluation, M. Paiement a soutenu que la capacité de payer du contribuable a maintenant atteint son point de saturation et qu'à vouloir augmenter les revenus municipaux en haussant les taxes, c'est bientôt l'effet contraire qui sa produira.

M. Paiement a, enfin, insister sur l'urgence de la mise en application de la révolution votée en décembre dernier par le Conseil et demande au gouvernement provincial de vérifier la charge fiscale imposés aux citoyens de Laval et d'accorder des octrois afin d'alléger ce fardeau.

Les leaders syndicaux des policiers congédiés par la Ville de Brossard

par Gilles Constantineau

La ville de Brossard, que les "deux femmes en or" avaient signalée à l'attention générale de la population voici deux ans et dont le service de police avait relevé la renommée, l'automne dernier, en obligeant les policiers municipaux à porter le pistolet à gauche (selon une décision qui avait été annulée peu après), est une fois de plus en proie à un émoi du même genre.

La Fraternité des policiers de Brossard, qui s'était constituée en 1966 et qui paraît éprouver depuis lors les plus grandes difficultés à s'organiser normalement, a en effet expédié hier soir, à la Commission de police du Québec, un télégramme protestant contre le congédiement ou la suspension, en guise de "vengeance", des trois leaders de ce corps syndical.

Elle a annoncé, à la même occasion, qu'elle invitait tous les organes d'information à une conférence de presse que ses représentants tiendront, dès 2h. cet après-midi, au restaurant Sambo, à Montréal, en vue d'exposer par le menu l'état extrêmement critique des relations entre les policiers d'une part, et de l'autre la direction du service de police et l'administration municipale de Brossard.

Les policiers congédiés sont le président de la Fraternité Valmond Arseneault démis de ses fonctions "pour refus de saluer", le 3 février dernier, le vice-président Normand Rivest, démis pour "refus de temps supplémentaire", et le secrétaire-trésorier Gilles Veilleux, à qui on reproche d'avoir déchargé une arme qui contenait encore une balle, avant de la suspendre à son crochet.

Le point tournant de la situation actuelle semble être la présentation, le 6 décembre dernier, d'un important dossier aux représentants du ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette. Ce dossier, dont la Fraternité avait approuvé la préparation à la fin de novembre, signale aux autorités ministérielles, de façon documentée, plus d'une vingtaine d'anomalies d'une extrême gravité, dans le fonctionnement du service de police de Brossard, et se fonde sur les faits relevés pour demander une enquête à la Commission de police du Québec.

La requête n'a certes pas été prise à la légère par la Commission, puisque celle-ci dépêchait à Brossard, le 3 février dernier, un enquêteur du nom de Roland Perron. M. Perron était encore à Brossard hier; son enquête, qui dure depuis trois semaines, n'est donc pas encore parachevée.

Au nombre des "anomalies" que dénonce la Fraternité des policiers municipaux de Brossard, il s'en trouve plusieurs qui par leur nature appartiennent à une époque qu'on aurait cru révolue. Ainsi, deux policiers témoignent du fait qu'ils avaient, par un beau soir de l'été dernier, relevé les numéros de plaque de toutes les automobiles qui étaient stationnées autour d'un établissement transformé ce soir-là, selon toutes les apparences, en "barbotte volante". Leur rapport de police, préparé à la demande d'un officier peut-être mal informé, avait relevé, parmi tous ces numéros d'immatriculation, celui d'un haut représentant du même service de police. Quelques jours plus tard, les policiers avaient retrouvé le rapport en question bien en

Voir page 2: Les leaders

Le maire Léo Ouellet témoigne au procès de Raymond Lemieux

(par Guy Deshaies) – Le maire Léo Ouellet, de Saint-Léonard, a relaté, hier, au procès de Raymond Lemieux, ex-président de la défunte Ligue pour l'intégration scolaire, que le 10 septembre, vers 21h, il avait proclamé publiquement la loi de l'émeute.

M. Ouellet a dit qu'il n'avait pas demandé aux quelque 1,000 manifestants de faire silence et qu'il avait lu la proclamation, telle qu'édictée à l'article 68 du code pénal.

D'autre part le chef de police de Saint-Léonard a révélé que le 8 septembre, deux jours avant la manifestation, il avait rencontré M. Raymond Lemieux et lui avait dit qu'il n'approuvait pas le parcours prévu pour la marche vers l'école Jérôme-LeRoyer, soit du centre d'achat Boulevard, angle Pie IX et Jean-Talon jusqu'à l'école sur la rue Jean-Talon vers l'est.

M. Langlois a dit que le 8 septembre, il n'avait suggéré au président de la LIS aucun autre parcours mais que le 9 septembre au soir, moins de 24 heures avant la tenue de la marche, le conseil municipal avait proposé un autre parcours qui n'a pas été retenu par les organisateurs.

Deux policiers ont ensuite témoigné pour la Couronne. Ils ont dit qu'ils avaient vu environ 1,000 manifestants, que M. Lemieux avait parlementé avec le chef-adjoint de la police, sur les lieux du rassemblement, que les manifestants avaient contourné le cordon de 20 policiers établi sur la rue Jean-Talon et qu'ils s'étaient dirigés vers l'est, en scandant des slogans et brandissant des pancartes.

Un policier, qui affirmait avoir vu des manifestants armés de bâtons et de planches, a précisé, en contre-interrogatoire, que ces bâtons étaient munis de pancartes.

Ce policier a révélé, en outre, qu'il y avait un groupe de "manifestants" à l'est de l'école LeRoyer mais il n'a pas pu préciser s'il s'agissait d'un groupe différent des autres manifestants. Selon lui, il y avait les manifestants et des "curieux".

Le procès se continue ce matin, en 1ère division des assises, devant le juge Jacques Ducros. Me Claude Lebeau représente l'accusé tandis que Me Louis-Guy Robichaud occupe pour la Couronne.

Rappelons que M. Raymond Lemieux, accusé d'avoir pris part à une émeute, a déjà subi un premier procès pour le même chef d'accusation, procès qui s'est terminé par le désaccord des jurés.

Une entreprise a gain de cause

(par Guy Deshaies) – La cour d'appel du Québec, par un jugement du juge en chef Lucien Tremblay, vient de faire droit à un appel de Montmartre Entreprise, propriétaire d'un édifice qui servait, selon l'ancien chef de police Jean-Paul Gilbert, à abriter une maison de débauche.

En vertu d'un règlement de la ville de Montréal, M. Gilbert avait demandé à la cour municipale de Montréal, en 1969, une ordonnance de fermeture de l'édifice situé à 1439 boulevard Saint-Laurent en alléguant qu'il y avait eu, dans les douze mois précédents, deux condamnations pour tenue de maison de débauche à cet endroit, propriété de Montmartre Entreprise.

Mais cette maison avait demandé tout de suite à la cour supérieure d'émettre un bref d'évocation pour faire retirer la cause de la cour municipale et reporter l'audition devant un juge de la cour supérieure.

Le 28 octobre, la cour supérieure rejette la demande d'évocation et retourne les parties devant la cour municipale, d'où l'appel. La cour d'appel infirme ce jugement de la cour supérieure et accueille l'évocation.

Montmartre Entreprise se prévalait de l'article 15 de la loi des cours municipales qui se lit comme suit: "Lors-

Voir page 2: Entreprise

La ville de Saint-Léonard est déboutée: l'enquête se poursuivra au grand jour

Les juges Tremblay, Brossard et Montgomery de la Cour d'appel du Québec ont rejeté hier, sur le banc, la requête des procureurs de Saint-Léonard qui réclamaient l'imposition d'un "huis clos journalistique" à l'enquête de la Commission municipale du Québec sur l'administration de cette ville et le droit de contre-interroger les témoins comparaissant à l'enquête.

L'enquête de la CMQ, qui est paralysée depuis le 18 novembre dernier, pourra donc reprendre sous peu, à moins que le maire Léo Ouellet et les autres membres du Conseil municipal décident d'aller en Cour suprême. Pour ce faire, ils devront alors présenter une requête demandant à la Cour suprême la permission d'en appeler de la décision de la Cour d'appel.

On se rappelle que, le 22 décembre dernier, le juge Albert Leblanc de la Cour supérieure, avait rejeté une requête des procureurs de Saint-Léonard, Mes Bruno Pateras et Jean Filiatreault, qui contestaient les décisions de Me Pierre Bolduc, président de l'enquête, de ne pas décréter une huis clos journalistique pendant la durée de l'enquête et de ne pas leur accorder le droit de procéder à un contre-interrogatoire serré des témoins. Un huis clos journalistique, selon Mes Pateras et Filiatreault, aurait permis au public d'assister à l'enquête mais aurait empêché les journalistes de rapporter ce qui s'y passait. Quant au droit de contre-interroger les témoins, il s'agirait d'une accentuation de leur droit de poser des questions complémentaires à l'interrogatoire des témoins, droit qu'ils possèdent déjà.

Suite à cette décision du juge Leblanc, les procureurs de Saint-Léonard se sont adressés à la Cour d'appel qui vient de rejeter leur requête. Ce sont Mes Marc Cordeau et Jacques Richard qui ont fait valoir le point de la CMQ devant la Cour d'appel. L'enquête de la CMQ a débuté le 28 septembre dernier et porte sur l'administration du maire Léo Ouellet et de son groupe entre le 1er septembre 1968 et le 1er septembre 1971.



À qui profite la politique d'habitation: aux locataires à bas revenu ou à l'entreprise privée ?

La rénovation urbaine est-elle le remède-miracle aux problèmes sociaux des quartiers défavorisés ?

Que vaut la politique d'habitation de la ville de Montréal?

Que s'est-il passé dans la Petite Bourgogne ?

Un logement décent, est-ce un privilège ou un droit ?

Pour trouver des réponses à toutes ces questions, lisez le numéro de février de la revue:

Maintenant

POUR UNE POLITIQUE NOUVELLE DE L'HABITATION

En vente dans les kiosques et les librairies

Revue Maintenant,
9820, Jeanne-Mance
Montréal 357,
739-2758

VIENT DE PARAITRE AUX ÉDITIONS DU JOUR

LE LOUP

ROMAN DE MARIE-CLAIRE BLAIS

- Un grand livre dans l'oeuvre de Marie-Claire Blais
- Un sujet délicat, l'homosexualité, traité avec la sensibilité merveilleuse de l'auteur d'UNE SAISON . . .
- Un des grands événements littéraires de l'année

En vente partout au prix de $3.00 - distribué par le Service des Editions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél. : 849-8328. (si la ligne est occupée : 2228).

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Une réponse habile et justifiée

Le premier ministre Bourassa a donné au Mouvement pour un Québec français la réponse qu'il méritait: il l'a longuement invité à préciser sa pensée. M. Bourassa l'a fait habilement, mais le texte de sa lettre et l'annexe qu'il y joint disent très nettement à quel point les deux projets de loi soumis par le MQF manquent de clarté, de générosité, de structure.

•

On ne pouvait pas s'attendre à ce que le gouvernement québécois se laisse entraîner à une discussion d'ordre linguistique. Le bill 28 a marqué pour l'équipe Bourassa et pour M. Saint-Pierre en particulier un échec cuisant. Si M. Saint-Pierre n'a pas encore compris la leçon et continue à se faire des cauchemars avec le fanatisme du Parti québécois, M. Bourassa, lui, a parfaitement assimilé la situation: le Québec n'a pas digéré le bill 63 et il vomit tout ce qui, de près ou de loin, présente les problèmes linguistiques de la même manière. Pour avoir méconnu cette évidence, M. Saint-Pierre a cassé sa pipe. M. Bourassa, dont le flair politique n'a d'égal que son art de l'esquive, a su sonner la retraite juste à temps.

M. Bourassa n'a pas effectué ce décrochage en fin de session pour tomber dans un autre piège. Il n'a pas refusé un combat rangé contre le PQ pour en arriver à un débat linguistique sur le terrain choisi par le Mouvement pour un Québec français. Il a donc reçu aimablement les représentants du MQF, leur a promis une étude substantielle de leurs deux projets de loi et les a remis à quinzaine. Au bout du délai, M. Bourassa rappelle au MQF qu'il existe une commission d'enquête sur les problèmes linguistiques et souligne, la langue dans la joue, que la rédaction de projets de loi comporte de nombreuses difficultés. Voilà le MQF face à neuf pages de questions sur ses deux projets.

Le pire, c'est que M. Bourassa a parfaitement raison de demander des précisions. Face à des textes étanches, il n'aurait peut-être pas pu invoquer de nouveau la commission Gendron. Peut-être aurait-il même eu la tentation d'endosser les projets du MQF à pied-levé, question de faire la nique au Parti québécois et de mettre les nationalistes en opposition avec les indépendantistes. Le MQF, par sa rédaction imprécise et superficielle, a enlevé au premier ministre toute possibilité de cette nature.

A aucun moment, M. Bourassa ne pouvait subir l'attrait de semblables documents; à aucun moment, il n'était contraint à l'action. Le MQF aura eu le mérite de tenter une rédaction de projets acceptables; il aura eu la faiblesse de bâcler le travail. Dans les circonstances, le premier ministre n'a vu là rien qui puisse servir son intérêt et il a donc demandé au MQF de recommencer la rédaction de son devoir.

M. Bourassa livre au MQF une série de questions qui posent fort bien le problème. Dans le secteur de la langue de l'enseignement, le MQF reprend, comme premier article de son projet de loi, l'essentiel de l'amendement apporté en 1969 lors de célèbres discussions: "Dans les écoles publiques, l'enseignement se donne en français". Jusque-là, tout est clair et M. Bourassa ne livre aucun commentaire. Malheureusement, le MQF prolonge cette déclaration d'un second paragraphe éminemment dangereux: "Toutefois, le ministre de l'Education peut autoriser l'enseignement en langue anglaise..."

On assiste alors à cette scène pour le moins ironique: le premier ministre, directeur de l'exécutif, demande à l'organisme représentant les corps les plus épris de démocratie s'il veut vraiment confier autant de pouvoir à un homme politique! Et le premier ministre y va de bon coeur: "Le ministre jouirait d'une discrétion totale. Il pourrait exercer cette discrétion comme il l'entend au niveau de l'autorisation à recevoir un enseignement en langue anglaise... "Comment M. Bourassa aurait-il résisté à la tentation de conclure avec une ironie feutrée: "Est-ce bien là l'intention de votre Mouvement?"

De fait, le texte rédigé par le MQF confère au ministre de l'Education des pouvoirs exorbitants. Le texte contredit tout ce que peut concevoir une démocratie. Le soin de veiller sur les droits des citoyens, on ne le laisse pas à l'arbitraire d'un homme imprévisible, qu'il s'appelle Jean-Guy Cardinal, Guy Saint-Pierre ou François Cloutier. Un droit, si l'on y croit, on l'inscrit dans un texte et on demande aux tribunaux d'en assurer le respect. On ne demande pas à un peuple de quêter servilement et quotidiennement ses droits en d'interminables pèlerinages auprès des élus. Le MQF doit rougir de se l'entendre dire par un politicien.

Le troisième paragraphe de ce projet ne vaut guère mieux: "Les enfants des immigrants, qu'ils soient ou non citoyens, font leurs études en français". Sur ce terrain, le texte manque à la fois de générosité et de cohérence. En effet, un homme ne peut être à la fois citoyen et immigrant: l'immigrant attent de devenir citoyen. Quand il l'est devenu, il n'est plus immigrant. De là les questions de M. Bourassa: "Quelle est la définition que le Mouvement donne du mot "immigrant"? Vous référez-vous aux dispositions de la loi fédérale sur l'immigration?" La logique n'est pourtant pas la principale faiblesse de ce paragraphe. Il faut surtout y déplorer le manque d'envol et une absence totale de générosité. "Ceux qui ont commencé leurs études en anglais, au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi, peuvent les poursuivre dans cette langue aux mêmes conditions qu'au paragraphe précédent". C'est là mesquinerie et manque de réalisme.

Si l'on s'en tient au texte présenté, le deuxième enfant du citoyen anglophone du Québec ne pourra pas suivre son grand frère à l'école anglaise quand viendra le moment d'entreprendre sa première année. De la même manière, le Canadien anglais que sa compagnie mute à Montréal devra-t-il subitement installer ses enfants dans des écoles francophones parce qu'ils n'ont pas commencé leurs études en anglais au Québec? Le Parti québécois frappait beaucoup plus juste et se montrait plus respectueux des droits individuels.

•

Sur la question du "français langue officielle", le MQF s'embourbe tout aussi profondément. Il proclame d'entrée de jeu que "le français est la langue officielle du Québec", mais il assortit l'affirmation du bémol inévitable que constitue l'article 133 de l'AANB. Cet article, demande M. Bourassa, ne va-t-il pas bien au-delà de ce qu'affirme le Mouvement pour un Québec français? Le MQF, en effet, consent à traduire certains documents, il autorise l'anglais dans les procédures et plaidoyers, mais il n'accorde de valeur officielle qu'aux jugements et ordonnances rédigés en français. Dans le cadre confédératif actuel, peut-on agir ainsi? M. Bourassa, par exemple, pose la question: "Quel est le sens précis donné au terme "tribunaux"? Qu'en est-il du cas où des tribunaux provinciaux exercent des juridictions qui leur sont confiées par le gouvernement fédéral? Par exemple, en matière criminelle: Cour des Sessions de la paix? En matière de faillites: Cour Supérieure?" La question est de taille.

•

Le gouvernement Bourassa ne tient pas du tout à entamer un débat linguistique. Il a préféré renoncer à la réforme scolaire de l'île de Montréal plutôt que d'y consentir. Il préfère, semble-t-il, retarder également une charte des droits de l'homme parce qu'il ne sait pas quoi y dire au sujet des droits linguistiques. Seule une orchestration puissante de toute l'opinion publique pourrait conduire le gouvernement Bourassa à liquider bientôt les relents du bill 63. Certes le Mouvement pour un Québec français a déjà prouvé son aptitude à soulever la collectivité québécoise à propos de questions linguistiques. Mais dans le cas actuel, le MQF peut difficilement espérer le même résultat, il s'est enlisé de lui-même dans les sables mouvants. Et la seule aide qu'il aura obtenue de M. Bourassa, c'est une tape sur l'épaule qui l'enfonce encore davantage.

Laurent LAPLANTE

Le mot du silencieux

L'art de la politique

par ALBERT BRIE

La politique, comme l'on sait, est l'art de gagner ses élections. Comme dans le cas d'une compétition sportive, la victoire va à celui qui, le premier, touche la ligne d'arrivée. Dans l'intervalle qui sépare deux appels au peuple, c'est-à-dire le temps de son mandat, le politicien passe le plus clair de son temps à s'entraîner pour la prochaine course.

•

Il y a démocratie et démocratie. La première est un mot, la seconde, une chose. Nous avons celle-là à la bouche plusieurs fois par jour et celle-ci au bout des doigts une fois tous les quatre ans en toute méconnaissance de la chose.

•

Entre les politiciens et les amis, il n'y a guère de différence, si l'on s'en remet à cet aphorisme: "Les amis de l'heure présente ont le naturel du melon, il faut en essayer cinquante avant d'en trouver un bon". Et j'ajouterai: quand on a trouvé le bon politicien, il faut en faire vite son profit, car aussitôt il se gâte.

•

Je comparerais volontiers le milieu de la politique à celui du spectacle. La connaissance que j'ai de ces deux métiers m'incline à penser que dans l'un comme dans l'autre, il s'y fait la plus forte consommation de mesquinerie et d'envie.

•

Les hommes publics ont un avantage sur l'homme de la rue: ils peuvent départager les amis de leurs ennemis.

•

L'organisation d'un parti politique choisit rarement ses candidats en fonction de leurs mérites. Quand il arrive qu'elle le fasse, son premier souci sera de monter en épingle l'aspect le plus superficiel du mérite le plus efficace et le plus voyant.

•

Les affaires publiques, si on y fourre le nez d'un peu trop près, sont exercées comme celles que pratiquent les péripatéticiennes: dans les maisons closes.

•

En diplomatie, dans les ambassades, il est bien vu de faire le paon; en politique courante, par contre, c'est d'un caméléon qu'il faut prendre l'air. Le Dr Cloutier finira peut-être par le comprendre. Mais de là à le savoir capable de cette métamorphose, il y a un monde.

•

On aime rappeler la parole de Laurier disant que les Canadiens français n'ont pas d'opinions, mais des sentiments. Et les Canadiens anglais? Ils avaient du sentiment certain et l'un des plus forts: la concupiscence d'argent.

•

La politique étant un art, on ne risque rien en affirmant que c'est le plus réactionnaire de tous. Imaginons Socrate arrivant parmi nous. A la vue des révolutions qui se sont produites dans les arts et les sciences, son coeur ne résisterait pas; placé dans le cours de notre jeu politique, il retrouverait l'air de son ère.

•

Les politiciens devraient être tenus en laisse. Puisqu'ils sont au service du peuple, ce sont eux qui doivent être domestiqués.

•

L'expérience du pouvoir ne se transmet pas, le pouvoir n'étant pas une science exacte. L'éducation des princes ne peut aller plus loin que l'enseignement du savoir-faire entendu dans le sens d'étiquette et de protocole.

•

Peu à peu, le peuple se politise. Les politiciens ont tellement invité leurs électeurs à s'occuper des affaires de l'Etat qu'ils commencent de le regretter. Ah! s'ils avaient su! Ils se seraient abstenus. Mais ils ne soupçonnaient pas que, pour une fois, les chers "zélecteurs" allaient les prendre au sérieux.

lettres au DEVOIR

La condition des Juifs en Irak

Monsieur le directeur

D'après les règles de la liberté de la presse, nous exigeons la publication de cette lettre qui est en réponse à l'article intitulé "Les Relations d'Israël avec les francophones du Québec", paru dans le Devoir du 27 janvier 1972.

M. David Ephrati, consul général d'Israël à Montréal, a rappelé l'exécution d'espions en Irak il y a deux ans et a ainsi resoulevé une accusation sans base et qui est devenue une vieille histoire.

Le Consulat général de la République d'Irak à Montréal voudrait clarifier cette question. Le gouvernement irakien a porté jugement contre un certain nombre de citoyens irakiens accusés de sabotage et d'espionnage pour Israël. Suivant plusieurs sessions en Cour pendant lesquelles les accusés avaient recours à des conseils légaux et étaient convenablement défendus, les jugements ont été passés par la Cour. Ceux qui ont été trouvés coupables furent condamnés à mort – la peine pour haute trahison et furent subséquemment exécutés. Ceux dont la culpabilité ne fut pas prouvée furent immédiatement acquittés, y compris sept juifs. Les hommes exécutés comprenaient des musulmans, des chrétiens, ainsi que des juifs.

Sans aucun doute, il était exclusivement du droit de l'Irak de juger des citoyens irakiens en conformité avec les lois du pays.

L'espionnage a été, en tous temps, considéré comme crime important pour lequel la peine de mort a été souvent prescrite et dans plusieurs cas appliquée.

L'Irak a exécuté des espions en temps de guerre alors que les Etats-Unis, par exemple, les ont exécutés en temps de paix. Lorsque Julius et Ethel Rosenberg furent condamnés à mort en mars 1951 et exécutés le 19 juin 1953, personne n'a attribué celà à un préjugé contre les juifs aux Etats-Unis et nulle accusation d'anti-sémitisme ne fut levée contre les présidents Truman ou Eisenhower. Pourquoi donc en accuser l'Irak?

Durant les vingt années passées et à chaque fois qu'un gouvernement arabe a arrêté, ou qu'une Cour arabe a jugé, accusé ou condamné à mort pour espionnage ou subversion, un ou plusieurs juifs, citoyens du pays arabe concerné, Israël a invariablement déclaré l'innocence de ces personnes et accusé le gouvernement arabe en question d'être anti-juif; ne serait-ce que pour admettre, plus tard, que cette personne avait en effet entrepris l'espionnage ou la subversion pour le compte d'Israël. Cela a eu lieu en rapport avec l'Egypte et la Syrie, et là nous ne mentionnons que l'affaire Lavon, janvier-février 1955; et le jugement et exécution d'Elie Cohen, février-mai 1965.

Le Consul général d'Israël a parlé des exécutions en Irak et de la situation des juifs en Syrie pendant que son gouvernement est coupable de massacres prémédités – soit collectifs soit individuels – de personnes innocentes sans oublier les invalides, les femmes et les enfants. Les autorités qu'il représente ont impérieusement manipulé les méthodes de violences physiques et psychologiques les plus barbares et les ont utilisées contre des civils Arabes des deux sexes dans les territoires occupés, simplement pour l'extorsion d'informations ou avec l'intention d'intimider.

Le gouvernement d'Irak a déclaré et répété à plusieurs reprises qu'il n'a rien contre les juifs et que ceux-ci jouissent de tous leurs droits comme tout autre citoyen irakien ou comme dans tout autre pays.

Dr. Salim MANSOOR
Consul général d'Irak à Montréal.
Montréal, le 20 février 1972

P. S. A cet envoi, notre correspondant a annexé deux documents visant à établir que les citoyens juifs d'Irak sont traités de la même manière que les autres citoyens de ce pays. L'une des deux lettres est du Grand rabbin de la communauté juive d'Irak.

Les fausses alarmes d'un chef de parti

M. Gabriel Loubier,
chef d'Unité-Québec

J'ai pris connaissance de vos attaques virulentes contre les "faux" assistés sociaux relatées dans Le Devoir du 16 février. Le jour même, j'ai rencontré des assistés sociaux qui venaient tout juste de lire le compte rendu de votre intervention. Je vous fais grâce de leurs propos indignés à votre égard. Je me suis dit en moi-même: c'est dommage qu'un chef de parti politique comme lui soit aussi farouchement solidaire de ce mépris généralisé de tant de Québécois envers les assistés sociaux. J'ai aussi pensé: ceux-ci n'ont rien à attendre de vous sinon de nouvelles menaces d'être traqués par la loi, les enquêtes et les procès.

Vous prenez soin de ne pas mettre tous les assistés sociaux dans le même sac. Il s'agit bien des "faux". Mais savez-vous que c'est à force d'entendre ces distinctions que l'ensemble des citoyens défavorisés finissent par sentir peser sur eux le poids insupportable de l'humiliation et du rejet?

Selon vous, des mesures draconiennes et urgentes s'imposent. Vous souhaitez que les "faux" assistés soient poursuivis en cour criminelle. Votre zèle pour la justice m'impressionne. Des "faux", il y en aurait une dizaine de milliers. Ça va en faire des procès et ça va coûter combien?

Pour récupérer les 50 ou 60 millions engloutis dans la fraude des assistés ne serait-il pas plus efficace de mieux organiser les cadres administratifs du Bien-Etre Social, de soigner la formation du personnel (une éducation au respect des personnes ne serait pas superflue), de mettre sur pied des organismes de contrôle plus compétents etc...? C'est ma première suggestion.

J'en ai cependant une deuxième qui m'apparaît encore plus rentable. Si votre but premier n'est pas de mater les pauvres, mais bien de récupérer des millions pour l'économie québécoise, pourquoi ne pas procéder autrement? Au lieu de vous embarquer dans 10,000 procès fort coûteux, ça irait plus vite d'embrayer ce vaste appareil judiciaire non plus du côté de la petite fraude des pauvres mais du côté de la grande, de la généreuse, de la magnanime fraude des riches. Qu'en pensez-vous M. Loubier? Pour une fois qu'on changerait de cible... et vous toucheriez vos millions beaucoup plus vite. Je songe à de délicates et minutieuses intrusions dans les rapports d'impôts de certaines industries, de certains commerces, à des coupures dans des salaires honteusement élevés (ceux des médecins par exemple).

Vous dites que les assistés sociaux devraient travailler afin de compenser pour l'aide reçue. Il y en a, bien sûr, parmi eux qui sont aptes au travail et j'en connais qui depuis un an et demi se rendent avec ténacité, chaque semaine au bureau de la main-d'oeuvre pour demander du travail, quémander ce droit pourtant reconnu comme fondamental pour tout homme. Bravo si vous vous faites le défenseur acharné de ce droit, si la passion qui vous motive est celle de redonner à l'assisté social la fierté et la dignité de pouvoir accéder au travail. Mais vos interventions ne semblent pas du tout s'orienter dans cette direction là.

Vous suggérez que les bénéficiaires des prestations sociales soient mis au service de l'industrie pour aider à diminuer le coût de production. Moi qui avais toujours pensé que l'industrie était au service de l'homme et que l'homme était infiniment plus qu'un simple outil de production. Décidément, je suis un grand naïf avec mes principes.

Vous allez jusqu'à proposer que cette nouvelle main-d'oeuvre en soit une à prix de rabais. Vraiment, vous me coupez le souffle! Oseriez-vous insinuer que les assistés sociaux ne sont pas des citoyens à part entière, qu'ils sont des Québécois de seconde zone? Il semble bien, puisqu'en regagnant le marché du travail, le droit aux mêmes salaires que les autres citoyens leur serait au point de départ tout simplement nié.

Où est votre sens de l'homme? Etes-vous sérieux quand vous parlez des assistés sociaux comme une future main-d'oeuvre au rabais même dans le très noble but de réaliser des économies et de pouvoir ainsi injecter des millions additionnels dans l'activité économique?

Des conclusions s'imposent dans ma petite tête: Rien de neuf sous le soleil avec "Unité Québec", un parti politique merveilleusement bien intégré à la plus pure tradition nord-américaine du libéralisme économique, de la primauté de l'économie sur l'homme. Rien de neuf... sinon une expression plus candide du même vieux mépris pour le pauvre.

Guy COUSIN,
prêtre,
Montréal, le 20 février 1972.

bloc-notes

L'efficacité de l'injonction

Lorsqu'il fut question d'invoquer l'injonction pour ramener les employés manuels de la ville à leur poste, plusieurs levèrent les hauts cris, estimant que ce recours pourrait entrainer des conséquences déplorables. Les choses se sont heureusement déroulées autrement. Dès hier, les quelques 8,000 cols bleus étaient à leur travail. Après quelques heures, on constatait déjà une amélioration sensible de la situation dans les rues enneigées de la métropole.

On avait dû déplorer la veille le jésuitisme de quelques leaders syndicaux qui avaient cherché à se servir du ministre du travail afin de gagner du temps. Il faut dire aujourd'hui que, sitôt émise l'injonction, la réponse des syndiqués et de leurs leaders a été irréprochable.

Que s'est-il passé pour qu'en moins de vingt-quatre heures, l'atmosphère de ce conflit soit radicalement modifiée? Il serait naïf d'attribuer ce changement à la seule force magique de l'injonction. Si celle-ci a fonctionné, c'est parce que d'autres facteurs étaient à l'oeuvre en même temps.

Parmi ces facteurs, mentionnons sans réticence le rôle pacificateur du ministre du travail. Nous reprochions hier à M. Cournoyer d'avoir poussé trop loin la générosité en un temps où une fermeté libre de toute hésitation s'imposait. Nous maintenons cette critique. Il est très probable, par ailleurs, que l'intervention de M. Cournoyer ait contribué à rapprocher les parties et rendu ainsi plus facile l'acceptation de l'injonction par les syndiqués en grève.

A l'aide des rencontres qui ont commencé dès lundi aux bureaux du ministère du travail, les parties se sont vite rendu compte, en effet, que la distance qui les séparait était beaucoup moins grande que ne pouvait le laisser croire la gravité de l'arrêt de travail. Nonobstant l'échec rencontré dans la nuit de lundi à mardi, M. Cournoyer n'a cessé de croire à la vertu du dialogue. Si l'on pouvait parler hier soir de la possibilité d'un règlement complet et très prochain de tout le litige, cela était attribuable en grande partie au rôle constructif de M. Cournoyer et de ses conseillers.

On a aussi vu, au cours des deux derniers jours, le maire de Montréal sortir de sa tanière comme il ne l'avait point fait depuis longtemps. Comme il est plus intéressant et persuasif lorsqu'il daigne converser avec ses concitoyens et soutenir le feu de la contradiction avec ses adversaires! M. Drapeau était lundi furieux. J'ai entendu des personnes qui ne le prisent guère en temps ordinaire dire: "Cette fois, il a quand même raison". Mais cette colère n'était qu'une entrée en matière. Mercredi, le maire devait se promener d'une station de radio-télévision à l'autre afin d'y engager le débat avec les porte-parole de la partie syndicale et ses concitoyens. On l'a retrouvé, à l'occasion de ces rencontres radiophoniques ou télévisées, plus humain, plus proche, plus chaleureux que depuis belle lurette.

M. Drapeau ne voulait pas du tout, au début, entendre parler d'aller lui-même siéger à la table de négociations. Il se réfugiait, pour justifier son attitude, dans un légalisme aussi étroit que stérile. Un premier dégel a paru se produire lors de la discussion qu'il eut mercredi matin à CKVL avec M. Brûlé et Frenchie Jarraud. Pressé par l'animateur, M. Drapeau finit par concéder, quelques secondes avant la fin du débat, que s'il était convoqué à la table de négociations par le conciliateur-en-chef du gouvernement, il s'y rendrait volontiers. On ne sait pas ce qui s'est passé depuis ce moment. Mais on croit savoir qu'hier, M. Drapeau en personne siégeait avec des représentants syndicaux aux bureaux du ministère du travail et que les conversations progressaient très vite...

Pour une rare fois, on sortira d'une grève majeure sans que des ressentiments profonds aient paru se créer chez les participants. On a fait très peu d'idéologie pendant ces quatre jours. On a très peu parlé de révolution. Les grands ténors des luttes syndicales se sont presque tous tus. Parce qu'on est resté très proche des problèmes réels, chacun pourra reprendre son rôle normal en gagnant quelque chose, mais sans se sentir obligé de crier à la victoire totale ou à l'écrasement de l'adversaire. Un conflit qui menaçait de sombrer dans le légalisme se termine ainsi sur une note de réalisme.

Claude RYAN

Le droit à l'hiver

L'an dernier, avec la "tempête du siècle", les Montréalais avait retrouvé, l'espace de quelques jours, le droit d'avoir un hiver. Malgré le zèle des déneigeurs, en effet, tous avaient dû céder devant les éléments, se plier à la saison et, à l'instar des ancêtres, vivre avec le temps et non plus contre lui.

Pendant des siècles en effet, les habitants de ce pays connurent l'hiver véritable, non cette saison mesquine que la civilisation urbaine a réduite au froid, à la pollution et au calcium. Les Amérindiens leur avaient enseigné l'hivernement. Pour être sous le joug du pays enneigé, ils ne demeuraient pas moins vivants. Piètre descendance que cette race d'automobilistes impuissants qui s'agitent autour de leurs mécaniques engourdies!

L'an dernier dans un esprit de fête, cette année dans un climat de grève, un Montréal différent enve-

Suite à la page 2

L'Épître aux Québécois

En soutane de psychiatre, le "Q" sur la poitrine, nimbé du rouge et du bleu de ses couleurs partisanes, Camille Laurin lançait l'autre jour, depuis son divan à confidences, sa première épître aux Québécois, "Pourquoi je suis souverainiste".

Notre histoire, revue et corrigée par un ausculteur de consciences; les angles de notre sexagone historique – Paris, Rome, Londres, Ottawa, Toronto et New York – dessinés à grands traits d'autoritarisme, rétrécis de leurs influences bénéfiques sur nous, puis effacés prestement par la bonne étoffe un tantinet messianique de nos "propres valeurs"; notre "âme" ou notre personnalité collective décappée de ses identifications successives – aux Français, aux Anglais, aux Américains – puis proprement rhabillée de tout cela, par voie "d'intériorisation"; piqué en travers d'intuitions valables mais verbeuses, un précis de psychologie dynamique, "de l'enfance à la maturité" de l'homme; ce précis-là, transposé analogiquement d'expériences individuelles à l'histoire d'une collectivité, en phrases plus élégantes que nuancées; un dernier raccourcis – de notre histoire contemporaine, cette fois – moins percutant que l'exposé qu'a l'habitude d'en faire René Lévesque. Au bout de ces périodes qu'un Bossuet n'aurait pas reniées vient, aussi ampoulée que le corps du texte, la conclusion, décevante:

Les Québécois sont accablés de "compromis névrotiques", ce pourquoi il leur faut une "psycho-thérapie collective", ce que leur offre Celui dont il n'est, lui, Camille Laurin, que le précurseur parlementaire,

Celui qui "...paraît comprendre et ressentir dans sa chair ces contradictions de l'homme québécois qui tout à la fois lui imposent de se libérer et l'empêchent d'y parvenir",

Celui qui "...oscille lui-même entre la nuit et la lumière, l'impatience et la confiance, la tendresse et la sévérité, la mercuriale et l'appel au dépassement",

Celui que "...le destin ne pouvait que choisir comme accoucheur de notre liberté",

Celui qui est, en un mot, le Sauveur des Québécois, le président du Parti québécois, René Lévesque.

Saint Paul a-t-il mieux parlé de l'astre qui l'aveugla, sur le chemin de Damas? Et au vrai, ce texte qu'on dit être de la plume d'un homme de science tient tout autant de la prophétie que du pamphlet politique.

"Maintenant que j'ai embrassé étroitement cette terre-Québec", entonne le prophète dès le premier verset, pour se demander cinq lignes plus loin pourquoi "il a fallu tout ce temps pour que mes yeux se dessillent et contemplent enfin la vérité".

Tour à tour, il sera question du "miracle qui a déjà commencé à se produire et à se manifester avec une clarté et une ampleur toujours plus grandes" et du "chemin qui mène vers la lumière" que le prophète a trouvé, après qu'une longue extase psychiatrique lui eut fourni le "fil d'Ariane" grâce auquel il a pu "s'orienter dans le labyrinthe de notre histoire"!

A n'en pas douter, le docteur Laurin est l'homme tout indiqué pour composer par anticipation le "Te Deum" de l'indépendance; et souhaitons, pour que ne cesse de fleurir au bout de sa plume l'hagiographie québécoise, que les esprits asceptiques du Mouvement laïque de langue française ne furètent pas trop dans les chapelles du Parti québécois!

Mais que ces éjaculations ne rebutent pas les agnostiques du souverainisme: Le péan du psycho-politique leur permettra tout au moins d'enrichir leur vocabulaire. Cinq astérisques nous renvoient en effet aux définitions de "vicariant", d'"irrédentisme", d'"idiosynecrasies", d'"impavidité" et de "mercuriale".

Si l'on voulait à tout prix illuminer les crêtes de ce langage trop aérien pour véhiculer les thèses d'un parti qui se veut populaire, que n'a-t-on défini pareillement la "sidération", la "verbigération en chambre", les "tonalités dépressives" dont se gargarise le bon docteur? Que n'a-t-on éclairé d'astérisques "la décantation des interactions de l'homme d'ici avec son milieu" et "l'inachèvement de sa trajectoire existentielle" dont il parle savamment?

Sans doute sera-ce la prochaine offrande des éditions péquistes...

L'INSOLENT

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy
Directeur de l'information:
Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT : Édition quotidienne : $35 par année; six mois : $19. A l'étranger : $40 par année; six mois : $22; trois mois : $12. Édition du samedi : $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur : 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

La réponse de Québec aux projets du MQF

Le premier ministre Robert Bourassa, dans une lettre à M. Albert Allain, porte-parole du Mouvement Québec Français, a fait connaître le 23 février ses commentaires relativement aux deux projets de lois que le MQF lui avait proposés sur la langue officielle du Québec et la langue d'enseignement. Voici le texte intégral de la réponse de M. Bourassa, ainsi que les deux annexes techniques analysant les projets de lois.

Québec, le 23 février 1972

Cher monsieur,

Tel que convenu lors de notre rencontre du 18 janvier 1972, je vous fais parvenir mes commentaires à la suite de l'examen des deux projets de loi préparés par votre Mouvement concernant LE STATUT OFFICIEL DE LA LANGUE FRANCAISE et la LANGUE D'ENSEIGNEMENT AU QUEBEC.

L'initiative de votre Mouvement constitue une contribution utile à la recherche d'une solution équitable de la question linguistique québécoise.

Votre Mouvement reconnaît, – et vous le mentionnez dans vos notes explicatives – la portée nécessairement limitée de vos deux projets de loi. Vous parlez d'ailleurs de premières étapes. Vous m'avez cependant indiqué les grandes orientations de votre Mouvement sur les autres aspects de la question.

En choisissant d'exprimer l'opinion de votre Mouvement sous la forme de projets de loi, vous avez sans doute pu mesurer la difficulté qu'il y a de traduire dans un texte juridique des objectifs d'ordre linguistique.

Sur le plan des principes, vos projets de loi parlent par eux-mêmes. Toutefois, leur rédaction m'apparaît déficiente au point d'ailleurs de soulever des interrogations sérieuses au niveau de la signification réelle des prises de position de votre Mouvement.

La présentation d'un projet de loi est toujours un geste important. Des droits et des obligations pour les individus et les groupes sont en cause. Aussi, une grande rigueur juridique s'impose si l'on ne veut pas que les objectifs visés soient compromis.

J'ai fait de vos projets de loi un examen attentif et comme je vous l'avais signalé lors de notre rencontre, j'ai demandé une opinion d'experts en droit constitutionnel sur la question particulière de l'article 133 de l'A.A.B.N.

Je vous indique en ANNEXE de la présente, un certain nombre de questions soulevées par vos projets de loi et sur lesquelles on a attiré mon attention. La complexité de ces questions souligne d'une façon qui me paraît évidente, l'importance des recherches et des travaux de la Commission Gendron.

Avant de donner suite au télégramme que vous m'avez fait parvenir la semaine dernière il m'apparaîtrait nécessaire de connaître vos réactions aux remarques formulées en annexes ci-jointes.

En terminant, je tiens à remercier les membres de votre Mouvement pour l'initiative qu'ils ont prise. Je suis assuré que cette initiative aura contribué à l'élaboration d'une politique linguistique au Québec.

Le gouvernement s'est attaché à cette tâche, il compte la poursuivre avec détermination dans le respect des exigences de la réalité sociologique québécoise.

Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Robert BOURASSA

Annexe A

Le statut officiel de la langue française

Ce projet de loi est collée aux dispositions de l'article 133 de l'A.A.B.N. édicté en 1867. Généralement une loi sur le statut officiel d'une langue est beaucoup plus élaborée. A titre d'exemple, la loi fédérale concernant le statut des langues officielles au Canada (1970 S.R.C., chap. 0-2), tient compte des pratiques législatives, administratives et judiciaires d'un Etat moderne. Et surtout, on y établit un régime juridique complet absolument essentiel à la mise en application de toute loi sur la (les langue (s) officielle (s).

Article: 1: "Le français est la langue officielle du Québec."

1. L'article 133 de l'A.A.B.N. (1867) Votre déclaration liminaire exprime l'opinion du Mouvement sur la portée constitutionnelle des articles 92.1 et 133 de l'A.A.B.N. La Commission Gendron a fait faire des recherches sur la possibilité pour le Québec de proclamer le français langue officielle.

Le Mouvement est-il d'avis que l'article 133 est la seule source de droit? Qu'en est-il de la valeur juridique de la coutume et des pratiques continues et généralement reconnues au Québec? Existe-t-il des droits acquis en matière linguistique?

De toute façon, il convient de noter la précaution prise d'inclure dans les articles 2 et 3 du projet de loi la réserve suivante:

"... En conformité des dispositions de l'article 133 de l'A.A.B.N."

2. Le caractère officiel de la langue française.

2.1 Le Mouvement se soucie de réserver les droits reconnus à l'article 133 à la majorité anglophone. Pourquoi alors ne pas ajouter à l'article 1 du projet de loi, tel que mentionné à la page frontispice de votre document, les mots suivants: "... sous réserve des droits reconnus à la minorité anglophone dans le présent projet de loi."

2.2 Vos notes explicatives précisent que les droits reconnus à la minorité ne vont pas au-delà des exigences de l'article 133. Est-on tout aussi certains qu'ils ne demeurent pas en deçà de l'article 133. Les droits reconnus à 133 à la langue anglaise et à la langue française sont-ils simplement des droits à la traduction? N'y a-t-il pas une reconnaissance implicite de la valeur juridique et de l'autorité légale des documents publics rédigés en langue française et anglaise?

Article 2: "Les débats de l'Assemblée nationale ont lieu en langue française, mais tout **membre** peut s'exprimer en anglais, en conformité des dispositions de l'article 133 de l'A.A.B."

L'article 2 en limitant à "tout membre" plutôt qu'à "chacun" (en anglais: "any person") le droit d'utiliser le français et l'anglais dans les débats de l'Assemblée nationale, ne restreint-il pas la portée de l'article 133? Le terme "Assemblée nationale" comprend également "ses commissions"; l'expression "chacun" (en anglais: "any person") ne permet-elle pas aux personnes témoignant devant une commission parlementaire d'employer à leur choix dans leurs témoignages ou dans leurs mémoires (?) la langue anglaise ou française? **Article 3:** "Seuls ont valeur officielle les lois, décrets et autres documents législatifs ou gouvernementaux rédigés en français. Cependant, l'Assemblée peut traduire ses lois, registres et procès verbaux en langue anglaise, conformément à l'article 133 de l'A.A.B.N.

Les lois, décrets et autres documents publics rédigés dans une langue autre que le français n'ont point valeur officielle et ne produisent aucun effet juridique."

1. L'article 133 ne confère-t-il qu'un strict droit de **traduction** au français et à l'anglais? N'y-a-t-il pas au moins ici une obligation additionnelle de publication (en anglais: "printed and published") des actes du parlement du Canada et de l'Assemblée nationale du Québec?

2. Dans le premier alinéa de l'article 3 le droit de traduction en langue anglaise est limité au strict terme de l'article 133, savoir les lois (en anglais: "Acts of Parliament..."), registres et procès verbaux (en anglais: "Records and Journals"). Le deuxième alinéa admet d'une façon implicite que des "décrets ou autres documents publics" puissent être rédigés dans une langue autre que le français sans toutefois leur donner de valeur officielle ni d'effet juridique. Est-ce bien là l'intention?

Article 4: "La langue officielle des tribunaux est le français, mais l'usage de l'anglais est autorisé dans les procédures et plaidoyers."

"Seuls ont valeur officielle les jugements et ordonnances rédigés en français. Cependant, il est loisible à toute partie d'obtenir la traduction du jugement ou de l'ordonnance qui la concerne, aux frais de l'Etat."

1. Ici, encore, se pose le problème de savoir si l'article 133 n'accorde qu'un droit de traduction.

2. Quel est le sens précis donné au terme "tribunaux"? Ce terme est-il pris dans le sens traditionnel (Cour supérieure, Cour provinciale...) ou dans son sens large, c'est-à-dire en incluant tous les tribunaux ou organis nes administratifs exerçant des fonctions judiciaires ou quasi judiciaires? Qu'en est-il du cas où des tribunaux provinciaux exercent des juridictions qui leur sont confiées par le gouvernement fédéral? Par exemple, en matière criminelle: Cour des sessions de la paix? En matière de faillites: Cour supérieure?

3. Quelle est l'interprétation de la portée des termes "procédures et plaidoyers"? Notre Code de procédure civile précise qu'est "procédure tout ce qui est destiné à faire apparaître le droit et à en assurer la sanction. Cela couvre-t-il toutes et chacune des étapes d'un procès depuis l'introduction de l'action jusqu'aux procédures d'exécution d'un jugement.

4. Le droit de traduction est restreint aux seuls "jugement et ordonnance". L'article 133 autorise-t-il à limiter le droit à un strict droit de traduction? Et dans l'affirmative, autorise-t-il à départir un citoyen de son droit de faire l'ensemble des procédures dans la langue de son choix?

5. Le texte de l'article 133 précise que "chacun" (en anglais: "any person") pourra faire l'usage de l'une ou l'autre langue. Dans le projet d'article, le droit à la traduction est limité à "toute partie" à une instance judiciaire. Dans la pratique juridique, les tiers ont souvent intérêt dans une action en justice et on leur reconnaît des droits.

QUESTIONS ADDITIONNELLES

1. Champ d'application de la loi:

Le Mouvement est-il assuré que la rédaction de son projet de loi couvre tous et chacun des actes du pouvoir législatif, administratif et judiciaire des ministères ou organismes gouvernementaux? Corporation municipale et scolaire?

2. Promulgation, publication et information:

Le projet de loi se propose-t-il de couvrir les étapes de la promulgation, de la publication et de la communication au public des actes de l'administration?

3. Souplesse dans l'application:

Le Mouvement s'est-il penché sur les mécanismes d'application du projet de loi afin de lui assurer une certaine flexibilité? Un pouvoir réglementaire délégué au Lieutenant-gouverneur en Conseil?

4. Surveillance de l'application de la loi:

D'après le Mouvement quelle autorité devrait avoir la charge de surveiller l'application de cette loi sur la langue officielle? Est-ce les Cours de justice ordinaires ou une institution similaire à celle du Commissaire aux langues de la loi fédérale?

5. Régime transitoire:

A-t-on pu évaluer l'état actuel des pratiques linguistiques du gouvernement du Québec? Estime-t-on nécessaire que l'on prévoit dans la loi des dispositions transitoires au niveau de l'application?

6. Inclusion dans la constitution interne du Québec:

Le projet de loi sur le statut officiel de la langue française serait une loi fondamentale. Est-ce que cette loi devrait être dans la même position qu'une loi ordinaire quant à la façon d'y apporter des amendements?

Annexe B

La langue d'enseignement

Article 1 – **Paragraphe 1:** "Dans les écoles publiques, l'enseignement se donne en français."

Cette disposition reprend essentiellement l'amendement apporté en 1969, à l'article 203 de la Loi de l'Instruction publique (1969, S.Q., chap. 9, art. 2).

Paragraphe 2: "Toutefois, le ministre de l'Education peut autoriser l'enseignement en langue anglaise, aux conditions prévues par la loi, dans les écoles ou classes qu'il désigne, lorsque demande lui en est faite par des groupes suffisamment nombreux de parents dont les enfants ont l'anglais pour langue maternelle."

Le deuxième paragraphe de l'article 1 du projet de loi autoriserait le ministre de l'Education à refuser à un groupe de parents toute demande qu'il ferait pour obtenir l'enseignement de leurs enfants en langue anglaise. Le ministre jouirait d'une discrétion totale. Il pourrait exercer cette discrétion comme il l'entend au niveau de l'autorisation à recevoir un enseignement en langue anglaise, à celui des modalités d'exercice de cette autorisation et, il faut bien le présumer à celui de la révocation de l'autorisation. Est-ce bien là l'intention de votre Mouvement.

Le ministre "peut" autoriser l'enseignement en langue anglaise. C'est aussi le ministre seul qui désignerait dans quelle école ou classe cet enseignement se donnerait. C'est encore le ministre seul qui déciderait de la forme de la demande qui lui serait faite et du moment où elle devrait être faite. C'est toujours le ministre seul qui déterminerait ce que serait un "groupe" de parents et quel groupe de parents constituerait un groupe "suffisant" de parents. Cette détermination pourrait, semble-t-il, varier pour chacune des demandes qu'on lui adresserait. C'est enfin le ministre seul qui disposerait de la question de savoir si les enfants de parents qui lui adresseraient une demande ont effectivement l'anglais comme langue maternelle.

Cette prise de position par le Mouvement soulève par ailleurs nombre de questions fort complexes, notamment celle du rôle des commissions scolaires, des critères d'exercice de la discrétion ministérielle, des possibilités d'appel d'une décision du ministre...

D'autre part, le projet de loi est silencieux sur la façon dont les parents devraient adresser leurs demandes au ministre. N'est-il pas important que les parents connaissent avec exactitude la forme et le contenu de la demande qu'ils devraient faire pour obtenir que leurs enfants aient un enseignement en langue anglaise?

Par ailleurs, selon le Mouvement, le ministre déciderait de la question de savoir si un enfant a pour langue maternelle l'anglais? Sur simple déclaration des parents? Cette décision donnerait-elle lieu à une enquête? Pourrait-on en appeler? A qui?

Paragraphe 3: "Les enfants des immigrants, qu'ils soient ou non citoyens, font leurs études en français. Toutefois, ceux qui ont commencé leurs études en anglais, au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi, peuvent poursuivre dans cette langue, aux mêmes conditions qu'aux paragraphes précédents."

Ce paragraphe distingue deux catégories d'enfants d'immigrants: ceux-là qui ont commencé leurs études en anglais et les autres.

La rédaction de ce paragraphe semble reconnaître certains droits acquis aux enfants des immigrants qui ont commencé leurs études en anglais. Cependant, ils ne pourraient, semble-t-il, poursuivre leurs études dans cette langue qu'aux conditions du paragraphe précédent, c'est-à-dire qu'ils seraient assujettis à la discrétion totale accordée au ministre de l'Education.

Quelle est la définition que le Mouvement donne du mot "immigrant"? Vous référez-vous aux dispositions de la loi fédérale sur l'immigration?

Le projet de loi couvrirait indistinctement les enfants de tous les immigrants, quelle que soit la langue maternelle de l'immigrant. Certains cas limites pourraient poser des problèmes pratiques. A titre d'exemple, un enfant issu du mariage d'une citoyenne canadienne et d'un immigrant, s'il est de langue anglaise, tombe-t-il dans le paragraphe 2 ou le paragraphe 3 de l'article? Si sa langue est une langue étrangère?

Quelle est la portée exacte de la précision ajoutée: "Les enfants des immigrants, qu'ils soient ou non citoyens"? Si un immigrant devient citoyen canadien, est-il encore immigrant au sens du projet? Ne peut-il pas alors se prévaloir des dispositions du paragraphe 2 de l'article 1 si ses enfants ont l'anglais pour langue maternelle et s'il fait partie d'un groupe suffisamment nombreux de parents?

■ lettres au DEVOIR

Un hôpital digne de son nom

Beaucoup de personnes se souviendront comme moi du 19 février: Ayant fait une visite à un malade à l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci, j'ai essayé, vers quatre heures ce samedi-là de rentrer chez-moi inutile de vous dire que mes efforts furent vains.

Je me suis donc trouvée dans l'obligation de rester à l'hôpital, les minutes, les heures passaient, rien à faire, la situation était désespérante. L'énervement, la chaleur de l'établissement, l'inaction, tout contribuait à exaspérer la personne la plus calme.

Arrivée à l'hôpital vers trois heures, j'y étais encore à huit heure le soir. Je n'étais pas seule, une vingtaine de personnes étaient dans mon cas.

C'est alors que j'ai appris que l'hôpital mettait des chambres à la disposition des infortunés qui ne pouvaient rentrer chez eux.

Je tiens ici à remercier la direction pour la franche hospitalité que j'ai trouvée. Le personnel que j'ai cotoyé pendant mon séjour de 24 heures a été d'une gentillesse remarquable. Dans les moments difficiles, il est bon de trouver des gens qui sont encore humains et généreux.

Encore une fois, merci à toute l'équipe. Je vous suis très obligée.

Mme D. GILLET
Montréal, le 22 février 1972

Une excellente initiative des Caisses

Au nom de nombreux amis, je viens féliciter, par la voix de votre journal, la Caisse populaire Desjardins pour la commandite de l'Odyssée d'Homère.

Puisse leur exemple être suivi par d'autres annonceurs.

Mme E.R. DUCHARME
Montréal, le 21 février 1972

■ propos d'actualité

A la plus grande stabilité des dernières années s'allie désormais le ferme propos de tenter de régler les problèmes qui mettent aux prises l'Est et l'Ouest par voie de négociations, bien qu'il soit trop tôt pour en évaluer les chances de succès. Des entretiens officiels et officieux sont présentement en cours entre les Etats-Unis et l'URSS sur une foule de sujets de portée mondiale. D'importance fondamentale, les conversations sur la limitation des armements stratégiques semblent manifester des signes d'une entente possible. Viennent ensuite les conversations des quatre puissances sur la question de Berlin, où les E.U. et l'URSS tentent, avec le concours de la France et de la Grande-Bretagne, de résoudre l'un des principaux points de litige laissés par la Seconde Guerre mondiale.

Livre blanc sur la politique de défense, août 1971.

VOLS CANADA-EUROPE CANADA

Vers l'EUROPE
aller-retour à partir de $188
DESTINATIONS Paris
Bruxelles-Zurich
Madrid-Genève

VOLS aller simple vers l'Europe à partir de
$100

S.E.T.A. Vacances
1176 rue Drummond
Montréal 107
Tél. 861-0200

Appelez à tarifs réduits par l'interurbain automatique, au Québec et en Ontario



Durant toute la semaine, il y a des périodes qui vous permettent de faire des appels interurbains à tarifs réduits si vous composez vous-même*. Choisissez la période qui vous convient le mieux en vous guidant sur le tableau ci-dessous.

HEURE	DU LUNDI AU SAMEDI	DIMANCHE
DE 8 A 18 HEURES	TARIF ORDINAIRE	RÉDUCTION DE 3/4
DE 18 A 23 HEURES	RÉDUCTION DE 1/3	RÉDUCTION DE 1/2
DE 23 A 8 HEURES	RÉDUCTION DE 2/3	

Ces nouveaux tarifs s'appliquent aux appels faits dans le territoire desservi par Bell Canada au Québec, en Ontario, au Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest.

*Si l'interurbain automatique n'est pas encore en service là où vous demeurez ou dans la localité où vous appelez, la téléphoniste achemina votre appel aux tarifs de l'interurbain automatique.

Bell Canada

Restez en contact par l'interurbain... tout en profitant des tarifs les plus bas.

VIENNENT DE PARAITRE...

LES ANNEXES DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES LAÏCS ET L'ÉGLISE

■ HISTOIRE DE L'EGLISE CATHOLIQUE AU QUEBEC (1608-1970) $2.00
par Nive Voisine avec la collaboration de Andre Beaulieu et Jean Hamelin

■ HISTOIRE DE L'ACTION CATHOLIQUE AU CANADA FRANCAIS $3.50
par Gabriel Clement

■ CROYANTS DU CANADA FRANÇAIS - I $2.50
RECHERCHES SUR LES ATTITUDES ET LES MODES D'APPARTENANCE
par Normand Wener et Jocelyne Bernier

■ CROYANTS DU CANADA FRANCAIS - II
DES OPINIONS ET DES ATTENTES (paraîtra en mars)
par Normand Wener et Jacques Champagne

■ RAPPORT SYNTHESE - INSTRUMENT DE TRAVAIL $1.00
par Yves M. Cote

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES ET CHEZ FIDES, 245 EST, BOUL. DORCHESTER, MONTREAL 129

FIDES

Au sommet de la
Place Ville-Marie

Altitude 737

au 45e étage

Réservations: 861-3511

un buffet de plus de 45 mets exquis et un panorama à vous en couper le souffle!

Céleri
Olives vertes et noires
Relishes
Hors-d'oeuvre
Asperges vinaigrette
Salade au saumon
Salade au fromage suisse
Sardines importées
Anchois
Thon
Coeurs de palmiers
Coeurs d'artichauts
Eperlans marinés
Oeufs farcis

737

Vichyssoise
Gaspacho
Consommé en gelée
Soupe aux pois à la canadienne
Consommé
Soupe du jour

737

Saumon entier, paré et tranché
Dinde entière, parée et tranchée
Jambon entier, paré et tranché
Poulet rôti
Charcuterie

737

Homard froid
Sauce fine Champagne
Sauce mayonnaise
Entrecôte de boeuf rôtie au jus
Estouffade de boeuf
Fruits de mer à la Newburg
(ou poisson du jour)

737

Pommes mousseline
Pilaf de riz
Haricots verts au beurre
Carottes glacées

737

Salades:
de pommes de terre
du Chef
de poivrons
de tomates
de maïs en grains

737

Salade russe
Salade de betteraves
Laitue romaine

737

Fromages:
Roquefort
Cheddar
Oka
Camembert
Gruyère
Bleu, danois

737

Mini-pâtisseries françaises
Tarte aux pommes
Tarte aux cerises
Tarte aux pêches
Tarte aux bleuets
Tarte au citron
Tarte à la pacane
Tarte au sucre
Charlotte russe sur biscuit de Savoie
Gâteau étage
Talmouse
Pouding au riz
Baba au rhum
Bavaroise
Paris-Brest
Saint-Honoré
Gelée Jello
Melon
Petits fours secs
Fruits frais

Stationnement seulement $1.00 au "Canadawide Parking" de la P.V.-M. dès 18h30. Faites valider votre billet au restaurant.

Administré par le Reine Elizabeth

faits divers

Une des têtes d'affiche de la RCMP arrêtée en Australie

Un des criminels les plus recherchés au Canada a été arrêté hier par la police municipale de Sidney, en Australie, pour port d'arme prohibé.

L'individu qui a comparu à Sidney sous l'accusation de possession illégale de deux revolvers a été identifié comme étant Raymond James Palmer, 35 ans. Cet homme qui sera détenu jusqu'à son procès, le 3 mars prochain, était recherché par les autorités canadiennes relativement au meurtre d'un informateur de la police et pour tentative de meurtre sur les personnes d'un gardien de prison et de son fils.

Palmer s'était évadé en 1966 d'une prison de la Colombie-Britannique où il purgeait une peine de six ans de pénitencier pour possession de narcotiques.

L'attentat contre un gardien de prison avait été perpétré à l'aide d'une bombe dissimulée dans un colis de Noël, envoyé au domicile du gardien, à North Surrey, près de Vancouver. Le gardien, Frank Newton, avait un jour aperçu ce colis qui lui était adressé en revenant de son travail. Avec son fils Newton avait alors tenté d'ouvrir le colis mais celui-ci explosa et le gardien eut les deux mains arrachées tandis que son fils perdit l'usage d'un oeil.

Aujourd'hui, M. Newton, dont les mains ont été remplacées par des crochets, travaille au pénitencier comme officier responsable des visites et de la correspondance.

Au moment de son arrestation, Palmer vivait avec sa femme et ses deux enfants.

D'autre part, autre l'accusation de possession illégale d'arme à feu, l'individu a été accusé d'immigration illégale par les autorités australiennes. Il a de plus été questionné au sujet de nombreux vols à main armée commis dans ce pays.

Des policiers de la Gendarmerie royale du Canada sont actuellement en Australie afin de s'occuper des procédures d'extradition.

Grand'Mère: la Consolidated rouvrirait dans une semaine

Un porte-parole de la compagnie Consolidated Bathurst a déclaré hier que les opérations de l'usine Laurentide de Grand'Mère qui a été gravement endommagée mercredi par un violent incendie pourraient reprendre dans une semaine environ.

L'incendie, qui a détruit environ 100,000 pieds cubes de bois et causé des dommages matériels évalués à près de $1 million est le plus important incendie de l'histoire de cette municipalité de 13,000 habitants, située à une trentaine de milles au nord de Trois-Rivières.

Ce n'est seulement que hier matin que les nombreux pompiers appelés sur les lieux ont pu mettre fin à l'incendie qui a duré près de 24 heures. Un employé a perdu la vie dans le sinistre.

Il semble que le feu ait pris naissance vers 10h00 mercredi matin dans un bâtiment où le bois est transformé en pâte à papier. La cause du sinistre serait attribuable à des difficultés électriques.

L'incendie a causé un grand émoi dans la population de Grand'Mère qui se demande aujourd'hui combien de travailleurs perdront leur emploi. On sait que la région de la Mauricie souffre actuellement d'une grave crise de chômage.

Mercredi soir, alors que l'incendie faisait toujours rage, le maire Jean-Marie Lafontaine a rencontré les autorités de la compagnie pour évaluer les conséquences possibles de ce sinistre.

La CCFAQ ferme un autre cabaret

La Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec a ordonné la fermeture d'un autre cabaret de la métropole qui abritait des activités relatives à la prostitution.

Selon le jugement rendu par les juges Jacques Trahan et Moe Moscovitch, le Canasta Café Inc., situé au 1230 boul. Saint-Laurent, à Montréal, est un établissement non conforme aux exigences de la CCPAQ.

La preuve présentée lors de l'enquête publique démontre que le propriétaire de l'établissement, M. Théodore P. Parkin, 68 ans, du 11561 rue Alfred Laliberté, à Montréal, avait eu trois entrevues avec les inspecteurs de police John Tibbles et André De Luca mais, qu'à la suite de ces rencontres, on n'avait pas remarqué d'amélioration. Entre le 1er mai 1968 et le 1er mai 1969, il y a eu 63 incidents ou plaintes rapportés à la police. La plupart des arrestations effectuées à cet endroit concernaient des causes de vagabondage, racolage et flânage.

De plus, de grandes quantités de boissons alcooliques non estampillées par la Régie des alcools du Québec ont été trouvées à cet endroit.

A cet établissement qui détenait un permis de salle à manger, la cuisine était inopérante et aucune facture officielle de taxe de repas n'était fournie.

La CCPAQ a donc décidé d'annuler les permis de salle à manger, de bar et de cabaret et de saisir toutes les boissons alcooliques de l'établissement.

Un jeu mortellement dangereux

Un garçonnet de 10 ans a été mortellement écrasé sous les roues d'un camion hier après-midi alors qu'il s'amusait avec d'autres enfants à s'accrocher à l'arrière des véhicules circulant à l'intersection des rues Royal et Notre-Dame-de-Grâce, dans l'ouest de la métropole.

La jeune victime est James Bussell, domicilié au 5880, Côte Saint-Antoine, à Montréal.

Un porte-parole de la police a expliqué que le constable Jean-Claude Vincent de l'auto-patrouille 14-11 avait reçu vers 13h40 un appel lui demandant de se rendre à l'intersection des rues Royal et Notre-Dame-de-Grâce afin de disperser des enfants qui s'accrochaient imprudemment aux véhicules pour se laisser traîner.

Moins de cinq minutes après ce premier appel, le policier qui se dirigeait vers l'intersection en question recevait un second appel lui annonçant cette fois qu'un enfant venait d'être tué accidentellement à l'endroit où il se dirigeait.

A son arrivée, le policier constata la tragédie qui venait de se produire. Selon le rapport du policier, le jeune Bussell jouait avec une dizaine de camarades au jeu déjà décrit. A un moment donné, l'enfant s'accrocha à l'arrière d'un camion de transport mais presqu'aussitôt il perdit pied et glissa sous les roues arrière de l'énorme véhicule, sous les yeux horrifiés de ses compagnons de jeu. La mort a été instantanée.

Rançon pour un faux enlèvement

Le gérant d'une banque de Québec s'est fait soutirer $7,000, mercredi, par un inconnu qui a annoncé au cours d'un appel téléphonique, que son épouse et sa fille avaient été enlevées.

L'inconnu a indiqué à M. E.-J. Dumais, 38, ans gérant d'une succursale de la Banque de la Nouvelle-Ecosse de la vieille capitale, un endroit où il devait déposer la somme de $60,000 pour retrouver sa femme et sa fille.

Le gérant s'est empressé de téléphoner à son domicile et c'est un homme qui lui a répondu. Croyant alors que l'enlèvement avait eu lieu et que l'avertissement était sérieux, M. Dumais s'est empressé d'aller porter les $7,000 qu'il a pu rassembler à l'endroit désigné.

Regagnant aussitôt son domicile, il y a trouvé son épouse et son enfant. C'est alors qu'il a réalisé qu'il venait d'être victime d'un coup monté.

La police a été prévenue mais l'habile voleur est toujours en liberté.

C'est la deuxième fois en quelques semaines qu'un tel incident se produit au Québec. Il y a quelque temps, un gérant d'une banque de Montréal a dû remettre $40,000 pour un enlèvement qui n'avait pas au lieu.

R.-Canada: on négocie devant les médiateurs

Partout, sauf à Terre-Neuve, à Calgary et à Québec, les techniciens de Radio-Canada étaient hier à leurs postes. Pendant la médiation en cours à Montréal, le Syndicat a en effet décidé de réduire sensiblement l'ampleur des grèves tournantes et des grèves de zèle qui paralysent ou gênent considérablement l'activité régulière de la Société depuis le 22 janvier.

Les médiateurs fédéraux sont parvenus à réunir les représentants des deux parties à la même table, mardi, après avoir étudié durant une semaine les positions respectives de Radio-Canada et de NABET.

A Vancouver et à Halifax, où la Société avait imposé des lock-out à son personnel technique, des ententes locales sont intervenues qui ont permis de rétablir le service. A Vancouver, les journalistes syndiqués ont également repris le travail en vertu de ces accords.

La reprise des négociations en présence des médiateurs marque une étape capitale sur la voie d'un éventuel règlement. Depuis le début du différend, les deux parties n'avaient pas réussi à engager de véritables discussions sur les questions en litige, questions qui n'était pas résolues par le rapport de la Commission fédérale de conciliation, en janvier.

Ce rapport recommandait une hausse de salaire de six pour cent avec effet rétroactif à juillet 1971, et une deuxième augmentation de 4.5 pour cent à compter de juillet prochain. Le Syndicat, de son côté, réclame la réduction de la semaine de travail de 40 à 36 heures, des augmentations de salaire de 12.8 pour cent avec effet rétroactif à juillet dernier et une hausse additionnelle de 7.8 en 1973. Le salaire hebdomadaire moyen des techniciens de la Société s'établit actuellement à $179.

Les techniciens de NABET réclament en outre des clauses garantissant la sécurité d'emploi, en raison surtout de l'automatisation et de changements technologiques qui tendent à éliminer des fonctions.

suites de la première page

LES GARDIENS

Depuis le début de la grève, les agents de la paix ont dressé des lignes de piquetage et occupé certains édifices du gouvernement provincial.

Hier, environ 200 membres du syndicat ont envahi le palais de justice et ont réussi à perturber la quiétude des cours. Ils ont pacifiquement chassé du nouveau palais de justice les gardiens de sécurité de l'agence Canadiana affectés à la surveillance de l'édifice.

Scandant des slogans, arborant de multiples pancartes, les grévistes de la fonction publique ont occupé d'abord la salle des pas perdus, au palais de justice, situé à 100 est, Notre-Dame, après quoi ils ont traversé la rue pour expulser les agents de Canadiana du nouveau palais.

Les gardiens de Canadiana n'ont pas fait d'opposition et ont quitté piteusement les lieux sous les cris de joie et quelques invectives de la part des grévistes qui estiment que cex gardiens les remplacent indûment et sont, à toute fin pratique, des "scabs".

Les organisateurs de cette manifestation ont convoqué les grévistes au même endroit pour ce midi et entendent faire une occupation plus systématique des lieux.

Hier, les cours n'ont pas, en général, subi de retards imputables à l'occupation, bien qu'elles soient considérablement perturbées par la grève des agents de la paix qui dure maintenant depuis plus d'un mois.

Les occupants ont provoqué l'ajournement à la cour 2 sessions de la paix, lorsqu'ils ont envahi cette cour attenante à la salle des pas perdus. Le juge Emile Trottier n'a pas été long à ajourner.

En première division des assises le juge, Jacques Ducros, a ordonné que la porte de la cour soit fermée à clé afin d'empêcher toute invasion. On sait que c'est ce magistrat qui a émis, au début de la semaine, des ordonnances au directeur du centre de détention de la rue Parthenais, afin que soient amenés devant lui des détenus qui demandent une révision de leur demande de cautionnement.

Le juge Ducros avait dit: "Quelque soit le différend qui oppose les agents de la paix au ministère de la justice, ni les uns, ni l'autre n'ont le droit de détenir illégalement des personnes."

Le juge Ducros a précisé qu'il ne voulait pas instruire le procès de M. Raymond Lemieux à huis clos et il a invité les journalistes à accéder à la cour par l'entrée intérieure.

On ne sait pas cependant ce qu'il adviendra aujourd'hui des agents de Canadians.

Un porte-parole de cette agence, qui a le contrat du ministère des travaux publics d'assurer la sécurité à la Place de la justice, a fait savoir, hier, que le travail avait repris normalement, hier après-midi, après le départ des occupants.

Il était question, hier soir, que les membres de la SQ interviennent aujourd'hui pour protéger les agents de Canadiana au cas où les occupants reviendraient les évincer.

Un autre député appuie Samson

QUEBEC (par G.L.) – Prenant fait et cause pour M. Camil Samson, un deuxième député vient de réclamer un congrès à la direction du Ralliement créditiste, dans les plus brefs délais.

M. Aurèle Audet, député d'Abitibi-ouest, se joint ainsi à M. Bernard Dumont, député de Mégantic. A l'instar du chef démissionnaire lui-même, les deux députés protestent contre la décision prise dimanche dernier de refuser à M. Samson ce qu'il demandait, à savoir un congrès de leadership à la mi-mars, à la faveur du congrès annuel.

M. Samson a démissionné sur-le-champ et a été remplacé par un chef intérimaire, M. Armand Bois, député de Saint-Sauveur. L'exécutif du parti, dont la majorité des douze députés, a également décidé de ne tenir un congrès de leadership qu'après les élections fédérales, quelle qu'en soit la date.

C'est cette décision que M. Samson, Dumont et Audet remettent en question. Tous trois prétendent que quelques députés ont influencé la majorité de leurs collègues pour gruger l'autorité du chef; "en vue de donner suite à un complot intelligemment tramé depuis 1970, ainsi qu'à soigner l'ambition de certains députés en quête de titres au sein du parti", dit M. Audet. Il fait était d'un climat de non-confiance voisin de la "mutinerie" et de "noyautage en règle" au sein de l'exécutif du Ralliement.

"Il serait plus qu'indécent, conclut le député créditiste d'Abitibi-ouest, de refuser ce congrès à la chefferie que les militants s'apprêtent à réclamer comme un droit fondamental."

M. Audet confirme ainsi que ceux qui accordent leur appui à M. Samson profiteront du congrès des 18 et 19 mars, à Québec, pour tenter de renverser la décision de l'exécutif et obtenir un congrès de leadership; peut-être même, si les appuis sont suffisants, pour réinstaller M. Samson dans ses fonctions dès ce moment-là.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

Des étudiants rédigent des rapports d'impôt

En collaboration avec la Confédération des syndicats nationaux, la compagnie d'assurance La Sauvegarde ainsi que l'Union régionale des caisses populaires Desjardins, les étudiants de l'Ecole des hautes études commerciales ont mis sur pied un service d'aide à la rédaction des rapports d'impôt des gens à faible revenu.

Ce service fonctionne sour le nom de SARRI – HEC. Il s'dresse aux gens qui gagnent moins de $9,500 et qui ont des personnes à charge et pour les célibataires qui gagnent moins de $5,000. Les personnes travaillant à leur compte de même que celles possédant une ou des propriétés à revenu, sont exclues du service.

Vous pouvez bénéficier de ce service jusqu'au vendredi 31 mars aux endroits suivants:

Jour: de 10h à 15h à la Caisse populaire Saint-Jacques, 1255 Berri, près du métro Berri-Demontigny.

Soir: de 18h à 22h, au Syndicat de la construction de Montréal, 73333 St-Denis, près du métro Jean-Talon; au Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, 1001 Saint-Denis, près du métro Champ-de-Mars.

Le prix est de $2 pour les deux rapports (fédéral et provincial).

Sao Paulo: 30 morts dans un incendie

SAO PAOLO (AFP) – Au moins trente personnes ont péri dans un violent incendie qui a ravagé hier après-midi un immeuble de 25 étages du quartier commercial de Sao Paolo, au Brésil.

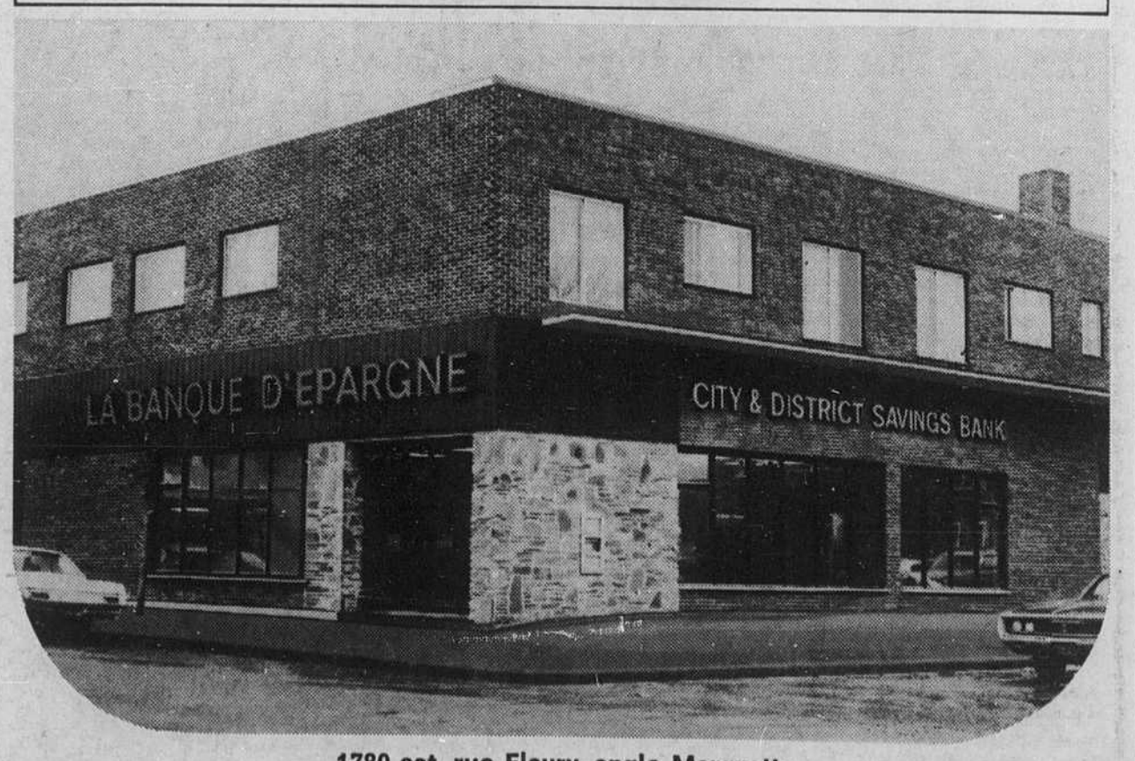
Des hélicoptères de l'armée ont d'autre part réussi à évacuer environ 200 personnes sur le point de périr d'asphyxie qui s'étaient réfugiées sur le toit de l'édifice.

La vitesse à laquelle s'est propagé l'incendie a provoqué une panique générale et plusieurs personnes se sont jetées par les fenêtres.

Tout le centre-ville de Sao Paolo, une ville de plus de six millions d'habitants, était paralysé par des embouteillages géants. Des ambulances ainsi que des voitures de police et de pompiers sillonnaient la ville, créant un climat de grande tension.

Plusieurs dizaines de personnes ont dû être hospitalisées et certaines ont été placées sous des tentes d'oxygène.

La Banque d'Épargne ouvre sa 82ième succursale



1780 est, rue Fleury, angle Marquette

Avec l'ouverture de cette nouvelle succursale, La Banque d'Épargne poursuit son expansion. Cette nouvelle succursale est munie d'un système électronique "en direct" qui télécommunique le traitement des données-comptables. Monsieur Maurice Renaud, gérant, et son personnel compétent vous attendent pour vous offrir les multiples services de La Banque d'Épargne, entr'autres:

* LE COMPTE SUPER ÉPARGNE
* LES CERTIFICATS D'ÉPARGNE
* LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
* LES PRÊTS PERSONNELS, etc.

Tous les jours, du lundi au vendredi, de 10 a.m. à 6 p.m. le personnel de la Banque est à votre disposition.



LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
Fondée en 1846. Constituée par Charte Fédérale. Membre de la Société d'Assurance-Dépôts du Canada.

le consommateur

Le 'recyclage' des journaux et revues: un moyen de lutter contre la pollution

par Renée Rowan

Vous rêvez depuis longtemps de faire le tri dans l'accumulation de vos vieux journaux, de vos anciennes revues?

Faites-le aujourd'hui puisque vous aurez l'occasion, dès demain, de vous en débarrasser en allant les porter au "dépôt de recyclage" organisé pour la journée par STOP (Society To Overcome Pollution) en collaboration avec le Yellow Door Coffee House et la Ligue anti-chômage de Montréal.

Le dépôt situé au 3625 rue Aylmer (deux rues à l'est de University et une rue au sud de l'avenue des Pins) sera ouvert entre 10 et 16h, samedi. Vous pourrez y apporter, outre vieux journaux et revues, contenants, bouteilles et autres produits réutilisables. Les journaux doivent être ficelés ou placés dans des boîtes de carton; les bouteilles et contenants doivent être bien lavés, les guenilles propres.

Un dépôt permanent existe au centre d'achat Beaconsfield; d'autres sont ouverts occasionnellement ailleurs. C'est la première expérience du genre dans le centre-ville.

STOP met sur pied ces dépôts pour démontrer l'intérêt que le public porte au "recyclage" de déchets afin de persuader la municipalité de prendre en main la collecte du matériel de recyclage. Déjà, la ville de Westmount fait la collecte des journaux.

Le bureau national de l'Association des consommateurs du Canada (ACC) a choisi le mot d'ordre "Recyclons et rénovons" comme thème de la semaine canadienne du consommateur qui débutera le 1er mars prochain.

A l'occasion de cette semaine, l'ACC invite tous ses chapitres à créer des dépôts pour les matériaux à recycler.

Le grand salon culinaire

Le 35e grand salon culinaire organisé par le Conseil de l'hôtellerie et de la restauration, en collaboration avec le ministère du tourisme du Québec, aura lieu cette année les 21, 22 et 23 mars prochain, à l'hôtel Windsor.

Chefs et pâtissiers y présenteront leurs meilleures réussites culinaires démontrant pourquoi Montréal et le Québec en général ont acquis la réputation d'être le coin de terre où l'on mange le mieux en Amérique.

Les aubaines de la semaine

Après les perturbations du début de la semaine, les approvisionnements de font de nouveau normalement dans tous les magasins d'alimentation.

Au comptoir de la viande, on note dans plusieurs super-marchés une baisse du prix du porc, en particulier, la longe: le bout du filet qui se vendait la semaine dernière 79 cents la livre, se vend aujourd'hui 75 cents; la partie des côtes est passée de 69 à 65 cents la livre.

A signaler, au comptoir des légumes, les petites tomates du Mexique (cherry tomatoes) qui représentent un achat intéressant. Laissez-les à la température de la pièce quelques heures; elles seront encore meilleures. Elles constituent un changement intéressant dans la boîte à lunch et dans le bol à salade.

Le hasard m'a amenée récemment au marché de plein air Jean-Talon qui prend un aspect "folklorique" tout à fait amusant et qui vaut le déplacement sans compter les achats intéressants qu'on peut y faire même à ce temps-ci de l'année. J'y ai acheté des oeufs, du miel et une grande boîte de pommes McIntosh, non classée, au prix intéressant de $2.00. Quelques cultivateurs vous offrent des produits à des prix d'aubaine. Ainsi j'ai payé 50 cents une boîte de poireaux (7 de grosseur moyenne). Chez Steinberg, la même semaine, les poireaux se vendaient 2 pour 38 cents (en général un gros et un petit...)

Pour grande personne seulement

J'ai essayé pour m'amuser les nouveaux crayons de couleurs lancés par Mary Quant. Ils s'offrent, tels les crayons de couleurs de nos enfants, en une jolie boîte de métal et vous permettent de dessiner des paupières, des cils, des lèvres, en autant de couleurs que vous le désirez. Ils s'appliquent si facilement que même une femme au travail qui dispose de cinq minutes au maximum pour le maquillage, peut s'en servir. N'est-ce pas là le miracle?

Un conseil: ne les laissez pas traîner car vos enfants les emploieront sûrement pour dessiner sur les murs et vous les retrouverez dans un état piteux (les murs... comme les crayons).

Un autre produit nouveau: Trac II, le rasoir de sûreté mis récemment sur le marché par Gillette du Canada.

Le nouveau rasoir comprend deux lames parallèles encastrées dans une cartouche en plastique à jeter après usage. Dans un rasoir ordinaire à une seule lame, le tranchant étire le poil vers l'extérieur avant de le couper. Immédiatement après la seconde lame du rasoir TRAC II coupe le restant du poil avant qu'il ne se rétracte. La seule façon d'obtenir un rasage à fleur de peau dit le feuillet publicitaire... Cela vaut sans doute la peine d'en faire l'essai: le nouveau rasoir et cinq cartouches ne coûtent que $2.95.

La Fontaine de Jouvence demeure l'un des grands rêves du genre humain, et peut-être aussi l'espoir le plus chimérique, malgré les prétentions des fabricants de produits cosmétiques, commente l'American Medical Association dans une nouvelle publication traitant des soins de l'épiderme.

"Le seul problème au sujet de produits annoncés comme étant capables de réaliser ce désir, vient du fait qu'aucun n'a pu être à la hauteur de sa publicité", disent les auteurs de la brochure.

L'AMM met les gens en garde contre les formules mystérieuses, les produits miracles. Certains ingrédients spectaculaires tels le pollen d'orchidée, l'huile de vison ou de tortue, pour ne nommer que ceux-là, ne servent qu'à piquer la curiosité et inciter les femmes à associer ces noms avec une formule d'embellissement...

Les négociations des enseignants sont difficiles partout au pays

(d'après PC) – Un relevé de la Presse Canadienne révèle que les difficultés rencontrées par les enseignants québécois dans leur négociation avec le gouvernement sont partagées par leurs confrères des provinces anglaises du Canada.

Dans la plupart des provinces, la situation se présente comme suit: les enseignants demandent des hausses de salaires et les gouvernements répondent qu'il leur est impossible de faire face aux augmentations exigées.

C'est en Colombie-Britannique que le mouvement a pris naissance. Les enseignants de cette province doivent faire face à une ordonnance gouvernementale limitant leur hausse de salaires à 6.5%. Aussi est-il question d'un arrêt de travail d'ici la fin des classes en juin. Les enseignants envisagent également de prendre part activement à la prochaine campagne électorale provinciale afin de chasser l'administration du Crédit social.

Les enseignants doivent tenir des assemblées durant la fin de semaine afin d'arrêter les grandes lignes de la stratégie qu'ils entendent suivre d'ici la fin de l'année scolaire.

La situation est également tendue en Nouvelle-Ecosse où le gouvernement a annoncé un plafond de 5% à toute hausse de salaire des enseignants. Plusieurs centaines d'enseignants ont protesté en défilant devant la législature provinciale lors de l'ouverture de la session, le 9 février. Pour le moment, ils se livrent à une grève du zèle un peu partout à travers la province.

En Alberta, les enseignants acceptent difficilement les limites imposées en 1970 par l'ancien gouvernement créditiste qui avait fixé à 6% la hausse limite du salaire des professeurs. Toutefois, selon un système assez complexe, les commissions scolaires locales peuvent tenir un plébiscite auprès de la population pour savoir si cette dernière approuve les demandes des enseignants de leur district.

En Saskatchewan, les enseignants reconnaissent qu'ils peuvent encore négocier avec assez de liberté. Les négociations se poursuivent également à Terre-Neuve.

En Ontario et au Manitoba, les gouvernements maintiennent que les coûts de l'éducation sont trop élevés, mais en même temps n'établissent pas de limite dans les hausses de salaires. En Ontario, toutefois, le gouvernement a imposé des limites aux dépenses consacrées à l'éducation, si bien que ces restrictions ont des répercussions directes sur les salaires des enseignants.

La Commission scolaire du Toronto métropolitain a d'ailleurs déjà annoncé qu'à la suite des restrictions gouvernementales, il lui faudrait probablement engager 300 professeurs de moins pour la prochaine année.



Alimentation: un comité consultatif

Le ministre du travail et de la main-d'oeuvre, M. Jean Cournoyer, annonçait récemment la création d'un comité consultatif pour le secteur de l'alimentation. Il revient à ce comité d'étudier, d'analyser les problèmes reliés au commerce de l'alimentation et de proposer les moyens propices à les résoudre.

L'un de ces moyens est de faire au ministre du travail et de la main-d'oeuvre les recommandations nécessaires pour amender la législation et la réglementation actuelles, plus précisement en regard de la loi des décrets de convention collective et des décrets de commerce dans la province.

Le secrétariat est assuré par le bureau central de la direction générale des normes du travail à Montréal, situé au 255 est, boulevard Crémazie, Montréal 354.

Ce comité, créé sur la recommandation du directeur général de la main-d'oeuvre, M. Claude Mérineau, en vertu de l'article 41 de la loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre, est composé de cinq représentants des associations patronales et de 5 représentants des associations syndicales.

Ces représentants se sont joints un représentant de la direction générale de la main-d'oeuvre: M. François Paquin, président du comité, un représentant de la direction générale des relations patronales-ouvrières, M. Claude Defoy et d'un représentant de la direction générale des normes du travail: M. Pierre-Paul Morissette, secrétaire du comité et enfin un représentant du ministère de l'industrie et du commerce: M. Meville Haggar.

Le pavot turc

ANKARA (AFP) – M. Nihat Erim, premier ministre turc a affirmé hier que rien n'empêche la Turquie de rétablir la culture du pavot, si le gouvernement se voyait dans l'impossibilité de compenser entièrement la perte subie par les cultivateurs et l'économie du pays.

M. Nihat Erim, qui parlait devant l'union des ingénieurs turcs, a déclaré également qu'en décrétant, en juin 1971, l'interdiction de la culture du pavot sur l'ensemble du territoire, la Turquie n'a pas agi en vertu d'un engagement envers un gouvernement étranger.

Les Etats-Unis ont offert à la Turquie une compensation globale de 35 millions de dollars pour l'interdiction de la culture du pavot qui entrera en vigueur à l'automne prochain Diverses critiques ont été émises au sujet de cette compensation.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demande le permis suivant :

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
GIRARD, Robert	5824 ouest boul. Gouin Montréal	Vendeur de cidre
SPEDALIERE, Constanzo & Vicenzo Spedaliere & Mario Spedalière	2340 boul. Rosemont Montréal	Épicerie
COSMA, Paulette "L'Association des Canadiens Arabes Inc."	1436 McGill Collège Montréal	Club
MELIOS, Stefanos "La Maisonnette Marquette Inc."	1604 est Mont-Royal Montréal	S.A.M. - Bar
CAMBOURIEU, Rene	1001 St-Denis Montréal	Bar
GOON, Hum Kin "Jade Garden Cafe Inc."	57 ouest Lagauchetière Montréal	S.A.M. - Bar
LAJEUNESSE, Pierre	12360 Place Jubinville Montreal-Nord	Épicerie
NANTEL, Mme Jacqueline Leclair "Marche Robert De Montreal Nord Inc."	3390 est boul. Henri Bourassa Montreal-Nord	Épicerie
ARNOLD, Gérald G. "The Royal St-Lawrence Yatch Club"	1350 Lakeshore Drive Dorval	Club
MARCOUX, Mme Berthe pour le bénéfice de : Elle-même. Transfert par décès de : MARCOUX, Émile pour le benefice de : Lui-même	6575 St-Laurent Montreal	Épiecrie
REA, William Thomas "Royal Canadian Legion Imperial Comrades Br no 6	1358 boul. Dorchester Montreal	Club
TESSIER, Jean-Louis & Gustave Legris	730, 90ième ave LaSalle	2 S.A.M. - Bar
MOREAU, Fernand	4910 St-Laurent Montreal	Taverne
SOTIRAKOS, Nikolaos	7975, 17ième ave (St-Michel), Montreal	Restaurant
VIGLIONE, Rafaele Antonio & Antonio Di Monaco	5906 Bélanger St-Léonard	Épicerie
BEAUDRY, Pierre	2201 ouest St-Jacques Montréal	Épicerie
PONTING, Judith Anne & Donald Woodward	1430 Stanley Montréal	S.A.M. - Bar
VALIQUETTE, Roger	1832 est Laurier Montréal	Épicerie
FAURE, Guy	9289 boul. Pie IX Montréal	S.A.M. - Bar
RABBAT, Charles (Elias) "Dudemaine Groceteria Ltd"	1570 Dudemaine Montréal,	Épicerie
GRÉGOIRE, Réjean	16,620 boul. Pierrefonds Ste-Geneviève,	Salle-à-manger Bar
DEGUIRE, Réjean "Chez Wennie Inc."	5141 St-Denis Montréal	2 S.A.M. - Bar
SASSEVILLE, Jean	3537 A, Bressani (St-Michel) Mtl	Épicerie
NADEAU, Mme Sarah	2152 est Marie-Anne Montréal	Épicerie
SHEPHERD, Georges Earl "Taverne Casa Grand Inc."	1575 Montée de Liesse St-Laurent	Taverne

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au :

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case Postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Mangez, parlez . . . Oubliez votre DENTIER

Utilisez la poudre adhésive FASTEETH. Non acide, FASTEETH fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps, facilite la mastication, garde leur saveur aux aliments. Avec FASTEETH, ni goût ni sensation désagréables. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

LA CROIX-ROUGE EST TOUJOURS À L'OEUVRE

Ouvriers
de la Fonction publique

NOUS PENSONS À VOUS et nous vous offrons :

- Une augmentation de 19.7% en 3 ans.
- 8.8% d'augmentation moyenne la première année (y compris le rattrapage)
- 7,500 d'entre vous se partageront $2,400,000. de rattrapage.
- Harmonisation complète avec les autres secteurs.

PENSEZ-Y Salaire moyen dans 3 ans: $6,400. une augmentation moyenne de $1,049.

Des exemples:

taux horaires	1re année	2e année	3e année
Journalier	2.58	2.70	2.83
Ouvrier de voirie	2.77	2.90	3.04
Mécanicien de machines fixes (classe 1)	4.00	4.19	4.39

Gouvernement du Québec

informations internationales

Inquiets du rapprochement sino-US

Russes et Japonais renforcent leur coopération économique

PARIS, (AFP) – Les Russes et les Japonais, également inquiets du rapprochement sino-américain, renforcent leur coopération économique. Une importante étape vers la participation du Japon à la mise en valeur de la Sibérie occidentale, notamment dans le secteur pétrolier, vient d'être franchie au cours de la cinquième réunion de la commission mixte économique soviéto-nippone, qui a terminé hier ses travaux à Tokyo, avant la fin de la visite à Pékin du président Nixon.

Les observateurs, qui font le rapprochement, estiment qu'il s'agit, de la part des Soviétiques, d'une contre-offensive destinée à exploiter les contradictions économiques et commerciales entre le Japon et les Etats-Unis, au moment où ce dernier pays se rapproche de leurs "frères ennemis" que sont désormais les dirigeants de la Chine communiste.

Quoi qu'il en soit, moins d'un mois après la visite à Tokyo du ministre soviétique des affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, les Japonais ont accepté d'envoyer une mission gouvernementale et industrielle en Sibérie occidentale, pour examiner les possibilités de développement des gisements pétroliers de la région de Tioumen, à l'est de l'Oural. La production de ces gisements, dont les réserves sont estimées à quelque sept milliards de tonnes, doit passer, affirment les Russes, de 31 millions de tonnes l'an dernier à 125 millions de tonnes en 1975.

Les Japonais sont preneurs de 25 à 40 millions de tonnes par an, pendant une période d'au moins vingt ans. Mais il faut construire un oléoduc de plus de 7,000 kilomètres, qui doublerait le "trans-sibérien" ferroviaire et serait le plus long du monde, entre les puits de Ticumen et le port de Nakhodka, près de Vladivostock, sur la mer du Japon.

Les Russes demandent aux Japonais leur collaboration technique et un prêt d'un milliard de dollars qui couvrirait environ le tiers du coût total de l'opération. La "Japanese City Bank", sans prendre encore une décision ferme, a accueilli favorablement cette demande, précise le communiqué de la commission mixte.

Ce projet particulièrement ambitieux n'est pas le seul envisagé dans le cadre de la coopération entre les deux pays qui est déjà en cours à proximité du Japon, pour les installations du port de Nakhodka et des exploitations forestières en Sibérie orientale. Selon certaines informations, les Russes pourraient demander aux Japonais un autre prêt de 500 millions de dollars, contre leur participation aux exploitations charbonnières en Yakoutie, au nord-est de la Sibérie, et de gisements de gaz naturel au large des côtes de Sakhaline.

Pour le Japon, toujours à la recherche de matières premières énergétiques et de nouveaux champs d'activités pour leurs industries, l'intérêt de cette coopération est évident.

Pour les dirigeants du Kremlin, il s'agit de trouver les capitaux et les techniques qui leur manquent pour mettre en valeur les énormes ressources naturelles dont ils disposent dans l'immense Sibérie, éloignée de leurs centres industriels. La coopération avec le Japon complète celle qu'ils ont entreprise avec les pays d'Europe occidentale, notamment la France et l'Allemagne fédérale, et qu'ils s'efforcent d'étendre sur le plan financier par la négociation, annoncée hier à Londres, d'importants emprunts du Comecon (communauté des pays de l'Europe de l'Est) sur le marché des euro-dollars.

C'est enfin, notent les observateurs un moyen pour l'U.R.S.S. de renforcer ses positions, avant la visite à Moscou du président Nixon, en mai prochain.

Un rappel sur le caractère impérialiste des Américains

PEKIN (AFP) – La presse centrale chinoise, rompant avec la retenue dont elle avait fait preuve pendant les deux premiers journées de la visite du président Nixon en Chine, a pris à nouveau à partie, hier, les "agresseurs" et les "impérialistes" américains.

Bien que le traitement réservé au président Nixon reste exceptionnel, les informations dénonçant l'agression américaine au Vietnam sont devenues, depuis mercredi, plus nombreuses. Au cours de la nuit de mercredi à hier, les Etats-Unis ont été même mis en cause nommément, à plusieurs reprises, dans le service de l'agence "Chine Nouvelle". Cette salve de critiques anti-américaines est apparue notamment dans trois dépêches datées de Pékin, de Hanoï et de Pyong Yang. Dans un récit daté de Pékin, l'agence raconte notamment l'aventure d'un jeune bouvier cambodgien qui a fait prisonniers trois soldats de l'armée du régime de Phnom Penh. "Après une période de rééducation, écrit l'agence, les trois soldats fantoches de Lon Nol ont reconnu les crimes commis par les agresseurs impérialistes américains et leurs laquais".

De Hanoï, "Chine Nouvelle" a publié un compte rendu d'une visite du prince Norodom Sihanouk à Hai Phong en compagnie du premier ministre Pham Van Dong au cours de laquelle le président du Front national de libération du Cambodge "a exalté les victoires éclatantes du peuple vietnamien dans sa lutte contre l'agression américaine".

L'Agence ajoute que le prince Sihanouk "a exprimé le souhait que les peuples du Vietnam, du Cambodge et du Laos remportent une victoire complète sur les agresseurs impérialistes américains".

L'agence "Chine Nouvelle" a, d'autre part, largement reproduit la déclaration d'un porte-parole du ministère nord-coréen des affaires étrangères dénonçant "la reprise des raids des impérialistes américains contre le peuple vietnamien". La déclaration, indique "Chine Nouvelle" renouvelle "le soutien actif du peuple coréen au peuple vietnamien contre l'ennemi commun: l'impérialisme américain".

Une autre information datée de Pékin fait écho à un éditorial de la radio du Pathet Lao réaffirmant la détermination du peuple laotien de renforcer l'unité des forces indochinoises "dans l'esprit de la déclaration de la conférence au sommet des peuples indochinois".

Régime de crédit fiscal en Ontario

TORONTO (d'après CP) – Le gouvernement fédéral a autorisé le gouvernement de l'Ontario à instituer un régime de crédit fiscal pour l'année d'imposition 1972.

Le ministre des finances de cette province, M. McKeough, a précisé hier que les contribuables à faible revenu, y compris ceux qui ne paient pas d'impôt, recevront des remboursements au titre de l'impôt foncier et de la taxe de vente. Le gouvernement déposera prochainement un projet de loi dans ce sens. Il ne s'appliquera pas toutefois à l'année d'imposition 1971.

La dynamique irréversible de la détente

par Fernand Moulier, de l'AFP

HONG KONG – Le dégel dans les relations sino-américaines auquel on assiste actuellement rappelle, pour la majorité des observateurs, le changement radical qui se produisit dans les rapports entre l'URSS et le monde occidental après le 20ème congrès du parti communiste. Une foule d'obstacles restent à surmonter dans les mois à venir mais, à moins d'événement imprévu, la volonté des deux parties de rechercher un accord doit provoquer, estime-t-on, une dynamique irréversible de la détente.

Ainsi, les conversations de Pékin vont entraîner une modification sensible des relations diplomatiques à l'échelle mondiale. Depuis son arrivée à la Maison-Blanche en janvier 1969, le président Richard Nixon et son fidèle conseiller Henry Kissinger rêvent d'un nouvel équilibre des forces dans le monde qui ne serait pas bâsé sur l'hégémonie de deux super-puissances – les Etats-Unis et l'URSS – mais sur une "multipolarisation": les Etats-Unis, l'URSS, la Chine, le Japon, l'Europe du Marché commun. Sans nécessairement souscrire à ces vues, le gouvernement de la Chine populaire, ayant aujourd'hui liquidé les séquelles de la révolution culturelle mais se sentant menacé militairement par l'URSS et économiquement par le Japon, paraît disposé à établir des rapports de bon voisinage avec les Etats-Unis.

Du côté américain comme du côté chinois les approches ont été différentes et la longue marche dont a parlé le président Nixon le soir de son arrivée à Pékin, pour atteindre l'objectif commun, ne suivra pas le même chemin. Mais dans l'esprit des uns et des autres, c'est le but final qui compte. Ce pragmatisme ne va pas sans inquiéter les observateurs étrangers. Chinois et Américains le savent. Aussi prévoit-on que le communiqué final dressera la liste des points de désaccord entre les deux pays, ce qui sera la manière la plus solennelle de rassurer les uns et les autres, qu'il s'agisse d'Hanoï ou de Tokyo.

Nombreuses réticences aux États-Unis

par Claude Moisy, de l'AFP

WASHINGTON – Le voyage du président Nixon en Chine populaire continuait hier à être commenté favorablement mais sans enthousiasme par l'opinion publique américaine qui ne semble pas en attendre trop de résultats concrets.

A interroger les Américains on se rend compte que l'audacieuse initiative prise par M. Nixon pour améliorer les relations entre les Etats-Unis et la Chine et le dynamisme avec lequel il la poursuit sur place cette semaine, se heurtent à une double réaction négative qu risque de réduire ses bénéfices politiques.

Les libéraux, qui devraient normalement applaudir des deux mains à la détente avec Pékin, sont dépités que ce soit un président républicain conservateur qui la fasse et n'ont généralement pas le "fair play" de reconnaître ses mérites.

Les conservateurs, qui constituent la clientèle de base du président Nixon, sont un peu inquiets de l'ardeur qu'il met à courtiser les communistes chinois et expriment ouvertement leurs craintes de le voir aller trop loin dans la détente.

Pour l'homme de la rue qui ne réagit ni en libéral ni en conservateur, le voyage en Chine semble être une opération de trop haute stratégie politique aux résultats trop difficilement prévisibles pour qu'il se sente immédiatement concerné.

Il ne faut pas oublier non plus qu'en raison du décalage d'heure entre les Etats-Unis et la Chine, les meilleures retransmissions en direct à la télévision des principales étapes du voyage se produisent très tard le soir lorsque les "honnête gens" sont déjà couchés ou très tôt le matin lorsqu'ils partent au travail.

Tout cela se conjugue pour expliquer que le succès populaire du voyage en Chine ne soit pas, aux Etats-Unis, à la mesure des millions de dollars que les compagnies de télévision y ont investi pour en faire le plus grand "show" de l'année.

Un sondage professionnel a établi que 60 millions de téléspectateurs seulement avaient suivi dimanche soir les cérémonies d'arrivée du président Nixon à Pékin, ce qui ne dépasse pratiquement pas l'auditoire normal de n'importe quel autre dimanche soir. Un autre sondage a révélé que si 78 pour cent des Américains se déclarent favorables au voyage, 62 pour cent estiment qu'il ne contribuera pas à hâter la solution du conflit du Vietnam qui reste le plus pressant problème de politique étrangère pour les Etats-Unis.

Comme dans tous les grands événements de l'histoire, ce sont les petits-à-côtés qui frappent le plus l'imagination des gens. Parmi les centaines de photographies de la visite qui ont déjà été publiées aux Etats-Unis, la plus commentée a été celle où l'on voit le président Nixon aidant le premier ministre Chou En-lai à retirer son manteau au début d'une de leurs rencontres.

Beaucoup d'Américains ont trouvé que leur président n'avait pas besoin d'être aussi prévenant pour un homme qui, malgré tout, reste un adversaire des Etats-Unis. Cette petite réaction rejoint les commentaires de plusieurs "columnistes", et pas nécessairement des plus conservateurs, qui estiment que, jusqu'ici, c'est M. Nixon qui a fait toutes les avances et semble prêt à toutes les concessions.

C'est ainsi que Rowland Evans et Robert Novak, qui ne sont pas à Pékin avec le président mais dont la chronique est reprise par plus de deux cents journaux, écrivaient hier: "Le gouvernement de la Chine communiste a réalisé un coup politique retentissant qui ne lui coûte rien mais qui comporte de gros risques pour Richard Nixon... Il a dangereusement hypothéqué son action future."

BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (B.A.A.)

Objectif du cours de baccalauréat
— fournir au diplômé une solide formation multidisciplinaire.

Programme
— Durée: trois ans
• cours obligatoires
• cours au choix
— Concentrations en 3e année: comptabilité publique (C.A.), contrôle, comptabilité gouvernementale et institutionnelle, économie appliquée, finance, gestion des ressources humaines, marketing, méthodes quantitatives de gestion, production.

Méthodes d'enseignement
— dynamiques et variées, faisant appel aux
• discussions de cas
• séminaires
• travaux personnels et de groupe.

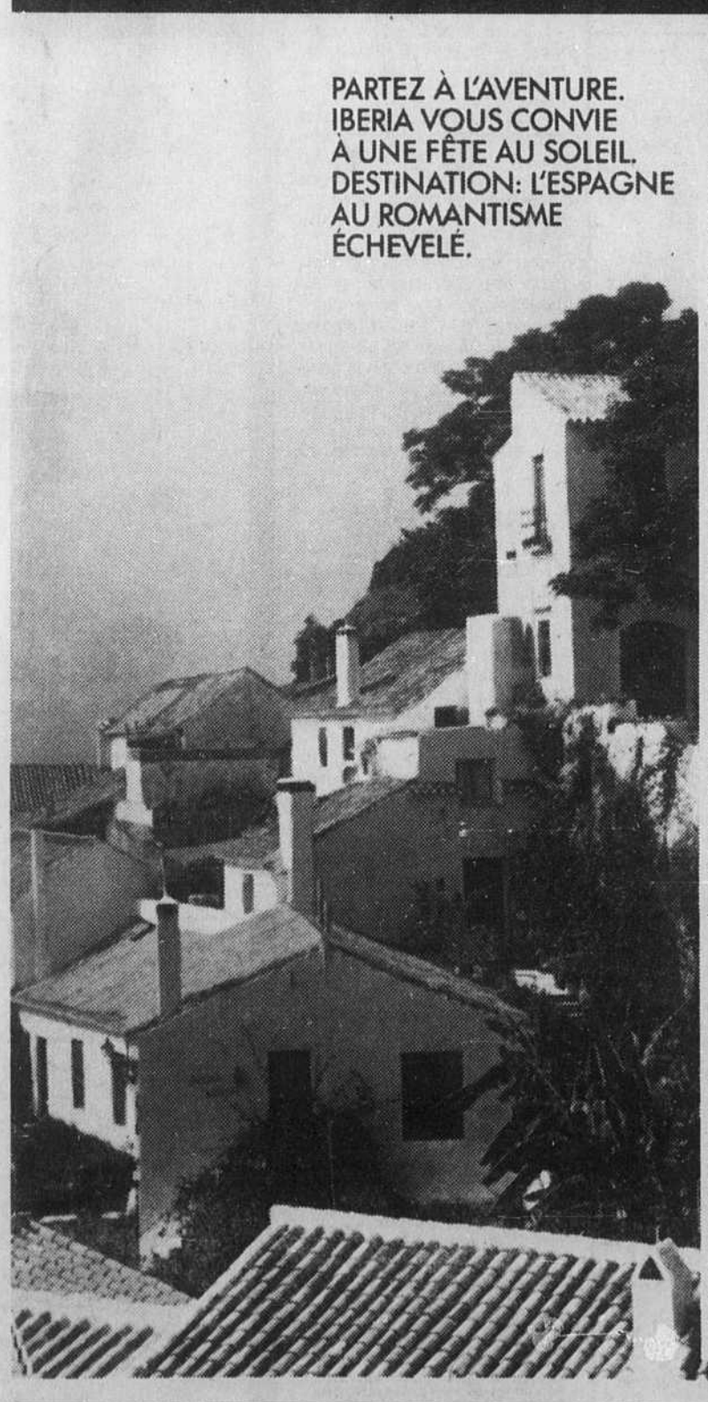
Conditions d'admission
— Diplôme d'Etudes Collégiales (D.E.C.), comprenant certains cours de mathématiques et de psychologie.

Pour plus de renseignements
Secrétaire du programme de B.A.A., 5255, avenue Decelles, Montréal (250e). Téléphone: 343-4329

Date limite de demande d'admission: le 1er mars 1972.

HEC École des Hautes Études Commerciales de Montréal

LE SOLEIL... C'EST L'ESPAGNE. IBERIA, C'EST VOUS EN ESPAGNE... MAINTENANT... CET HIVER.



PARTEZ À L'AVENTURE. IBERIA VOUS CONVIE À UNE FÊTE AU SOLEIL. DESTINATION: L'ESPAGNE AU ROMANTISME ÉCHEVELÉ.

En Espagne, le soleil brille pour tout le monde et les coins amusants ne manquent pas. Iberia les connaît tous et vous en ouvre les portes. Vous rêvez d'une vacance qui vous remettra en forme? . . . Alors, suivez-nous. Vous serez toujours dans le coup avec Iberia. Nos voyages 1972 vous emmènent au pays du pittoresque, du merveilleux et de l'inédit. Des réservations dans les meilleurs hôtels, plusieurs repas inclus, et beaucoup d'imprévu à un prix incroyablement bas. Votre seul souci: le choix de l'excursion. Consultez votre agent de voyage. Lui aussi est dans le coup.

A partir de $434.
La Vie de Pacha dans un grand appartement sur la Costa del Sol – ou ailleurs selon votre humeur.

A partir de $499.
Deux perles: Majorque et Madrid 11 jours sur l'île de Majorque et la tournée des grands ducs pendant trois jours à Madrid.

A partir de $519.
Des Iles au Soleil Finis les jours gris! Payez-vous une fête au soleil des Iles Canaries.

Le prix comprend un aller-retour, départ à Montréal, selon les excursions 14-21 jours (GIT). Minimum 15 passagers. Sujet à l'approbation gouvernementale.

IBERIA
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE
Le charme de l'Espagne dans tous les ciels du monde.

Iberia Lignes Aériennes Internationales d'Espagne, Casier Postal 6325, Montréal 101, P.Q. 861-9531 LD-72-4

Si! Envoyez-moi vos informations gratuites sur les excursions 1972 en Espagne.

Nom_____
Adresse_____
Ville_____ Prov._____
Mon agent de voyage est_____ R.F.G.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(COURS COLLÉGIAL)

● Collège reconnu d'intérêt public
● Collège mixte - résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME :
● Le cours collégial (diplôme d'études collégiales).

COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE CONDUISANT AUX :
1.- Sciences de la santé
2.- Sciences pures et appliquées
3.- Sciences humaines
4.- Sciences de l'administration
5.- Arts
6.- Lettres

DATE LIMITE DE L'ADMISSION - 1er MAI 1972

Veuillez vous adresser pour tout renseignement au :

BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal 250 (Québec)
Tél. : 342-1320 poste 255
de 8 h. 30 à 12 h.
et
de 13h. 30 à 16h. 30
du lundi au vendredi

DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES
Collège Loyola

SAVIEZ-VOUS?

qu'en trois ans vous pouvez obtenir un B.A. avec spécialisation en français au Département d'Études françaises du Collège Loyola :

"B.A. Major" : 7 cours obligatoires de français et 8 autres cours au choix

"B.A. Honours": 9 cours obligatoires de français et 6 autres cours au choix

Le B.A. de Loyola donne accès au niveau de la maîtrise dans la plupart des universités.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du "Registrar" ou à celui du Département d'Études Françaises (482-0320)

Et "TRAVELAIDE"... c'est un bon voyage à coup sûr !

VOYAGES TRAVELAIDE ltée

SUR LA MEZZANINE — BUREAU PRINCIPAL 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272 — METRO - PEEL
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours

VILLE LAVAL
CENTRE LAVAL
Sortie 7 Autoroute
Stationnement gratuit illimité
688-5310

VILLE LONGUEUIL
1 PLACE LONGUEUIL
Stationnement gratuit illimité
679-3777

PLAZA ST-HUBERT
911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert
Stationnement arrière, entrée St-André
273-7755 Métro Beaubien

*Succursales: ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi: 9 p.m. - Samedi 6 p.m.

CENTRE VILLE
MEZZANINE
ÉDIFICE DOMINION SQUARE
9 à 9 p.m. - Samedi à 5 p.m.
Stationnement sous nos bureaux
861-7277 Métro Peel

informations internationales

Équateur

Rodriguez Lara dévoile son programme

QUITO (AFP) – Le nouveau président de l'Equateur, le général Guillermo Rodriguez Lara a déclaré hier que son gouvernement est "révolutionnaire nationaliste, et sans position idéologique déterminée".

En matière de politique internationale, le régime qui a renversé le 15 février dernier celui du président Velasco Iberra, "poursuivra la politique suivie par les gouvernements antérieurs et entretiendra des relations avec tous les pays du monde". Les engagements passés par le gouvernement antérieur en ce qui concerne la dette extérieure seront respectés.

Le général Rodriguez a donné ces précisions au cours de la première conférence de presse accordée aux correspondants de la presse étrangère depuis son accessions au pouvoir et a annoncé son intention d'opérer des réformes sociales.

Le nouveau chef de l'Etat veut "moraliser l'administration" et réaliser les changements qui permettront de donner aux pauvres les ressources nécessaires". Il est nécessaire de planifier a-t-il dit, toutes les activités du gouvernement afin que l'improvisation en soit exclue. Il faut aussi planifier surtout l'approvisionnement des ressources naturelles afin qu'il bénéficie au peuple équatorien".

"Nous n'avons pris exemple sur personne pour définir notre révolution. Elle sera nationaliste donc authentiquement équatorienne."

Parlant de "la guerre du thon" qui oppose l'Equateur aux Etats-Unis, et la position de Quito sur la limite des eaux territoriales fixée par le pays à 200 milles, le président Rodriguez Lard a déclaré que la position de son gouvernement resterait inchangée.

En ce qui concerne le problème d'éventuelles expropriations que pourrait décider le nouveau régime, le chef d'Etat a déclaré "nous n'avons pas envisagé ce problème. Plus tard, si les intérêts du pays le demandaient, nous pourrons étudier la nationalisation d'industries et de propriétés étrangères".

Mercredi, le gouvernement équatorien avait ordonné l'arrestation de tous les spéculateurs qui, sous le gouvernement précédent, se sont enrichis de manière illicite. Trois cents éleveurs de bétail et marchands de viande de boucherie ont été arrêtés dans la matinée sous l'accusation d'avoir provoqué des hausses irrégulières sur les prix de vente. Les fonctionnaires des douanes feront l'objet d'une enquête destinée à vérifier s'ils ont acquis les biens qu'ils possèdent d'une manière légale. Enfin, à Guayaquil, plusieurs personnes ont été arrêtées sous l'accusation de se livrer à la contrebande.

D'autre part, M. Nestor Vegamoreno, ministre des finances, a affirmé que le gouvernement du président Velasco Ibarra a laissé un déficit de 4,250 millions de sucres (env. 20 millions de dollars). Le ministre a déclaré à ce propos qu'il avait voulu "montrer au pays quelle est la véritable situation afin que tous les Equatoriens aident à y porter remède". Il a ajouté que des mesures financières allaient être prises pour couvrir ce déficit.

Thieu propose:

Réunion des pays du Sud-Est asiatique

SAIGON (AFP) – Le président Nguyen Van Thieu propose la réunion de tous les pays du Sud-Est asiatique "sans faire de différences entre les régimes", c'est-à-dire "avec la participation du Nord-Vietnam" pour parvenir à un accord sur la "neutralisation" de cette région du monde.

Cette proposition a été rendue publique, hier, par un communiqué de la présidence, à la suite d'une interview que le président de la république du Sud-Vietnam a accordée mercredi au New York Times.

Le président Thieu a affirmé que la république du Vietnam sera heureuse de participer à une telle conférence qui ne grouperait pas seulement quatre ou cinq pays, mais l'ensemble des pays du Sud-Est asiatique, et qu'il est prêt, pour sa part, si tous les pays concernés sont d'accord, à recueillir cette conférence à Saïgon et à en assurer l'organisation.

La déclaration du président Thieu fait suite, selon le communiqué de la présidence, à la proposition déjà émise par un certain nombre de pays concernant la convocation d'une telle réunion destinée "à consolider et stabiliser la paix dans cette région du monde".

Le président Thieu a également affirmé que la politique de la république du Vietnam était "de revenir aux bases des accords de Genève de 1954 et de 1962 pour rétablir la paix en Indochine".

Il a ajouté que "ce sont les grandes puissances ayant des moyens d'agression et de domination qui doivent être modérées dans leurs désirs et qui doivent se mettre d'accord pour respecter les petits pays" du Sud-Est asiatique. "Ce sont ces puissances qui doivent se neutraliser elles-mêmes plutôt que de chercher a paralyser les petits pays dépourvus de moyens efficaces".

Crise à la conférence de Paris

PARIS (AFP-Reuter) – Au moment où l'on affirme que le président Nixon et M. Chou En-lai parlent de l'Indochine à Pékin, la conférence de Paris bat de l'aile et les Nord-Vietnamiens nient qu'il soit question de relancer la discussion ailleurs.

Les délégations d'Hanoï et du GRP ont refusé hier de siéger, en guise de protestation contre les bombardements américains du Nord-Vietnam et ont quitté la salle de séances de l'avenue Kléber, sans écouter les réponses des représentants de Washington et de Saïgon. Mais les Américains et sud-vietnamiens n'ont pas accepté leur proposition de se réunir jeudi prochain comme à l'accoutumée et une grave menace pèse sur l'avenir de la conférence.

La délégation des Etats-Unis, en effet, dans une phrase restée secrète d'un aide-mémoire adressé mercredi aux représentants d'Hanoï et du GRP a contesté que les séances de la conférence fussent "indispensables". Et le porte-parole américain a clairement laissé entendre hier que sa délégation allait examiner avec ses amis sud-vietnamiens, l'utilité de poursuivre les travaux de la conférence.

Dans des termes particulièrement durs, les porte-parole américain et sud-vietnamien ont dénoncé l'attitude de la partie adverse: c'est une violation de toutes les règles, ont-ils dit, et surtout un manquement grossier à toute courtoisie, un geste sans précédent.

Pour leur part, les Nord-Vietnamiens et le GRP ont donné l'impression qu'en faisant un éclat, ils songeaient surtout à ce qui se passe à Pékin et ont voulu démontrer leur indépendance à l'égard des grandes puissances.

Le porte-parole d'Hanoï a nié que les conversations de Pékin puissent influer sur la négociation vietnamienne: c'est à Paris au sein de la conférence, que les Etats-Unis doivent "répondre positivement" aux propositions du GRP. C'est la seule voie possible. Et il a démenti les rumeurs dont s'est fait l'écho la presse américaine, selon lesquelles des rencontres seraient envisagées entre des mandataires d'Hanoï et le président Nixon ou un de ses représentants à Pékin ou en n'importe quel autre lieu, en dehors de Paris.

Le même porte-parole a manifesté, en outre, les préoccupations d'Hanoï à l'égard des entretiens de Pékin en s'élevant contre les propos tenus par le président Nixon dans la capitale chinoise. Ses actes, a-t-il souligné, contredisent ses propos. Il a cité, particulièrement, l'affirmation du chef de l'Etat américain selon laquelle ses pensées vont aux enfants et à la jeunesse du monde. Le porte-parole nord-vietnamien a fait remarquer que l'aviation américaine bombardait les écoles et les hôpitaux de son pays et que l'administration Nixon avait "fait cadeau aux enfants d'Indochine de sept millions de tonnes de bombes".

La conférence de Paris qui a déjà subi plusieurs suspensions, tantôt du fait des uns, tantôt des autres connait peut-être aujourd'hui sa plus grave crise. Après une séance qui n'a duré que 17 minutes, l'avenir de la négociation est incertain. Mais, de l'avis des observateurs avertis, malgré le caractère stérile des discussions les deux parties n'ont guère intérêt à une rupture définitive et une petite guerre des nerfs est beaucoup plus vraisemblable.

Le retrait des délégations du Nord-Vietnam et du Vietcong de la séance est intervenu à la suite de la publication dans le courant de la journée à Hanoi d'un rapport d'une commission gouvernementale dressant une liste des crimes de guerre reprochés aux Américains au cours des trois années de la présidence Nixon.

Le rapport accuse le président des Etats-Unis d'avoir élargi et intensifié le conflit. Selon la commission, le nombre des raids de bombardement et de missions d'avions espions au-dessus du Nord-Vietnam a doublé au cours des trois dernières années.

Des bâtiments de guerre américains se sont approchés des côtes de la RDV tandis que les forces américaines ont fait usage d'armes de plus en plus barbares.

"En procédant à une escalade continue des raids de reconnaissance et de bombardement contre le Nord-Vietnam, l'administration Nixon a délibérément et systématiquement violé l'engagement du gouvernement américain de cesser complètement et sans condition tous les bombardements et autres actes de guerre contre la RDV", déclare le rapport qui est publié in extenso par l'agence nord-vietnamienne de presse, après avoir été communiqué au cours d'une conférence de presse.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

BASTIEN Yvonne. A Montréal, le 23 février 1972 à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Veuve Paul Bastien, née Yvonne Gougeon, demeurant au 4145 Boul. Décarie, app. 4. Elle laisse dans le deuil sa fille Nicole (Religieuse O.P.) et son fils Jean. Les funérailles auront lieu samedi le 26 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée angle Boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORAY Claire Subitement. A Montréal, le 23 février 1972 est décédée Claire Doray, Présidente du Comité Marie-Claire Daveluy, fille de feu Alphonse Doray et de feu Antoinette Olivier. Elle laisse ses soeurs: Gisèle, Geneviève (Mme Gérard Bégin), ses frères: René, (Juliette Drolet), Marc-Henri (Simone Gladu) et sa belle-soeur; Mme Olivier Guy Doray. Les funérailles auront lieu samedi le 26 février. Le convoi funèbre partira du Salon J. R. Deslauriers Ltée. No 5650 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation Canadienne des Maladies du Coeur, seraient appréciés.

SAVARD J.S. A l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, à l'âge de 80 ans, est décédé M. J.A. Savard. Il laisse dans le deuil son épouse née Maria Gauthier, ses fils; Gérard, Jean-Paul, Marcel, Gaston, Gilles, ses filles; Rita (Mme Adrien Pagé), Jacqueline (Mme Marcel Fortier), Pauline (Mme Philippe Manseau), Thérèse (Mme Pierre Bourdon) ses gendres; Dr. Marcel Fortier, Dr. Adrien Pagé, Dr. Philippe Manseau, ses brus; Mesdames Gérard, Jean-Paul, Marcel, Gaston et Gilles Savard, ses frères; Eugène et Louis Savard, ses soeurs; Mathilde (Mme Suzor Côté), Albina, Laura (Mme R. French) et de nombreux petits-enfants. Il était Président-Fondateur de la Maison J.A. Savard Limitée (rue King ouest, Sherbrooke) et a exploité son commerce pendant près de 45 ans. Echevin de la Cité de Sherbrooke en 1945-46. Membre-fondateur du Club Richelieu. Membre-fondateur du Club Social de Sherbrooke dont il devint Président, Gouverneur et Membre à vie. Chevalier de Colomb, 4e degré. Administrateur de la Chambre de Commerce de Sherbrooke. Il fit partie de plusieurs associations philanthropiques et sportives. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Brien, boul. Queen nord, pour se rendre à la cathédrale St-Michel de Sherbrooke où le service sera célébré à 3:00 heures p.m. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Volontaires par excellence



Ces personnes de différents âges et de différents milieux accomplissent des tâches importantes et essentielles pour la Croix-Rouge.

VOUS AUSSI POUVEZ AIDER.

c'est quoi ton problème...

une 1ère hypothèque au taux le plus bas?

8¾%*

*taux de base

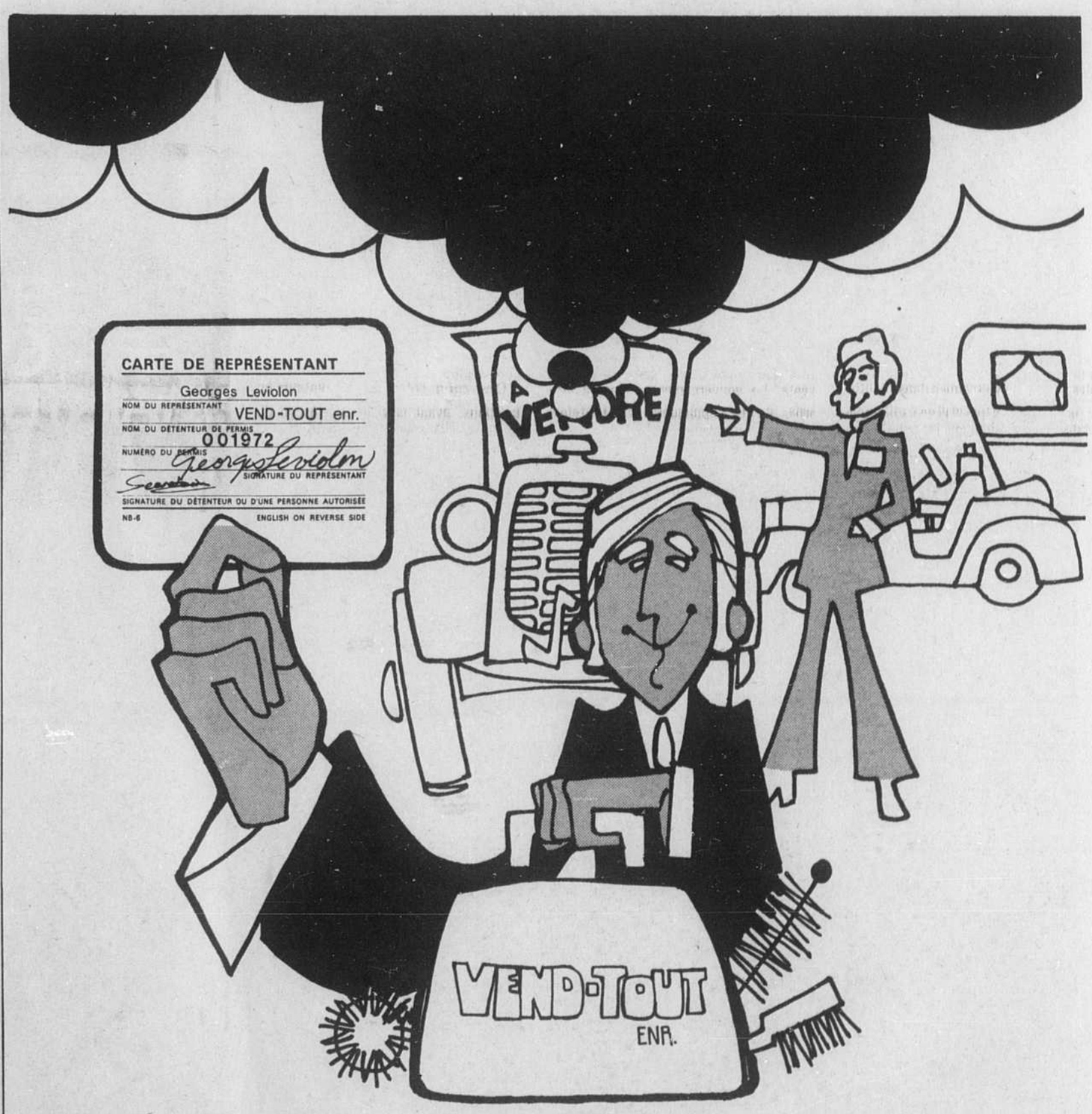
Si tu as besoin d'une 1ère hypothèque pour acheter ou construire, refinancer ou vendre une propriété située à Montréal ou en banlieue . . . vois d'abord la Banque d'Épargne. Tu profiteras du taux le plus bas et des services d'un conseiller en propriété immobilière. Il te facilitera l'obtention d'un prêt.

Viens faire un tour et tu verras Qu'entre amis, on s'entend bien!

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

On est là jusqu'à 6 heures, du lundi au vendredi

RESIDENCES FUNERAIRES Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
Tél. : 277-2135



Vendeurs itinérants
Vendeurs de véhicules automobiles usagés

Procurez-vous votre formule de demande de permis

Vendeurs itinérants et vendeurs de véhicules automobiles usagés, vous êtes tenus, en vertu de la Loi de la protection du consommateur, de détenir un permis pour faire affaire au Québec à compter du 1er avril prochain.

Vous êtes reconnus comme **vendeurs itinérants,** ou encore **vendeurs à domicile,** si ailleurs qu'à votre adresse d'affaires vous concluez un contrat avec un consommateur ou vous sollicitez d'un consommateur déterminé la passation d'un contrat. Si vous avez des représentants, ils seront autorisés à agir en vertu de votre propre permis, moyennant une carte qui les identifiera comme tels.

Vous êtes vendeurs de véhicules automobiles usagés si vous effectuez la vente de véhicules à moteurs usagés de diverses sortes pouvant être utilisés sur les chemins publics, dans les champs ou en forêt. Par exemple, une **automobile,** un **tracteur,** une **motoneige,** une **motocyclette,** une **roulotte,** peuvent être considérés comme des véhicules automobiles usagés.

Pour vous soumettre à la Loi, vous devez le plus tôt possible faire votre demande de permis en bonne et due forme. Pour que votre demande soit conforme aux conditions prescrites, l'Office de la protection du consommateur met à votre disposition une formule ainsi que les extraits de la Loi et des règlements qui se rapportent au permis.

Procurez-vous votre formule de demande de permis aux adresses suivantes:

Office de la protection du consommateur

800, Place d'Youville
Québec 4
Tél.: 643-8652

201 est, Boul. Crémazie
Montréal 354
Tél.: 873-5436

QUÉBEC
OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR
MINISTÈRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, COMPAGNIES ET COOPÉRATIVES

une pia$tre c'est une pia$tre

DU NOUVEAU, PRESTO! UN BIEN "JOLI NID".

Canapé et fauteuil modernes de Singer
Armature en uréthane "Hystron", matricée en une seule pièce. Dossier en mousse, à capitons. Coussins de siège réversibles, en mousse. Fauteuil pivotant. En velours canari importé.

Divan **$349**
Fauteuil **$169**

Fauteuil et tabouret de Singer
Armature en uréthane, matricée en une seule pièce. Epouse parfaitement la forme du corps. Coussins d'appui-tête, de dossier et de siège semi-attenants. Piétement en acier chromé très robuste. En beau vinyle noir.

Fauteuil et tabouret **$179**

Tables en verre teinté de Singer
Tirées de la collection "Hystron". Lignes contemporaines. Base chromée.

Table basse, 20" sur 60". **$169**
Table d'appoint, 20" sur 30". **$119**



Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Hystron collection

Ouvrez un compte "joli nid" chez Morgan . . . PRESTO!

Canapé contemporain de Singer
96" de long. Armature en uréthane, matricée en une seule pièce. Dossier et appuis-bras capitonnés et rembourrés de mousse. Siège à coussin recouvert de Dacron*. En Herculon* armuré rouge et multicolore, d'entretien facile.

*Marque déposée **$389**
Fauteuil pivotant coordonné, de couleur perle. **$219**

Tables chromées modernes de Singer
De la collection "Hystron". Finition chrome brillant. Plateau en verre.

Table basse, 20" sur 54" sur 16" de haut. **$119**
Table d'appoint, 21" sur 21" sur 19" de haut. **$69**

Facilités de paiement sur demande

Téléphoner à 842-6261. Meubles, rayon 501, au sixième, centre-ville.
Aussi à Dorval et Rockland.



HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à mercredi 9h30 à 6h.
Jeudi et vendredi 9h30 à 9h.
Samedi 9h. à 5h.

CENTRE-VILLE,
Square Phillips,
Rue Ste-Catherine, 844-1515

DORVAL, au Centre Commercial,
631-6741

ROCKLAND,
au Centre Commercial,
739-5521

BOULEVARD,
au Centre Commercial,
728-4571

SNOWDON,
5343 Chemin de la Reine-Marie,
844-2811

MAGASIN À L'ENTREPÔT
2105—23e Avenue, Lachine
636-9633

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES
842-6261

Lundi à mercredi 8h30 à 6h.
Jeudi et vendredi 8h30 à 9h.
Samedi 8h30 à 5h.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 25 février 1972

Trois théologiens s'affrontent

Comment parler de Dieu dans le monde moderne?

par Gilles Provost

"Dire que Dieu est amour ou que Dieu est mort, c'est dire la même chose dans des mots différents", a déclaré le théologien Thomas Altizer, provoquant par le fait même un ébahissement général chez ses auditeurs de l'université Bishop's à Lennoxville. Ce protestant radical qui avait annoncé "la mort de Dieu" il y a quelques années participait à une table ronde sur la façon dont on peut parler de Dieu dans le monde d'aujourd'hui.

Ses interlocuteurs étaient M. Charles Davis, responsable des études sur la religion à l'université Sir Georges Williams de Montréal, et le rabbin Emil Fackenhaim, un des principaux représentants du judaisme traditionnel en Amérique du Nord. M. Davis avait causé toute une commotion dans le monde quand il avait quitté l'Eglise catholique et le sacerdoce en partie à cause de l'encyclique sur la limitation des naissances.

Selon M. Altizer, il est impensable de parler d'un Dieu transcendant dans le monde moderne. "Dieu s'est incarné dans le Christ et est mort sur la croix en Jésus. Dieu est maintenant partie du monde, il est immanent. Le Dieu transcendant et inaccessible, l'au-delà, et tout le reste, cela n'a plus aucune consistance, aucune réalité. Dieu est mort", a-t-il dit.

C'est maintenant à l'homme de comprendre qu'il doit inventer le monde nouveau, qu'il doit être créateur et organiser un monde plus juste et plus égal, estime M. Altizer. Le message de Jésus, c'est que les temps anciens où Dieu dirigeait le monde à la place de l'homme est fini. La meilleure preuve, à ses yeux, c'est justement l'indifférence religieuse du monde moderne qui "commence seulement à comprendre vraiment le message de Jésus".

M. Charles Davis a refusé d'aller aussi loin et de rejeter du revers de la main la prière, les sacrements et toute référence à un au-delà. Selon le professeur de Sir George Williams, il est exact que la culture dominante du monde occidental est de plus en plus profane. Il est bien qu'il en soit ainsi et qu'on ait abandonné l'attitude magique et fataliste de nos ancêtres.

"Pourtant, dit M. Davis, il ne faut pas conclure qu'il n'y ait plus de référence à Dieu. Cette référence vient simplement à un niveau différent". D'ailleurs, a-t-il ajouté, la principale tâche des croyants d'aujourd'hui, c'est justement de réintroduire dans une nouvelle culture les éléments religieux d'autrefois sans prétendre tout réintégrer dans une "structure médiévale de chrétienté" qui engloberait tout.

M. Davis, qui a surtout insisté sur son expérience et cheminement religieux personnel, a déclaré qu'il a été amené à croire en Dieu par toute son éducation et que ce n'est qu'après coup qu'il a découvert le Christ. "Ma foi en Dieu est plus profonde que mon engagement envers Jésus. J'imagine que je pourrais cesser d'être chrétien tout en gardant foi en Dieu mais pas le contraire," a-t-il déclaré.

"Il y a trois éléments dans mon expérience de Dieu: d'abord, j'oriente toute mon existence et je façonne le monde à partir d'une intuition concrète où tout apparaît comme Dieu, réalité ultime. Deuxièmement, je comprend Dieu comme une valeur absolue et la source ultime de toute valeur. Cette appréhension me donne fondamentalement une attitude de confiance inconditionnelle et d'amour pour la réalité.

"Troisièmement, a-t-il ajouté, grâce surtout à la prière, je me sens en union avec Dieu qui est présent au plus profond de moi-même."

Par la suite, M. Davis a surtout critiqué les bases théoriques que M. Altizer avait apportées pour défendre ses positions. Ces bases, assez faibles sur le plan scientifique, étaient d'ailleurs assez éclectiques, allant de Kirkegaard à Albert Schweitzer en passant par Karl Barth et Martin Buber. En écoutant M. Altizer, on avait l'impression que sa théorie venait plutôt d'une expérience personnelle que la relation avec Dieu n'est plus ni facile ni nécessaire dans la culture occidentale.

Le rabbin Fackenheim a pris le problème sous un tout autre angle, donnant la perception juive traditionnelle. Il a insisté sur la transcendance absolue de Dieu, demandant dans quelle mesure l'homme avait même le droit de lui parler. Il a insisté sur l'expérience des bouleversements historiques subis par les juifs et la coloration particulière de leur prière: les juifs reprochent à Dieu son attitude très dure à leur égard tout en se soumettant aussi tout à fait à cette Volonté.

M. Davis qui, face à Altizer, avait défendu une certaine transcendance de Dieu et certaines formes conventionnelles de religion a alors été amené à se dissocier de la perception du rabbin. "Vous vivez encore dans un contexte culturel qui vous permet de conserver cette façon de voir, lui a-t-il dit. Moi, par contre, je ne trouve plus de telles pierres d'attente dans mon univers culturel même si nous vivons dans le même pays à la même époque."

La CEQ n'est pas intéressée par la qualité de l'enseignement, accuse Fernand Lefebvre

par Paul Longpré, de la PC

QUEBEC PC – Le président de la Fédération des commisions scolaires catholiques du Québec, M. Fernand Lefebvre, est d'avis que la Corporation des enseignants se préoccupe bien plus de gains monétaires que de la qualité de l'enseignement.

"Quant à la préoccupation de la partie syndicale pour la qualité de l'enseignement, a-t-il déclaré jeudi au cours d'une conférence de presse, je n'y crois pas. Ce qui les intéresse, c'est l'argent."

Cette conférence de presse, donnée aux bureaux de la FCSCQ, à Sainte-Foy, en banlieue de Québec, avait pour but de donner des précisions sur la position patronale dans les délicates négociations qui se poursuivent avec les 65,000 enseignants québecois pour le renouvellement de leur convention collective.

Les négociations butent principalement sur la demande du front commun syndical représentant tous les employés des secteurs public et parapublic CEQ – CSN – FTQ, d'une table unique pour la discussion des questions monétaires et de sécurité d'emploi.



Sur ce point, M. Lefebvre, a refusé de s'engager. Il a toutefois annoncé que la Fédération avait accepté de se rendre à une invitation du front commun qui veut présenter ses demandes salariales globales à la partie patronale le 29 février. Un télégramme d'invitation a été envoyé au ministre de la Fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier qui, jusqu'à ce jour, n'a pas encore fait savoir s'il accepterait l'invitation du front commun.

Rejoint par téléphone en fin d'après-midi, un porte-parole du ministre L'Allier n'en déclarait pas moins que la réponse n'avait pas encore été communiquée au front commun que la décision serait peut-être prise en soirée.

Répliquant aux commentaires faits par la CEQ sur l'état des négociations, qui pourraient techniquement déboucher sur une grève à compter du 9 mars, M. Lefebvre a donc refusé de croire aux préoccupations pédagogiques des enseignants.

De plus, il a affirmé que les demandes syndicales touchant l'allègement de la charge de travail sont irréalistes. Elles entraîneraient, selon lui, une augmentation de personnel de 19,521 instituteurs, soit un accroissement de plus de $150 millions par rapport aux offres patronales, pour la première année seulement du contrat de trois ans.

Au niveau de la maternelle, la partie patronale évalue à 976 le nombre d'instituteurs additionnels que réclame la partie syndicale, soit une augmentation de 89 pour cent par rapport à l'offre patronale. A effectif constant, et pour la première année seulement, une telle demande signifierait un coût additionnel de $7,176,000, précise un communiqué de la FCBCQ.

Au chapitre des traitements, l'offre patronale prévoit un accroissement global de la masse salariale de $155.4 millions, pour les trois années du contrat. Cette augmentation porte la masse salariale à $601 millions à la troisième année. A cela s'ajoutent environ $40 millions d'augmentations statutaires versées aux enseignants en raison de leur ascension dans l'échelle des salaires.

En pourcentage, ces offres sont conformes aux normes de 4.8 p.c. d'augmentation que le ministre L'Allier voudrait imposer à tous les syndiqués du front commun. Ce taux d'augmentation ne tient toutefois pas compte du rattrapage consenti dans certains secteurs.

Sur les demandes de sécurité d'emploi, dont la CEQ a décidé de faire son cheval de bataille dans cette ronde de négociations, le président de la Fédération est "inquiet" devant l'attitude des représentants syndicaux.

"Ces derniers, dit-il, semblent vouloir faire croire aux enseignants qu'il est possible en 1973 d'avoir un emploi garanti à vie, alors que dans notre monde en constante évolution, la majorité des travailleurs savent qu'ils seront appelés à changer d'emploi trois ou quatre fois au cours de leur vie."

Chasse à l'Irlandais

LONDRES (AFP) – L'enquête ouverte par la police britannique après l'attentat d'Aldershot qui a fait sept morts mardi prend de plus en plus l'allule d'une vaste chasse nationale à l'Irlandais.

A travers toute le Grande-Bretagne plus de 500 ressortissants de la république d'Irlande ont été interpellés à des fins d'interrogatoire en l'espace de 48 heures. Dans la nuit de mercredi à hier la police londonienne a effectué une série de descentes chez des Irlandais soupçonnés de nourrir des sympathies à l'égard de l'IRA.

Dans l'opinion publique, l'attentat a été également très vivement ressenti et il ne faudrait sans doute pas beaucoup d'autres attentats du même genre pour généraliser une Xénophobie anti-irlandaise latente. Hier, le quotidien nationaliste "Daily Express" demandait déjà l'expulsion de Grande-Bretagne des Irlandais. Ceux-ci, outre le droit de vote, jouissent de nombreux avantages notamment dans le domaine de l'emploi. Aussi plus d'un chômeur anglais est-il certainement prêt à faire chorus avec le "Daily Express".

L'Air Pur ...par la verdure

DEMANDEZ-LE... dès AUJOURD'HUI notre magnifique et très utile GUIDE DU JARDINIER 50¢, 96 pages abondamment illustrés, plus 20 en couleurs naturelles, avec renseignements les plus pratiques pour toutes cultures. Montant remboursable sur achat de $3.00 ou plus. Inestimable pour tout amateur de beaux jardins.

W.H. PERRON & CIE LTÉE
Grainetiers & pepinieristes
515 boul. Labelle, Ville de Laval, P.Q.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces reduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Offre Spéciale!

Dernier appel

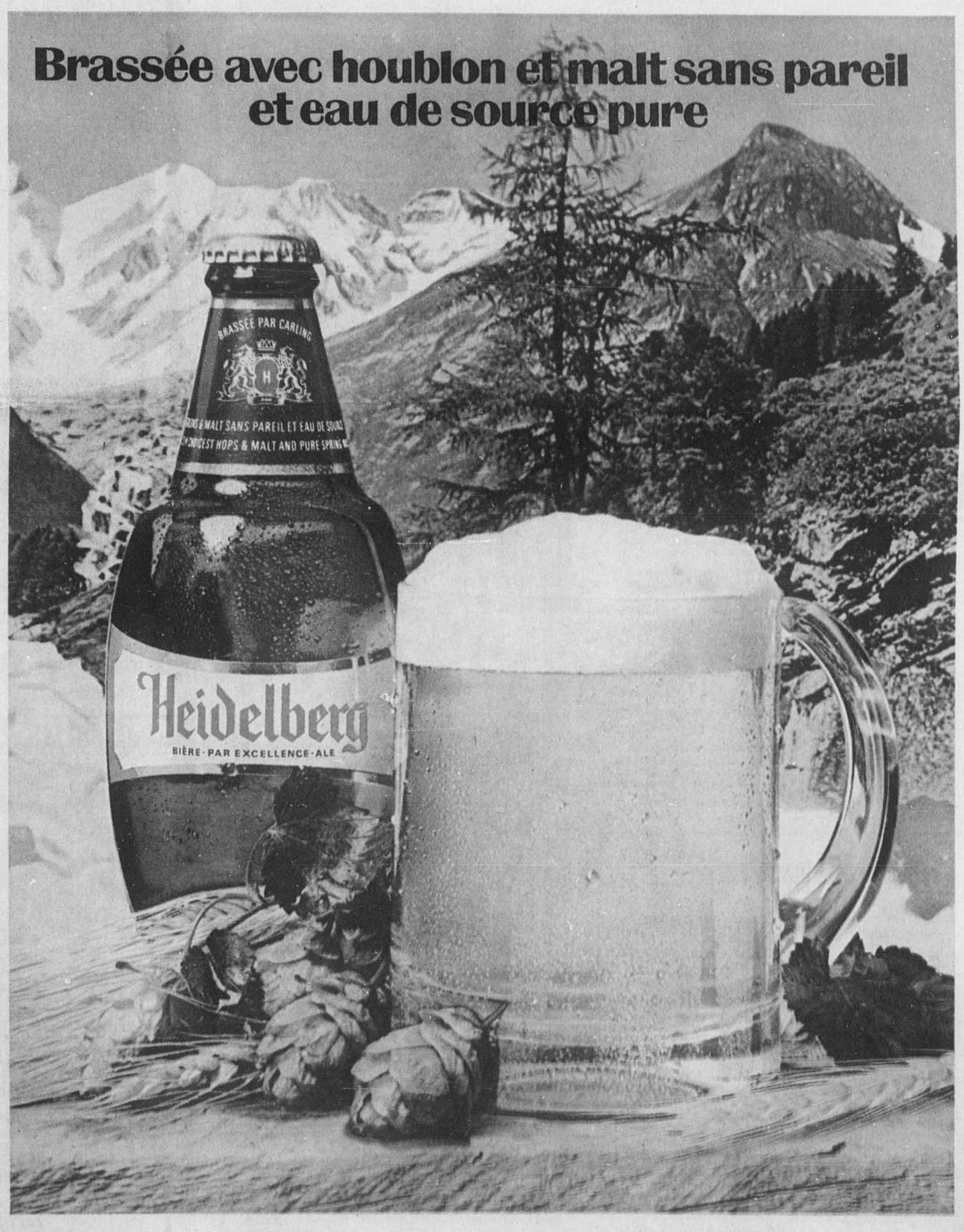
COMPLETS faits sur mesures à un prix avantageux

Pour un temps limité, obtenez un magnifique complet taillé selon vos propres mesures pour beaucoup moins que pour un vêtement prêt à porter. En vente pour seulement $109. (complet 2 mcx.).

Ouvrez un compte Max Beauvais dès aujourd'hui.

Max Beauvais
de la rue st-jacques
385 RUE ST-JACQUES • 288-9261
(A quelques pas de la station Métro Square Victoria)
Stationnement gratuit: coin St-Pierre et Notre-Dame

Brassée avec houblon et malt sans pareil et eau de source pure



Bienvenue à la Heidelberg

Bienvenue à la saveur de la Heidelberg. Ce goût tellement frais, vivant, débordant de saveur et de joie pour celui qui la boit.

Bienvenue à la qualité de la Heidelberg! Heidelberg est brassée à partir des meilleurs ingrédients: malt tiré de l'orge dorée, houblons soigneusement choisis, récoltés dans la région bavaroise de Hallertau, et eau de source pure.

Goûtez à la Heidelberg, goûtez-y dès aujourd'hui. Seule, la Heidelberg a cette saveur de bienvenue dont on ne se lasse pas, car, verre après verre, fidèlement, Heidelberg remplit ses promesses.

Pour plus de plaisir

Brassée au Québec par Carling

VB6300

télévision

CBFT 2

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens c
9.30 Plein Air
9.45 Les examens
10.00 Les 100 tours de l'entour c
10.15 Au jardin de Pierrot
10.30 Pépinot
11.00 Thibaud ou les croisades
11.30 Les coulisses de l'exploit
12.30 Bou-Bou dans le métro c
1.30 Cinéma:
"Le Diable du Sud" (Aventures-Britannique-1961) c
3.00 Femme d'aujourd'hui c
4.00 Bobino c
4.30 Télé-chrome c
5.00 Tarzan c
6.00 Le gourmet farfelu c
6.30 Téléjournal c
6.50 Nouvelles du sport c
7.00 Format 30
7.30 Les Pierrafeu c
8.00 Chaparral c
9.00 Donald Lautrec "Chaud" c
9.30 Format 60 c
10.30 Téléjournal c
10.50 Nouvelles du sport c
11.00 Ce soir, Jean-Pierre c
12.00 Cinéma:
"Le coeur fou" (Drame-Français-1969) c
1.30 Téléjournal
1.35 Ciné-Nuit:
"La Provocation" (Drame-Français-1969) c

CFTM 10

8.30 Horaire-Bienvenue c
8.31 Les p'tits Bonhommes
9.00 Le 10 vous informe c
9.15 Les Tanants de chez-nous c
10.00 Pour vous mesdames c
11.30 Super-Héros
12.00 Le 10 vous informe
12.15 Y'a du soleil c
1.15 Mes amis les animaux c
1.20 Ciné-Vendredi:
"Amour désespéré" (Drame-Allemand-1952)
3.00 Banco, Banco c
3.30 Super Bolide c
4.00 Le cirque du capitaine c
5.00 Patrouille du cosmos c
5.30 Studio 10 c
6.00 Madame est servie c
7.25 Les commentaires de Me Alban Flamand c
7.30 En première:
"Danger à Tanger" (Espionage-Américain-1966) c
9.30 Toute la ville en parle c
10.00 Auto-Patrouille c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 La couleur du temps c
11.15 En pantoufles:
"Fruits amers" (Drame-Franco-Italien-1966) c
12.45 En pantoufles:
"Salome" (Drame-Américain-1953) c
2.15 Le "10" vous informe
2.20 Fin des émissions

CBMT 6

8.23 Standby Six c
8.35 Mr. Dressup
9.00 Quebec School Telecast c
10.30 Friendly Giant c
10.45 Chez Helene
11.00 Sesame Street c
12.00 I Dream Of Jeannie c
12.30 Elwood Glover's Luncheon Date c
1.00 One O'clock Report
1.15 Standby Noon
1.30 The Galloping Gourmet c
2.00 Paul Bernard, Psychiatrist c
2.30 Sea Hunt
3.00 Take 30
3.30 The edge of Night c
4.00 Family court c
4.30 Drop-in c
5.00 Abott and Costello c
5.30 Get Smart c
6.00 Tween Set
6.30 Hourglass
7.30 The New Dick Van Dyke Show c
8.00 Laugh-in c
9.00 The Tommy Hunter Show c
10.00 World TV Show Case c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Night Report and Sport Final
11.45 The Last Fad c
12.15 Cine-Six:
"Kisses For My President" (Comedie Américain – 1964)
2.10 Final Report and Wealther

cinéma

ALOUETTE: "Willard (fr.)" 2.40 – 6.00 – 9.25
ARLEQUIN: "Hôtel de la bricole" 2.45 – 6.05 – 9.25 et "Mafia du plaisir" 1.15 – 4.40 – 8.00
ATWATER: (Cinéma I) "The French connection 1.00 – 3.15 – 5.20 – 7.25 – 9.35
ATWATER: (Cinéma II) "Love Story" 7.20 – 9.20
BERRI: "Un été 42" 2.30 – 6.10 – 9.55 et "La femme du prêtre" 12.40 – 4.20 – 8.00
BIJOU: "Mon oncle Antoine" 12.35 – 2.55 – 5.15 – 7.35 – 9.40
BONAVENTURE: "Qui" 12.10 – 3.00 – 5.15 – 8.35
CANADIEN: "Dr. Taton" 1.30 – 4.20 – 7.10 – 9.55 et "Qui" 12.10 – 3.00 – 5.45 – 8.35
CAPITOL: "Dr. Phibes" 2.25 – 6.00 – 9.10 et "House that Screamed" 12.45 – 4.20 – 8.00
CHAMPLAIN: "La fille de Ryan" 12.50 – 4.30 – 8.10
CHATEAU: "Willard" 2.05 – 5.40 – 9.15 et "Les tueurs de La Lune de Miel" 12.30 – 4.00 – 7.30
CHEVALIER: "Max et les ferrailleurs" 12.10 – 2.20 – 4.48 – 7.09 – 9.28
CINEMA COTE-DES-NEIGES: "Cinéma I" "Last picture Show" 12.55 – 2.55 – 4.55 – 7.00 – 9.00
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Dollars" 12.45 – 2.55 – 5.10 – 7.25 – 9.35
CINEMA DE PARIS: "Tiens-toi bien après les oreilles à papa" 12.00 – 2.00 – 4.00 – 6.00 – 8.00 – 10.00
CINEMA V: Voir cinéma de Paris
CREMAZIE: "Love Story" 12.50 – 3.00 – 5.15 – 7.30 – 9.40
COMEDIE CANADIENNE: "Ce soir là Gilles Vigneault" 6.05 "Let it be: The Beatles" 7.20 "Robert Charlebois à soir on fait peur au monde" 8.45 "Monterey Pop" 10.00
DAUPHIN: Renoir "Ça n'arrive qu'aux autres" 7.20 – 9.30 McLaren "Zabriskie point" 7.30 – 9.30
ELECTRA: voir Château
ELYSEE: Salle Resnais "Les deux anglaises et le continent" 7.30 – 9.30 et Salle Eisenstein "Smic, Smac, Smoc" 7.30
FLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris
FESTIVAL: "Wr, Mysteries of the organism" 7.20 – 9.30
SALLE HERMES: "Viva la muerte" 7.30 – 9.30
IMPERIAL: "Sol y Ole", comédie musicale.
JEAN-TALON: Voir Cinéma de Paris
KENT: "Julius Ceasar" 12.50 – 3.00 – 5.05 – 7.10 – 9.15
LOEWS: "Pocket Money" 10.49 – 12.55 – 3.05 – 5.12 – 7.20 – 9.35
LUCERNE: "Kotch" et "When eight bells Toll" 6.05 – 7.55
MERCIER: "Il était une fois dans l'Ouest" 6.00 – 9.00
MONKLAND: "Klute" 3.30 – 7.50 et "McCabe and Mrs. Miller" 1.20 – 5.30 – 9.50
MIDI-MINUIT: "Cette soif d'amour" 12.00 – 2.25 – 4.45 – 7.20 – 9.50 et "Qui s'y frotte s'y pique" 1.10 – 3.40 – 6.05 – 8.35
OUTREMONT: "Coogan's Bluff" 7.00 "Shaft" 9.30 "Soul to Soul" 12.00
PALACE: "Swedish Fly Girls" 12.55 – 3.00 – 5.05 – 7.20 – 9.30
PAPINEAU: "Attaque du Chevenne club" 2.40 – 6.10 – 9.35 et "Les inconnus de malte" 1.00 – 4.25 – 7.55
PIGALLE: Voir Midi-Minuit
PARISIEN: "Jo" 11.20 – 1.20 – 3.20 – 5.20 – 7.20 – 9.25
PIERROT: "Mon oncle Antoine" 5.15 – 7.28 – 9.40
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "The garden of the Finzi-continis" 12.35 – 2.15 – 4.00 – 5.40 – 7.35 – 9.20
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Trojin woman" 12.15 – 2.15 – 4.15 – 6.25 – 8.35
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: "Let's play Doctor" 12.00 – 2.35 – 5.05 – 7.35 – 10.00 et "Mister Mari's Girls" 1.20 – 3.55 – 6.25 – 8.55
RIVOLI: "Voir Arlequin"
SAINT-DENIS: "IXE-13" 12.35 – 2.45 – 5.00 – 7.20 – 9.40
SEVILLE: "Telephone book" 1.30 – 3.30 – 5.30 – 7.30 – 9.40
SNOWDON: "Voir Papineau"
VAN HORNE: "Straw dogs" 12.50 – 2.55 – 5.05 – 7.00 – 9.15
VENDOME: "Dernier domicile connu" 12.45 – 2.55 – 5.05 – 7.15 – 9.30
VERSAILLE: (Salle rouge) "Voir Château"
VERSAILLE: (Salle bleu) "Voir Papineau"
VERDUN: "Love Story" 6.20 – 9.45 et "Les Dynamiteros" 8.00
VIDEOGRAPHIE: "Knock-outés" "Zlocznow" et "Mass-Media" 3.00
VIEUX MONTREAL
STUDIO A: "Les Camisards" 7.20 – 9.40
STUDIO B: "L'exil" 7.30 – 9.40
VERDI: "Le mécano de la Générale" 7.30 – 9.30
VILLERAY: "Joe, c'est aussi l'Amérique" 7.30 – 9.30
WESTMOUNT SQUARE: "Mon oncle Antoine" 1.05 – 3.05 – 5.05 – 7.05 – 9.10
WESTMOUNT: "Boy Friend" 1.00 – 3.00 – 5.00 – 7.00 – 9.00
YORK: "Nicholas and Alexandra" 8.30

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "Mira" de Fons Rademakers (Belgique-Hollande 1971) 7.30 et "Paix sur les champs" de J. Boigelet (Belgique – 1970) 9.30

théâtre

LA BUTTE EN VILLE: Ricet Barrier, Martin Peltier et Annie Jacques 9h, 11h.
CASANOUS: "Relâche"
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Le Timide au Palais" de Tirso de Molina 8h30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Les jeunes c'est toute des fous" de Marc F. Gélinas Tél.: 523-1211.
THEATRE DE QUATSOUS: "Relâche"
LE PATRIOTE: "Les Karick et Claude Landré
LE PATRIOTE A CLEMENCE: "Le chemin de Lacroix" de J. Barbeau
RIDEAU VERT: "Libres sont les Papillons" de Leonard Gershe 20h.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: "Récital Carlos Montoya, Guitariste 20h30
SALLE MAISONNEUVE: "Yvon Deschamps" 20h30
SALLE PORT-ROYAL: "Le Mariage de Figaro" de Beaumarchais par le TNM 20h15

PARENTS

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités.
Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du **DEVOIR** le matin.
En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquérir de l'initiative et le sens des affaires.
Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant

844-3361 poste 68

Proposé pour 8 prix de l'Académie
A la vie

POUR TOUS
"Fiddler on the Roof" on the screen
BILLETS RÉSERVÉS
EN VENTE TOUS LES JOURS
de 12.30 p.m. à 9.30 p.m.
MATINÉES Mer. 2.00 P.M. - Sam. 1.30 P.M. $3.00
Dimanche - Jours fériés 2.00 P.M. $4.00
PRÉ-SOIRÉES Vendredi - Samedi 5.30 P.M. $4.00
SOIREES Lundi à Jeudi incl. 8.00 P.M.
Vendredi - Samedi 9.00 P.M.
Dimanche 7.30 P.M. $4.00
2 représentations 5.30 - 9h.
Meilleur film de l'année
Meilleur metteur en scène
Meilleur acteur
United Artists
861-1431
PLACE DU CANADA
1010 LAGAUCHETIÈRE OUEST
VIA CHATEAU CHAMPLAIN

Cinema de Paris et Fleur de Lys ouverts des midi
Jean-Talon, Maisonneuve, Cinema V, du lundi au vendredi ouverts dès 6 h.
10e SEMAINE **opération fou-rire!**
POUR TOUS
DOMINIQUE MICHEL
YVON DESCHAMPS

TIENS-TOI BIEN APRÈS LES OREILLES À PAPA...
gilles richer
jean bissonnette
JEAN-TALON CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON
MAISONNEUVE CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
CINEMA V 5550, OUEST RUE SHERBROOKE
FLEUR de LYS 856 STE-CATHERINE, EST
CINEMA de PARIS 896 STE-CATHERINE, OUEST

10e SEMAINE TRIOMPHALE!
18 ANS Adultes

WR: MYSTERIES OF THE ORGANISM
Directed by Dusan Makavejev IN COLOUR
dialogue in Serbo-Croat English sub-titles
FESTIVAL 1206 E. STE CATHERINE 525-8600

le cinéma français a de quoi tenir tête, et fièrement, à Bullit et à Butch Cassidy
PARISIEN LIBERE
COULEUR 14 ANS
3e sem

DERNIER DOMICILE CONNU
VERSION ORIGINALE Sous Titres Anglais
Marlène Jobert
Lino Ventura
12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.30 TEL 878-1451
VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

5e sem
DE FUNÈS TUEUR À GAGS!
POUR TOUS
EASTMANCOLOR
JO
CINEMA LE PARISIEN
480 ouest Ste Catherine Tel 861 2697
MCGILL
JO: 9.50, 11.50, 1.50, 3.50, 5.50, 7.50, 10.00
Dernière Rep. Complète 9.25
Cinema PARC – Verdun

6e sem
2 grands films de RUSS MEYER
18 ANS Adultes

CETTE SOIF D'AMOUR
QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE!
Midi-Minuit
Pigalle
Le Diable s'approche

SOL y OLÉ!
COMÉDIE MUSICALE de JACQUES MARTINEAU
COORDINATEUR MUSICALE ET CHEF D'ORCHESTRE YVES VINCENT
AVEC
JOËL DENIS
MARIETTE LÉVESQUE
CATHERINE BLANCHE
MICHEL JASMIN
DONALD RIZZIERO
YVON BOUCHARD
ALPHA BOUCHER
ROBERT MAURAC
FRANCE DESJARLAIS
FRANÇOISE LEMAÎTRE-AUGÉ
GERVAISE
STÉPHANIE

AVEC L'EXCEPTIONNELLE COLLABORATION DE:
ANDRÉE BOUCHER
NANA DEVARENNES
MISE EN SCÈNE NORMAND MORIN
CHORÉGRAPHIE ANDRÉ BÉGIN
THÉÂTRE IMPÉRIAL 1430, RUE BLEURY MONTRÉAL
À COMPTER DU **23 FÉVRIER** 1972 À 20h. 30
RÉSERVATION : 288-7102 - Siège Réversé $3.00-3.50-4.00-4.50-5.00-5.50
Billets en Vente AU THÉÂTRE IMPÉRIAL ET AU COMPTOIR TRS

Salle Renoir
POUR TOUS
5e SEMAINE
"UN FILM TOUCHANT QU'IL FAUT VOIR!" - DIMANCHE MATIN
"UN FILM SAISISSANT! LE MEILLEUR FILM DE C. DENEUVE!" - PETIT JOURNAL
CLAUDE LELOUCH
présente

CATHERINE DENEUVE
MARCELLO MASTROIANNI
LES FILMS MUTUELS
UN FILM DE NADINE TRINTIGNANT
ça n'arrive qu'aux autres
EN COULEURS
SAM. - DIM.: 1:40 - 3:35 - 5:35 7:30 - 9:30
SEMAINE 7:30 - 9:30

McLaren
VERSION FRANÇAISE
18 ANS Adultes
un film de Antonioni
en couleur

ZABRISKIE POINT
SEMAINE 7.30-9.30
SAMEDI — DIMANCHE
1.30-3.35-5.30-7.30-9.30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

LES CINÉMAS DE **FRANCE FILM**
Centre de cinéma ST-DENIS
SAINT-DENIS MÉTRO ST-DENIS - DE MONTIGNY 1594, ST-DENIS, 849-4211

IXE-13
POUR TOUS
5e SEM.
Un film de Godbout et Dompierre
Pour rire en musique!
Prix pour les moins de 14 ans : $1.00
Louise Forestier Les Cyniques
12.35 - 2.45 - 5.00 - 7.20 - 9.40
Également à l'affiche aux cinémas ROSE, Ste-Thérèse, CINÉMA DE PARIS, Québec, CANADIEN, Joliette, DRUMMOND, Drummondville, DU NORD, St-Jérôme, SALABERRY, Valleyfield, PALACE, Granby.

Cinéma CHEVALIER
1590 ST-DENIS

6e SEM.
POUR TOUS
MICHEL PICCOLI
ROMY SCHNEIDER
MAX ET LES FERRAILLEURS
un film de CLAUDE SAUTET
EN COULEURS
FRANÇOIS PERIER
GEORGES WILSON
1590, rue ST-DENIS
845-3222

BIJOU 5030 PAPINEAU 527-9131
CINÉMA PIERROT 1590 ST-DENIS 845-3222
LE QUÉBEC O'EST...
MON ONCLE ANTOINE

POUR TOUS
15e Sem.
Jacques Gagnon Jean Duceppe
CLAUDE JUTRA
HORAIRES: - Saint-Denis: IXE-13 - 12.35 - 2.45 - 5.00 - 7.20 - 9.40 - CHEVALIER: MAX ET LES FERRAILLEURS: 12:10 - 2.29 - 4.48 - 7.09 - 9.28 - PIERROT: "MON ONCLE ANTOINE" - 5.25 - 8.35 - 10.45 - BIJOU: MON ONCLE ANTOINE: 12.35 - 2.55 - 5.15 - 7.35 - 9.40

SALLE RESNAIS
LUN. à VEN. 7.30, 9.30
SAM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 10.00
DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
4e SEMAINE
14 ANS
EASTMANCOLOR
élysée
35 MILTON / 842-6053

LES DEUX ANGLAISES ET LE CONTINENT
le "nouveau" FRANÇOIS TRUFFAUT
son film d'amour, le plus violent et le plus lyrique.
JEAN-PIERRE LÉAUD KIKA MARKHAM STACEY TENDETER
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
DERNIERS JOURS
film de CLAUDE LELOUCH
SMIC SMAC SMOC
EASTMANCOLOR

UNE PRODUCTION DES ENTREPRISES GESSER INC.
VENDREDI, 25 FÉVRIER
MONTOYA
Le guitariste flamenco de renommée mondiale
"Un talent extraordinaire"
"D'un virtuosité brillante . . . Un phénomène"
"Un artiste complet d'une rare expérience"
"Son public bouversé, l'honore d'applaudissements"
"Virtuosité renversante, simple et incroyable"
- New York Times
- Het Parool, Amsterdam
- Aftonbladet, Stockholm
- New Daily, London
- Frankfurt Allgemeine
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

ANNE PAUZÉ · ALBERT MILLAIRE
AMOUR.... LIBERTÉ! POUR TOUS
L'EXIL
un film de THOMAS VAMOS

Studio B
2e Sem.
Couleur
Prod.: L'Office national du film
après LA VIEILLE DAME INDIGNE et PIERRE & PAUL voici... LA VIE DE GÉDÉON LAPORTE ou
Les CAMISARDS
de RENÉ ALLIO
GABRIEL GASCON
DOMINIQUE LABOURIER
Studio A 14 ANS en couleur
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est St Paul
(Place Jacques-Cartier) 861-7863
sam & dim: 1.00-3.10-5.20-7.30-9.40
sur semaine 7.30-9.40

Cinémas ODEON
"un film terrible par la violence des images..." — l'express
"un triomphe unique!" — time
18 ANS Adultes

"★★★★ UN DRAME POIGNANT SUR NOTRE GÉNÉRATION" DAILY NEWS
4e SEM.
"JOE"
c'est aussi l'Amerique"
PETER BOYLE - DENNIS PATRICK
un film de John G. Avildsen
version française de "JOE"
EN COULEURS
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577
SEMAINE 7:30 - 9:30
SAMEDI - DIMANCHE 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

LE DERNIER ET LE PLUS BEAU FILM
DE SERGIO LEONE
VERSION INTÉGRALE
14 ANS
7e SEM.

EN COULEURS
il était une fois dans l'ouest
(ONCE UPON A TIME IN THE WEST)
MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
SEM.: 6:00 - 9:00
SAM. - DIM.: 12:00 - 3:00 6:00 - 9:00

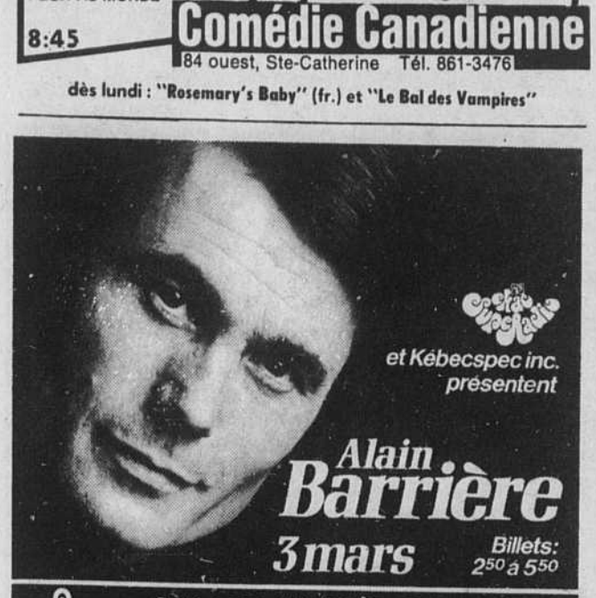

2e MOIS 14 ANS
APRÈS "LE DOCTEUR JIVAGO" LE NOUVEAU CHEF-D'OEUVRE DE
DAVID LEAN
"LA FILLE DE RYAN"
CHAMPLAIN STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
12:50-4:30-8:10

5e SEM.
CHACUN DANS SA VIE A CONNU 18 ANS

un été 42
Film de Robert Mulligan
en couleurs
EN SUPPLÉMENT
"LA FEMME DU PRÊTRE"
AUSSI CAPITOL ST-JEAN
BERRI ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424

arts spectacles

DERNIERS JOURS!
prix d'entrée $1.50
les 4 TOUS
"CE SOIR-LÀ... Gilles Vigneault" 6:00
the BEATLES "Let it be" 7:15
robert charlebois "A SOIR ON FAIT PEUR AU MONDE" 8:45
JANIS JOPLIN JIMI HENDRIX "Monterey POP" 10:00
au même programme
Comédie Canadienne
84 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3476
dès lundi : "Rosemary's Baby" (fr.) et "Le Bal des Vampires"


et Kébecspec inc. présentent
Alain Barrière
3 mars
Billets: 2.50 à 5.50
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

RÉUNIS POUR LA PREMIÈRE FOIS
2 FILMS EXCEPTIONNELS
POUR TOUS
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
STEFANIA SANDRELLI
LE CONFORMISTE
6.00 - 10.00 P.M.
UN FILM COULEUR DE BERNARDO BERTOLUCCI
Yves Montand Simone Signoret
Un film de Costa Gavras
L'aveu
8.00 P.M.
MONTROSE 722-0302
3180 BÉLANGER EST


Première canadienne!
"Fantaisie sur glace"
Du 24 janvier au 4 mars.
Nick Martin et son orchestre.
Danse continuelle.
Réservations: 861-3511.
Premier spectacle: $6.00 minimum par personne. Frais de couvert le samedi: $4.00 additionnels.
Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth


LOUIS DE FUNES
YVES MONTAND
DANS UN FILM FOU A LIER DE
GERARD OURY
LA FOLIE DES GRANDEURS

SALLE RESNAIS
PRIX DELLUC
LE MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNEE
BIENTÔT
élysée 35 MILTON / 842-6053
Rendez-vous à Bray
un film d'ANDRE DELVAUX

SPECTACLES Hiver '72


PIERRE LALONDE 26 FÉVRIER
JACQUES MICHEL 4 MARS
JEAN-PIERRE FERLAND 11 MARS
RENÉ SIMARD 18 MARS
LES JÉROLAS 25 MARS
FRIDA BOCCARA 1er AVRIL
ROBERT CHARLEBOIS 8 AVRIL
15 AVRIL

Un véritable gala d'artistes chaque samedi soir, du 15 janvier au 15 avril. Deux représentations à 8.30 heures et 10.30 heures p.m.
L'Après-Spectacle: danse avec le quatuor Barry Graham au Coco-Rico.

Profitez aussi du spécial de ski à $21.90 (par personne, chambre à deux — pour l'usage des remonte-pentes pendant deux jours, chambre pour une nuit, un déjeuner et un souper complets — applicable en tout temps).

Seulement $3.00 par personne
(taxes incluses)

le Chantecler
STE-ADÈLE, P.Q.
Réservations:
MONTRÉAL, 866-6661 — STE-ADÈLE, 229-3555

Requiem

NEW YORK (PA) – Autrefois il y avait les Beatles. Maintenant, c'est John et Yoko Paul et Linda, George et Ringo. Du point de vue artistique, et bien qu'ils aient produit quelques bonnes chansons, aucun des disques enregistrés individuellement en 1970 et 1971 par les Beatles ne possédait la magie musicale qui avait fini par convaincre tout le monde, depuis les adolescents hystériques jusqu'à Léonard Bernstein, qu'ils étaient sensationnels.

Du coté matériel, cependant, chacun des Beatles a connu le succès. En six ans, ils ont produit 80 disques d'or, à partir de "I Want to Hold Your Hand", de janvier 1964, et ils ont enregistré 17 microsillons. Le terme "disque d'or" signifie une vente d'un million ou plus de 45-tours, et $1 million ou plus de chiffre de vente pour un microsillon.

Au cours des deux dernières années, chacun de leur côté, John Lennon et Paul McCartney ont produit quatre disques d'or, George Harrison en a produit trois et Ringo Starr, un.

Au temps de leurs plus beaux jours comme groupe, les chansons des Beatles devaient habituellement leurs mélodies à Paul McCartney et leurs paroles à John Lennon. Puis est venu le mariage, pour Lennon à une artiste japonaise du nom de Yoko Ono, suivi de "bed-ins" pour la paix et de "Happenings" pour McCartney, à Linda Eastman, la fille d'un avocat de New York, avec ce que cela comporte de respectabilité bourgeoise, d'enfants et de séjours dans une ferme en Ecosse.

Les chansons enregistrées par Lennon sont d'un genre hautement confessionnel, peut-être amené par la psychoanalyse. Celles de McCarthey sont avant tout à la gloire du bonheur domestique.



pour les Beatles

Cependant, chacun d'eux attaque parfois l'autre dans ses chansons. Cela est un reliquat de l'amertume engendrée par la poursuite en justice intentée par McCartney, dans le but de séparer légalement les Beatles. Le groupe est lié par contrat pour six années à venir.

A plus d'un titre, c'est George Harrison qui connait le plus de succès, comme chanteur individuel. Quant au batteur Ringo Starr, il a fait des films, et il déclare les préférer aux enregistrements de disques. Mais il a produit deux microsillons depuis sa rupture avec les autres Beatles.

Harrison est le seul des anciens Beatles à avoir été nommé pour les importants trophées Grammy, accordés aux meilleurs enregistrements de l'année dernière.

Chez Godard Lefort

Le monde de l'enfance vu par Sandy Haeseker

par Jules Arbec
(Collaboration spéciale)

L'art peut parfois nous sembler un jeu mais il rejoint vite la réalité dans la mesure où la gratuité qui l'anime devient conscience. Ce fut la réflexion qui me vint à l'esprit en visitant l'exposition de Sandy Haeseker présentement en cour à la galerie Godard Lefort.

Hollandaise d'origine, cette jeune artiste habite maintenant Calgary où elle exposa à plusieurs reprises. Les tableaux et lithos qu'elle présente nous plongent dans le monde de l'enfance; ces oeuvres paraissent sans doute anodines et futiles au regard de grandes personnes mais ils n'en consacrent pas moins un charme très discret.

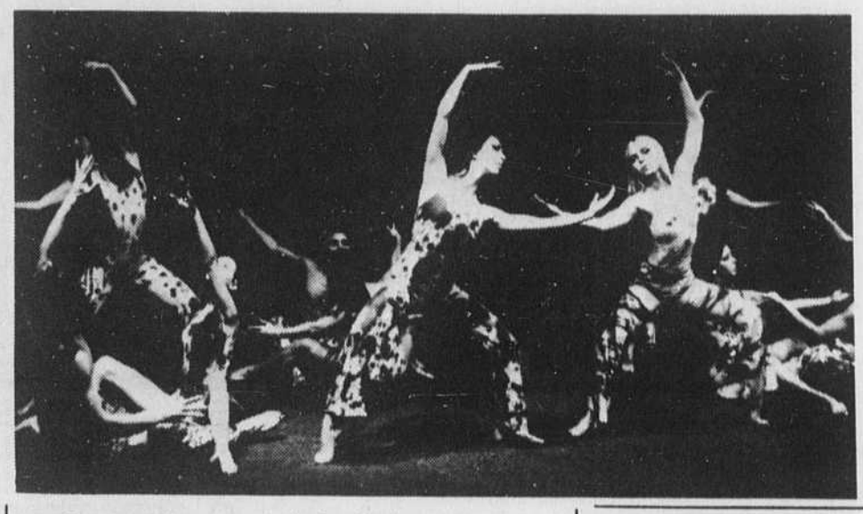
Toutefois, le spectateur non averti risque fort de passer outre l'esprit même de ces tableaux en s'attardant démesurément à l'aspect figuratif de ces derniers. Dans ses grands formats, Mlle Haeseker nous présente des photos d'enfants qui se détachent à peine d'un fond monochrome et terne n'ayant de valeur que la sobriété qu'il suggère. Cependant les jouets et autres objets qui les entourent sont mis en relief par des couleurs plus voyantes qui ravivent l'apparence globale des toiles. Ces personnages n'en gardent pas moins un caractère statique qui rappelle les photos d'antan.

A prime abord, ces tableaux nous sont rébarbatifs, mais cet effet est voulu de l'artiste qui situe sa recherche picturale à un tout autre niveau. En isolant les divers éléments du tableau, l'artiste ramène la figuration à sa plus simple expression. Elle récupère ainsi l'objet représenté pour l'investir d'une nouvelle dimension en l'insérant dans un espace schématique. Il suffit d'évoquer ici les personnages suspendus dans un espace bidimensionnel où les objets ne semblent pas toujours intégrés au reste de la composition.

Par cette dislocation volontaire, l'artiste modifie les relations logiques et picturales entre les divers éléments. Cette imagerie nous dévoile la puissance évocatrice de l'objet qu'elle redéfinit dans le cadre du champ visuel pour le réintégrer dans une forme plastique. De là, la distance inévitable que le peintre s'accorde entre le thème qu'elle traite et l'expression qui en découle. Nous sommes ici devant deux niveaux de lecture entre lesquels flotte un mystère latent que Mlle Haeseker parvient très bien à nous faire sentir. Cette atmosphère nous est rendue par l'exactitude du dessin qui ressort des fonds mats et l'équilibre des formes qui capture dans une réalité statique tout un univers de rêve.

En élaborant sa technique, Sandy Haeseker soulève toute la problématique de la nouvelle figuration dans laquelle chaque objet représenté nous renvoie à sa signification première. Mais, chez elle, la figuration recouvre un champ plus vaste de symbole grâce à la nature même de son organisation picturale. Dans cette perspective, le mérite de l'artiste fut d'avoir élaboré un vocabulaire pictural qui rejoint, par son dépouillement, l'essence du message qu'elle veut nous livrer.

Les Ballets Modernes du Québec entre deux tournées en Europe



De retour d'une tournée de plus de cinq mois en Europe, les Ballets Modernes du Québec, troupe dirigée par M. Hugo de Pot, établira son siège social au Centre culturel de Longueuil.

La troupe utilisera certaines facilités du Centre Culturel de Longueuil afin d'y établir leur atelier de travail et réaliser des ateliers de formation en ballet moderne.

Les ateliers de formation seront structurés en session de 10 semaines consécutives et les élèves seront regroupés dans les catégoires. suivantes: 10 à 14 ans, 15 à 17 ans et enfin aux élèves cumulant une certaine expérience en expression corporelle ou en ballet classique.

Les élèves de 10 à 14 ans participeront à deux sessions d'une heure par semaine et le coût de l'inscription sera de $15.00 pour la session.

Les élèves de 15 ans et plus participeront à deux sessions hebdomadaires d'une durée de 1 heure 30 chacune. Le coût d'inscription pour ces élèves sera de $30.00 pour l'ensemble de la session.

Les élèves désirant s'inscrire sont invité (e)s à se présenter le 2 mars, à partir de 17 h. au Centre culturel de Longueuil.

Par ailleurs, les Ballets Modernes du Québec engageront des danseurs et des danseuses pour leur prochaine tournée en Europe durant l'été 1972. Cette audition se tiendra demain au Centre culturel de Longueuil, à 10 heures.

Les cours débuteront le 6 mars prochain. Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le Centre culturel de Longueuil à: 670-1410.

CE SOIR!
TOUS
Buster Keaton
LE MECANO DE LA GENERALE
inter-titres anglais
un des plus grands films de tous les temps!
en plus COPS et L'EPOUVANTAIL
7:30 9:30 une présentation ROHAUER
verdi 5380 St-Laurent 277-3233
dès le 3 mars:
"STEAMBOAT BILL JR."

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢ chacun
CE SOIR VENDREDI 25 FÉVRIER
de Don "Dirty Harry" Siegel
7:00 COOGAN'S BLUFF
Clint Eastwood, Lee J. Cobb, Susan Clark
de Gordon Parks
9:30 SHAFT
Richard Roundtree, Moses Gunn, Musique de Isaac Hayes
de Dennis Sanders
MINUIT : SOUL TO SOUL
Ike et Tina Turner, Santana, Wilson Pickett, Roberta Flack
DEMAIN SAMEDI 26 FÉVRIER
4:30 GAMES (avec Simone Signoret)
7:00 SHAFT (musique d'Isacc Hayes)
9:30 ZABRISKIE POINT d'Antonioni
MINUIT: YOU ARE WHAT YOU EAT
OUTREMONT
1248 Bernard 277-3233

théâtre du rideau vert
du MARDI au VENDREDI 20 h.
Samedi: 19 h. et 22 h., Dimanche 19 h.
LIBRES SONT LES PAPILLONS
comedie de Leonard Gershe
Mise en scene : Danièle J. Suissa
avec
Louise Turcot
Jean Faubert
Yvette BRIND'AMOUR
Res. 844-1793
4664 rue St-Denis
Metro Laurier, sortie Gilford

La mission prioritaire de l'Église serait-elle de convertir les riches?

par Gilles Provost

"Parce que nous, chrétiens, nous n'avons pas su convertir les riches et les rendre solidaires des pauvres, parce que nous ne nous sommes pas convertis nous-mêmes, allons-nous maintenant être obligés de nous solidariser avec les exploités et de susciter une opposition violente dont les faibles feront les frais?"

Telle est la question que le père Julien Harvey, a posée récemment à environ 150 missionnaires québécois lors d'une rencontre sur l'option missionnaire du rapport de la Commission Dumont.

Cette question proccupait certainement un bon nombre de ces missionnaires qui essaient de se mettre au service des pauvres du tiers-monde et qui entrent alors en lutte plus ou moins ouverte avec des gouvernements et des "gens en place" qui sont officiellement chrétiens.

Dans son exposé, qui a semblé très apprécié, le père Harvey a déclaré que les chrétiens d'ici ne peuvent pas témoigner vraiment de la libération du péché et de la Loi apportée par le Christ sans dénoncer les mécanismes "démoniaques" de la société actuelle et sans proposer des solutions de rechange.

Poursuivant dans cette veine, il a décrit certaines "chaînes" que tout le monde admet et qui conduisent à l'aliénation des plus faibles: on travaille pour gagner de l'argent et on veut de l'argent pour consommer davantage; on travaille de façon à obtenir un meilleur rendement et accroître les profits; on travaille dans un contexte de concurrence où il s'agit de marcher sur les autres pour améliorer son propre statut social.

"La mission, c'est toujours le combat contre les idoles, a-t-il déclaré, et elles sont attirantes, les idoles. Par exemple, moi-même, j'ai de la misère à y arriver; quand je me demande s'il ne serait pas plus juste que ma communauté paie des taxes, j'évite de dire oui trop vite! Avant d'être sûr, j'aime bien y regarder de plus près et étudier longuement la situation."

"Notre société est plus riche que jamais mais les marginaux sont plus pauvres. Je ne connais pas de gens qui s'estiment riches, quel que soit leur salaire" Il y a un égoisme qui se cache très facilement sous le soin de la famille et des enfants, a-t-il fait remarquer; pour eux, il n'y a jamais assez de confort!

Certains auditeurs, tout en se disant d'accord avec ces perspectives développées par le conférencier, ont regretté que le rapport Dumont ait accordé si peu d'importance aux 5,000 missionnaires québécois qui oeuvrent à l'étranger comme s'ils n'étaient pas solidaires de l'Eglise du Québec.

D'autres ont souligné qu'il est inutile de vouloir faire une oeuvre efficace à l'étranger si la communauté chrétienne que l'on représente ne travaille pas dans le même sens à la maison. "Finalement, a-t-on dit, il ne doit pas y avoir tellement de différence entre le travail du missionnaire au Québec et au Chili..."

L'assemblée a aussi longuement débattu l'importance de l'engagement politique. Pour les uns, il y a là une forme d'évasion et de facilité relativement à des tâches moins flamboyantes mais plus efficaces. Pour d'autres, il y a un danger de siter des affrontements entre riches et pauvres dont les plus faibles vont surtout souffrir.

Pour d'autres enfin, il n'y a pas deux vérités chrétiennes et on ne peut se dire vraiment solidaire des plus faibles et des exploités sans prendre leur défense et sans aller "jusqu'au bout" dans cet engagement. A leurs yeux, les gens riches ne peuvent voir les problèmes de la même façon que les pauvres et il est facile pour eux de dire que "la situation n'est pas si grave que cela".

Plusieurs, enfin, ont insisté sur la nécessité que les chrétiens soient beaucoup plus éveillés à de telles questions et comprennent que l'action politique est souvent la première forme de la charité. Si des actions communes pouvaient vraiment se mettre en marche, ne serait-ce pas plus efficace?

DESIGNER D'INTÉRIEURS
LAURENT LAMY
Designer d'intérieurs
788, Wilder
Montréal 154
737-1955

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LÉONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, BEAULAC & ass.
Consultants en décoration
Designers en aménagement intérieur
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél.: 488-2561

SPÉCIALISTE
HUMIDIFICATION
FILTRATION D'AIR
CHAUFFAGE PATENAUDE - SECONAIR LTÉE
7709 HOCHELAGA
351-9200

ARCHITECTES
LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10-P.Q.
TÉL.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTRÉAL - 866-9854

Les architectes
LONGPRE MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART BOURKE
MONTRÉAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

Le Saint-Siège recense les organisations catholiques

CITE DU VATICAN (AFP) – Le Saint-Siège procède actuellement à un recensement de toutes les organisations catholiques internationales et un registre d'inscriptions a été soumis au conseil des laïcs de l'Eglise.

Simultanément, un texte, publié dans le dernier numéro des Acta Apostolicae Sedis, le journal officiel du Vatican, établit une "fiche d'identité" des organisations catholiques. Il précise ainsi à quelles conditions ces organismes peuvent recevoir du Saint-Siège le "certificat d'authenticité". Le projet avait déjà été publié in extenso dans la "documentation catholique" du 19 septembre 1971.

Bien qu'une certaine liberté soit laissée pour l'établissement des statuts, le document précise que pour être reconnues comme organisations internationales catholiques, celles-ci devront respecter les règles formulées dans ce texte.

Le règlement exige, entre autre, une importance numérique suffisante, les moyens nécessaires aux exigences du travail, le fait de disposer d'une certaine autonomie financière qui puisse être considérée comme une guarantie suffisante de sa propre indépendance, même si cela n'exclut pas que l'association fasse appel à des dons et à des subventions.

Le titre de "catholique" sera accordé par le Saint-Siège aux conditions suivantes:

– une référence précise de conformité de l'organisme à l'Evangile et à l'enseignement du magistère;
– un désir de s'insérer dans l'effort pastoral de l'Eglise;
– une disponibilité de service dans divers secteurs: évangélisation, animation chrétienne de l'ordre temporel, charité...etc;
– tenir compte de l'ouverture de l'Eglise dans l'esprit de Vatican II;
– en tirer les conséquences logiques sur le plan des rapports avec la hiérarchie ecclésiastique.

Le document affirme que cette ouverture encourage les rapports avec les autres chrétiens, les non-chrétiens et les non-croyants, "mais en dehors de toute équivoque". En substance, les non-catholiques ne pourront pas faire partie des organisations catholiques sur pied d'égalité, comme certains l'avaient souhaité.

"Si, en certains cas, ajoute le document, ces organisations peuvent accueillir des chrétiens non-catholiques, ou des non-chrétiens, elle ne peuvent, sans perdre leur caractère spécifique, faire abstraction de leur attache essentielle avec l'Eglise catholique, sa doctrine et ses buts."

Enfin, le document établit qu'au niveau international, la reconnaissance d'une organisation comme catholique exige qu'elle soit approuvée par le Saint-Siège, c'est-à-dire la secrétairerie d'Etat, ce qui rendra ainsi authentique sa participation à la mission de l'Eglise et de la hiérarchie et confirmera son adhésion à l'enseignement doctrinal de l'Eglise catholique.

L'autorité légitime, en l'occurrence la secrétairerie d'Etat, devra approuver les candidats à la présidence des organismes et choisir les assistants ecclésiastiques.

Le "certificat de catholicité" comporte enfin, pour les organisations internationales, l'approbation des orientations fondamentales et des buts et la garantie que les responsables seront toujours des catholiques. Les dirigeants étant placés à un niveau où l'Eglise se trouve nettement engagée, conclut le texte, ils devraient observer la prudence nécessaire en ce qui concerne les prises de position, quelles qu'elles soient, et, dans les activités publiques, tant sur le plan politique que sur le plan syndical. Leur abstention dans ce domaine sera, normalement, l'attitude la plus indiquée.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières en page 15

VICE-PRÉSIDENT, FINANCES

Une importante société manufacturière avec siège social à Montréal désire retenir les services d'un cadre supérieur qui assumera la fonction de vice-président des finances. Ce poste intéressera les candidats dont le traitement actuel se situe aux environs de $25,000.

Relevant du président, le titulaire sera responsable de la direction de toutes les activités financières et comptables de l'entreprise. Il occupera un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs de rentabilité et participera activement au développement de la société.

Les candidats à ce poste possèdent une formation comptable professionnelle ou universitaire et se distinguent par leur compétence administrative et financière. Ils sont familiers avec les techniques modernes de contrôle et de gestion financière. Gestionnaires qualifiés, ils désirent s'associer aux cadres d'une entreprise qui leur permettra de mettre à contribution leur leadership et leur expertise.

P.W. Rourke & Associés

Vous référant au dossier 089, veuillez soumettre votre curriculum vitae qui sera traité confidentiellement à M. Patrick W. Rourke, 1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal. 937-9525

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

SECRÉTAIRE CONSEILLER JURIDIQUE

Traitement initial : environ $22,000

Le Défi
Une firme canadienne en pleine expansion, qui fabrique et distribue sur le marché international des produits techniques hautement spécialisés, désire s'adjoindre un secrétaire et conseiller juridique. Relevant du président, le titulaire de ce poste sera responsable, en plus du secrétariat, de la direction des activités juridiques. Les fonctions comporteront la gestion de tous les contrats et ententes, l'obtention de brevets et la surveillance du personnel affecté au commerce international et aux droits de douane. Le candidat choisi sera appelé, en sa qualité de membre de la direction, à représenter la société au Canada et à l'étranger. Lieu de travail : Montréal.

Les Candidats
Licenciés en droit et de préférence bilingues, ils possèdent plusieurs années d'expérience dans les domaines administratif et juridique. Gestionnaires compétents et dynamiques, ils sont conscients des coûts et soucieux de la rentabilité. Leur entregent leur permet de communiquer facilement avec les différents paliers de l'administration ainsi qu'avec la clientèle. Ils apporteront une contribution personnelle très valable en participant étroitement à la gestion de la société.

Vous référant au dossier CR11-595F, veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement, à Suite 835, 1, Place Ville-Marie, Montréal.

P. S. ROSS & ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL • QUÉBEC • OTTAWA • TORONTO • WINNIPEG
CALGARY • VANCOUVER • HALIFAX • LONDRES

Représentés dans la plupart des villes importantes, à l'échelle mondiale

Faites carrière dans la fonction publique du Québec

AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE

- Traitement initial de $7,338 à $12,621 selon la compétence; possibilité de carrière jusqu'à $15,661. **Postes à Québec et à Montréal.**
- **Ministère des Finances** - Élaborer des règles budgétaires et étude des projections financières; contrôle de l'exécution des budgets; enquêtes et vérifications comptables auprès des entreprises sous contrat de façon à contrôler l'exactitude et la régularité de leurs réclamations.
- **Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives** - Inspection et vérification comptable des institutions financières, compagnies et coopératives. Élaboration de règles budgétaires et étude de projections financières. Exécution d'enquêtes dans les cas de fraude et de faillite.
- **Ministère des Affaires sociales** - Étude, programmation et contrôle budgétaire des institutions subventionnées. Analyse des états financiers et vérification des livres comptables.
- **QUALITÉS REQUISES:** Licence ou maîtrise en sciences commerciales avec option en comptabilité; OU baccalauréat en commerce et au moins 2 ans d'expérience en comptabilité ou en vérification; OU membre d'une association reconnue de comptables professionnels.
- Concours P-2103. Échéance de l'inscription: 10 mars 1972.

ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

- Traitement initial pouvant atteindre $13,719 selon la compétence; possibilité de carrière jusqu'à $16,135. Ministère des Richesses naturelles; **poste à Québec.**
- Diriger une équipe d'arpenteurs-géomètres chargés d'effectuer des relevés techniques et des recherches aux bureaux d'enregistrement du Québec dans le but de délimiter la propriété publique le long des cours d'eau; superviser et approuver la mise en plan de relevés techniques; collaborer aux négociations avec les services techniques des municipalités pour la mise en oeuvre de plans d'ensemble.
- Être membre de la Corporation des arpenteurs-géomètres de la province de Québec (joindre une photocopie de sa carte de membre pour l'année 1972) et posséder plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'arpentage.
- Concours P-2110. Échéance de l'inscription: 10 mars 1972.

ANALYSTE DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS

- Traitement initial de $7,641 à $13,719 selon la compétence. Possibilité de carrière jusqu'à $16,135. Divers ministères. **postes à Québec et Montréal.**
- Effectuer les études requises en vue de la détermination et de la prévision des besoins de main-d'oeuvre; élaborer des plans d'organisation afin de rendre plus efficace et plus rentable l'organisation administrative; étudier les procédés et méthodes de travail.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire en sciences pures, en sciences appliquées, ee sciences de l'administration ou en toute autre discipline appropriée et posséder 2 années d'expérience pertinente.
- Concours PP-2108. Échéance de l'inscription: 10 mars 1972.

ANALYSTE EN INFORMATIQUE

- Traitement initial de $7,641 à $16,135 selon la compétence. Ministère des Affaires sociales; **postes à Québec.**
- Concevoir, élaborer et implanter des systèmes de traitement électronique des données dans le but d'obtenir un meilleur rendement de l'équipement d'informatique dans les établissements parapublics et privés de santé et de services sociaux.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire et posséder 2 années d'expérience dans le domaine de l'analyse en informatique.
- Concours P-2108. Échéance de l'inscription: 10 mars 1972.

AGENT VÉRIFICATEUR

- Traitement initial de $4,920 à $9,660 selon la compétence. Divers ministères; **postes à Québec et Montréal.**
- Avoir réussi une 11e année d'études dans une institution reconnue par le ministère de l'Éducation et posséder au moins 6 années d'expérience dont 2 en comptabilité. Une scolarité plus avancée peut compenser pour une partie de l'expérience.
- Concours P-5410. Échéance de l'inscription: 10 mars 1972.

RESPONSABLE DU SERVICE CENTRAL DE CLASSEMENT DE DOSSIERS

- Traitement initial de $7,613 à $9,613 selon la compétence. Ministère des Communications; **poste à Québec.**
- Analyser les besoins particuliers du ministère en matière de classification de documents et d'équipement requis à cette fin, en tenant compte des systèmes et installations existants. Assurer la mise sur pied d'un service selon le système jugé le plus adéquat. Établir des méthodes de conservation, de distribution, de mise à jour, d'épuration et d'élimination des dossiers. Conseiller les directions et les services en cette matière. Coordonner le travail du personnel auxiliaire.
- Posséder un certificat de fin d'études secondaires du ministère de l'Éducation. Posséder environ 12 années d'expérience de travail dont au moins 3 dans le domaine du classement des documents et des dossiers et la direction de personnel. Connaissance de la microphotographie.
- Toute année de scolarité post-secondaire réussie et jugée complémentaire à la formation équivaut à 2 années d'expérience.
- Note: Les épreuves d'aptitudes auront lieu à Québec seulement.
- Concours TB-5402. Échéance de l'inscription: 10 mars 1972.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent **s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec** en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission:
710, Place d'Youville, bureaux 700, Québec 4 (tél. 643-3984)
255, boulevard Crémazie est, Montréal 354 (tél. 873-3035)
ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque region.
Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une formule distincte dans chaque cas.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ARCHITECTURE

Firme d'architectes recherche les services de:

- **UN CHARGÉ DE PROJETS**
- **UN TECHNICIEN**

Berthiaume & Blanchet, architectes,
2425, De Salaberry, suite 115,
Montréal 356.
Tél.: 331-3240

DIRECTEUR DES FINANCES

Un hôpital général, accrédité, d'une grandeur moyenne, situé dans la métropole de Montréal, recherche les services d'un directeur des finances.
Le candidat choisi sera responsable pour la comptabilité, la préparation des rapports financiers et opérationnels. Le candidat se rapportera directement au directeur de l'hôpital.
Il doit être bilingue, posséder une bonne connaissance de la comptabilité, de préférence en milieu hospitalier.
Excellents bénéfices marginaux.
Le salaire sera déterminé d'après l'expérience, les qualifications et les connaissances du candidat.
Adresser curicculum vitae complet à:
Case 1743, Le Devoir

LA COMMISSION SCOLAIRE NOUVELLE DE CHARLESBOURG

Offre d'emploi

Poste: DIRECTEUR GÉNÉRAL

au sens de l'article 204 de la loi de l'Instruction Publique, tel que modifié par la loi No 27-1971, article 44.

Critères d'admissibilité :

1- Une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent) exigeant au moins 17 années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent;
2- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
3- Une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement;
4- Une expérience de trois (3) ans au niveau 1 de cadre (directeur de service) ou l'équivalent.

Salaire: Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées doivent faire parveniir leur "curriculum vitae", pour le 6 mars 1972 (cachet de la poste) au:

CONSEIL PROVISOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLESBOURG
A/S du secrétaire du Comité de Sélection
7575 Boulevard Henri-Bourassa, Québec 7.

N.B.: Mentionner sur l'enveloppe le numéro du concours (72-1) ainsi que "personnelle et confidentielle".

TRADUCTEUR ou TRADUCTRICE

Voici un excellent poste pour une personne compétente possédant une bonne expérience dans le monde des affaires et de l'industrie. Les candidats devraient posséder un baccalauréat ou une maîtrise en traduction.

Le poste offert est à Toronto, à notre siège social. Le candidat choisi sera chargé de traduire en français et en anglais des documents provenant du Service des communications et s'appliquant à divers domaines, tels que la publicité, la promotion des ventes et les communications aux employés.

La compagnie IBM offre d'excellentes conditions de travail, un salaire initial en fonction des capacités et de l'experience acquise et enfin une gamme complète d'avantages sociaux.

Veuillez écrire à:

IBM M. B.G. Croce
IBM Canada Ltée
5, Place Ville-Marie
MONTRÉAL 113, Québec

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUTAOUAIS

est à la recherche d'un (e)

SUPERVISEUR D'ÉQUIPE

Sous la direction du Directeur de Filiale:

POSTE:
Être responsable de l'animation et de la supervision d'une équipe de travailleurs sociaux.

ENDROIT:
Filiale de Papineau, Buckingham (21 milles de Hull).

QUALIFICATIONS:
T.S.P. ou T.A.S. avec expérience pertinente.
Le candidat(e) doit avoir démontré de l'intérêt et des aptitudes pour le travail d'équipe; doit être capable d'initiative dans le travail social de groupe et dans l'organisation communautaire.

SALAIRE:
Jusqu'à $12,100.00 selon l'expérience et la compétence - plus prime de responsabilité de $500.00.

Directeur du Personnel,
C.P. 577,
Hull, P.Q.

Un organisme du Gouvernement fédéral à Montréal recherche les services d'un

ARCHITECTE-PAYSAGISTE

FONCTIONS:
- Faire l'examen des plans de lotissement et d'aménagement paysager soumis par les entrepreneurs et y apporter des recommandations.
- Collaborer en matière d'aménagement extérieur dans l'administration des propriétés immobilières détenues par cet organisme.
- Préparer les plans de rénovation, les coûts estimatifs, les documents de soumissions, cédules d'entretien, surveiller la construction . . .

EXIGENCES:
- Le titulaire doit posséder, de préférence, le diplôme universitaire pour cette discipline, ou l'équivalence.
- Préférence accordée aux postulants d'expression française.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
- Salaire établi selon qualifications et expérience.
- Avantages sociaux alléchants,
Toute demande sera traitée confidentiellement.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

CASE 1742, Le Devoir

SERVICE D'INFORMATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

PRÉPOSÉ À L'INFORMATION III

FREDERICTON

LE POSTE:
Le candidat choisi sera un rédacteur-réviseur expérimenté dans la préparation de programmes d'information. Les employés de cette catégorie doivent faire preuve d'initiative et de jugement dans la mise sur pied de relations de travail étroites avec les responsables gouvernementaux, la presse, les représentants du monde des affaires et des industries de la radio et de la télévision.

CONDITIONS À REMPLIR:
Diplôme universitaire, de préférence avec spécialisation en journalisme, radiodiffusion, publicité, ou dans un domaine connexe; et une expérience considérable, à des postes responsables, dans un ou plusieurs secteurs de l'information publique. On acceptera aussi les candidatures de personnes possédant un diplôme d'études secondaires et une très grande expérience pratique dans le journalisme ou dans un autre des moyens de communications. L'expérience dans les programmes d'information gouvernementale serait un atout. Il est indispensable de pouvoir communiquer efficacement, par écrit et oralement, dans les deux langues officielles (anglais et français).

ECHELLE DE TRAITEMENT:
$9,684. à $11,772 par année.
Le numéro du concours est NB 72-107
Le concours se termine le 7 mars 1972.
ADRESSER SA DEMANDE À LA:

Commission de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick
212 rue Queen, Case Postale 1055
Fredericton, Nouveau-Brunswick.

La Commission Scolaire Régionale de Missisquoi
(Cowansville) demande

PROFESSEUR DE DESSIN COMMERCIAL

(publicitaire)

Expérience souhaitable en composition et en design, typographie, techniques d'atelier, méthodes d'impression, etc.

S'adresser à:

M. André DeLisle
(514) 263-1800

L'Hôpital Hôtel-Dieu de Sherbrooke

est à la recherche

d'un(e) surveillant(e)

pour son service de psychiatrie

FONCTION PRINCIPALE:
Diriger, coordonner et surveiller les activités des soins infirmiers du service.

QUALIFICATIONS:
- Détenir un baccalauréat en nursing ou à défaut un certificat de spécialisation en nursing psychiatrique.
- Posséder une expérience pertinente.

TRAITEMENT:
Selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées devront adresser leur candidature au:

Service de l'emploi
Dossier 50
Hôpital Hôtel-Dieu
580 sud, Bowen,
Sherbrooke, Qué.

LE LABRADOR CITY COLLEGIATE

Labrador City, Terre-Neuve,

invite les candidats intéressés à poser leur candidature aux postes suivants, pour l'année scolaire 1972-73 :

1 professeur de français, langue maternelle, Secondaire I à IV.

1 professeur de mathématiques avec de l'expérience dans l'enseignement des mathématiques modernes (Secondaire I à IV).

1 professeur de mathématiques (½ temps) dont la charge d'enseignement pourra être complétée selon la compétence du candidat, soit par l'enseignement des mathématiques dans la section anglaise de l'école, soit par l'enseignement de l'anglais comme langue seconde ou par l'enseignement de la cathéchèse.

1 professeur de français comme langue seconde (enseignement à la fois avec l'usage de méthodes audio-visuelles (L.F.I.) et selon l'optique grammaticale.

D'excellents salaires et bénéfices marginaux sont offerts.
La préférence sera accordée aux personnes possédant de l'expérience dans l'enseignement au niveau secondaire.
Le Labrador City Collegiate est une école secondaire privée. L'école possède un personnel enseignant d'environ 40 professeurs et déssert une population de langue française et de langue anglaise.
Labrador City est une ville minière de plus de 10,000 h. en pleine expansion qui possède d'excellentes facilités de récréation et de transport.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur demande par écrit avec tous les renseignements pertinents y compris le numéro de téléphone à :

Le Principal,
Labrador City Collegiate,
C.P. 1670,
Labrador City, Terre-Neuve, Labrador.

Des entrevues personnelles auront lieu à la mi-mars dans un certain nombre de villes.

AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE

ADIE DOMESTIQUE, travail à London, Ontario, famille canadienne-française, bonne opportunité pour quelqu'un qui veut perfectionner son anglais. Semaine: 5 jours. Bon salaire. Tél.: jour **487-3030** demandez André Lavigne, soir **670-0305.** 1-3-72

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

FEMMES DEMANDEES

SECRÉTAIRE

- Expérimentée
- Capable de travailler seule et faire preuve d'initiative et d'intérêt dans un bureau où "relations publiques" signifie : travail varié, suivi et soigné.
- Excellente connaissance du français - sténographie bilingue.

Bon salaire - bonnes conditions.

Personnes sérieuses et responsables seulement.

Curriculum et recommandations à:

CASE 245, Le Devoir

26-2-72

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner a 844-3361.

AMEUBLEMENTS A VENDRE

CAUSE TRANSFERT: à vendre immédiatement, luxueux mobilier de salle à manger Provincial Français, bois pâle, bon prix. Mobilier chambre à coucher presque neuf. Tél: **738-0720** 28-2-72

MEUBLES NON PEINTS vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux double et triple, bibliothèques). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél.: **276-9067.** 6-3-72.

ANIMAUX A VENDRE

ST-BERNARD: chiots enregistrés, garantis, lignée de champions dont le plus beau St-Bernard au Canada en 1970-71, intelligents, attachants. Excellent tempérament. Tél.: **622-5696** après 6 p.m., fin semaine. 8-3-72

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251,** soir: **667-0774** 20-3-72

ANTIQUITES DEMANDEES

ABSOLUMENT besoin toutes sortes de meubles anciens; salle à manger, lustre, horloge, porcelaine, piano, lit-cuivre, etc. **374-1224** 3-3-72

APPARTEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES: 3740 Edouard Montpetit, 5½, équipé, chauffé. 1er mai. Près Université de Montréal. 3-3-72

A BAS PRIX: 2763 Rouen, 2 pièces modernes, frais peint, près église et toutes commodités, électricité et chauffage payés. Près métro Frontenac. Tél.: **274-9773** ou **521-2779.** 1-3-72

OUTREMONT AVE Rockland, 8½ haut de duplex, chauffé, $225. Visite le soir de 7 p.m. à 10 p.m. Tél.: **274-1951.** 26-2-72

ADJACENT OUTREMONT. 5462 avenue du Parc, angle St-Viateur. 3½-$84, 4½-$95. Meubles $6. supplémentaires. 3 fenêtres. Compris: taxes d'eau, chauffage, eau chaude courante. Vacances actuellement. 13-3-72.

APPARTEMENTS A LOUER

Gregor house

1550, AVENUE McGREGOR

Côte des Neiges au-dessus Sherbrooke

PENTHOUSE
5 CHAMBRES À $535

3½ CHAMBRES À PARTIR de $240.00
4½ CHAMBRES À PARTIR de $307.50

Occupation immédiate

Édifice luxueux • Fenêtres jusqu'au plafond • Air climatisé • Machines à laver la vaisselle • Piscine intérieure • Bains sauna • Portiers • Stationnement souterrain.

S'ADRESSER AU BUREAU DE LOCATION 935-1973

WESTMOUNT REALTIES

Administrateurs d'édifice - Courtier agréé

26-2-72

APPARTEMENTS A LOUER

KENT 2780: 3½, façade, propre, ascenseur, chauffé, complètement équipé, balcon, intercom. Meublé si désiré, près centre d'achats et transport. Raisonnable. Tél.: **738-4593** ou **731-2189.** 3-3-72

MONTREAL-NORD: 5320 est, boul. Henri-Bourassa, 4½ pièces, poêle et réfrigérateur, eau chaude à l'année, taxe d'eau payée, buanderie, service de conciergerie – $115.00 par mois - près parc, centres d'achats et écoles. Pour visiter: Concierge, M. Leclair, **323-3202** ou Dame Filion, **324-9996 et 322-1960.** 26-2-72

OUTREMONT 809 Bloomfield près Van Horne, luxueux 4½, aussi 3, meublés, ascenseur, sundeck, garage. Tél:**270-3938.** 6-3-72

AUTOS A VENDRE

PEUGEOT 504: particulier, 1970 automatique, blanche, radio AM-FM toit ouvrant, 38,000 milles. Valeur originelle $4,000. Prix $1,650. Appelez M. Duguay **288-5201** jour, **525-4342** ou **526-8175** soir. 26-2-72

PEUGEOT 204, sedan, grand luxe, 1970, sièges-couchette, pneus Michelin, parfait état, 29,000 milles. Meilleure offre. Cause départ Europe. Tél.: **384-0994.** 28-2-72.

ARTISANAT

MAITRE-EBENISTE français vous fera sur mesure et démontable vos meubles et bibliothèques par élément. Travail soigné assuré. Tél.: **467-2223.** 1-3-72

BUREAUX A LOUER

TOUR DE LA BOURSE: libre immédiatement, suite - 3 bureaux fermés, climatisés, 463 p.c. Tél: **878-9634** entre 9-5 p.m. 23-3-72

CHALETS A LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, près pentes, 5½ chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV, semaines ski. (Aussi location été, piscine, équitation). Tél.: **256-6825** ou **254-6728** 4-3-72

CHALETS A LOUER

ST-SAUVEUR: libre du 19 février au 4 mars. Chalet, 3 chambres à coucher, foyer, commodités. Tél.: **489-2970** 28-2-72

CHALETS A VENDRE

PRES STE-ADELE: authentiques chalets Suisse, hiver-été, 2 et 3 chambres à coucher, grand vivoir avec foyer pierre naturelle, plage sablonneuse, privée, tennis, piscine. Adjacent pentes ski. Prix $14,750 et $17,850. Comptant $1,500. **731-3501.** 1-3-72

LAC ARCHAMBAULT St-Donat, chalet avant-gardiste, 3 chambres à coucher, grand vivoir, foyer en pierre naturelle, bord du lac, adjacent pentes de ski, golf, modèles à partir de $11,000. Comptant $1,250. M. Bertrand. Tél.: **273-5753** 6-3-72

COMMERCES A VENDRE

SALON DE COIFFURE à vendre à Granby. Equipement moderne, clientèle établie. A très bon marché, payé comptant, cause maladie. S'adresser: à 38 Principale, Granby, Québec. 26-2-72.

COURS PRIVES

- CROCHET
- BRODERIE
- TAPISSERIE
- DENTELLES

Cours de 6 semaines
Début des cours : 28 février
Inscription : lundi à jeudi
10 à 13 heures
vendredi et samedi
13 à 17 heures
861-4988

ÉCOLE D'ART DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
1396 ouest, Ste-Catherine

26-2-72

DEMENAGEMENT

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local. Longue distance, emballage, entreposage. **725-2421.** 28-2-72.

DUPLEX A LOUER

COTE DES NEIGES: Rue Louis Collin, près Université de Montréal, haut-duplex, 6 pièces, fermées, chauffées, garage, libre 1er mai. Tél: **738-2951.** 24-3-72

TRANS-ISLAND: près Chemin Ste-Catherine, 6 pièces, haut, chauffé, eau chaude fournie, équipé, garage. $160. Tél: **731-6303** ou **844-8674.** 26-2-72.

ST-LAURENT: Du Collège, haut-duplex, 6½, chauffé, moderne, éclairé, ménage fait, entrée laveuse-sécheuse, $175. **Tél.: 744-2695** 28-2-72

ST-LEONARD: 5½, (3 fermées), haut et bas duplex, résidence pour religieuse. Tél.: **322-8684.** 26 – 2 – 72.

COTE-DES-NEIGES: près Université, haut-duplex, 6 pièces, non chauffé. Tél.: **737-3150.** 28-2-72.

CHEMIN COTE STE-CATHERINE 7½ libre, Outremont, grand luxe, plafonnier, cristal, miroirs, cheminée marbre, jardin immense. Ménage fait $400. Tél.: **733-6149.** 28-2-72

ST-LAURENT: Edouard Laurin: haut-duplex, 6½, chauffé, eau chaude fournie, balcons avant et arrière, préférence personnes âgées. Tél.: **481-3382.** 27-2-72.

DUPLEX A VENDRE

DISTRICT COTE DES NEIGES: 6½ – 6½, incluant solarium, grand jardin, sous-sol fini, garage, près Université Montréal, Collège Brébeuf, Hôpital Ste-Justine, transport et centre d'achats. Ouvert aux visiteurs, dimanche de 2 à 5 p.m. Rendez-vous individuel **342-9002, 737-8403.** – 5746 Northmount. 28-2-72.

DUPLEX A VENDRE

VERDUN: avenue Leclair, Crawford Park, haut 4½, bas 5, cave finie, gaz, filage 220, garage, entrée pavée, terrain 36' x 100' tél.: **767-3708.** 26-2-72.

FEMMES DEMANDEES

Jeunes avocats durs et impatients recherchent une **réceptionniste-dactylo** pour heures longues et difficiles. Débrouillardise requise. Ecrire Case 242, Le Devoir. 28-2-72.

SECRÉTAIRE
pour étude légale

Sténo-dactylo avec expérience. Salaire selon la nature et le degré de l'expérience.

Tél.: 849-5754

28-2-72

INFIRMIÈRES LICENCIÉES

demandées pour travailler à temps partiel, le soir de 15:30 à 23:30 heures et la nuit de 23:30 à 7:30 heures.

Hôpital Bourget
645-1673

26-2-72

SECRÉTAIRE

d'expérience, bilingue, sténo-dactylo, pour studio d'art. District Côte-des-Neiges.

Veuillez soumettre candidature par écrit à:

Case 247, Le Devoir

2-3-72

ASSISTANTE DENTAIRE

Bilingue, demandé. Tiendrons compte de l'expérience.
Donnez références dentaires et autres à:

Case 246, Le Devoir

28-2-72

SECRÉTAIRE À LA DIRECTION

Bureau de Montréal.
Salaire selon expérience.
Faire parvenir curriculum vitae à:

2043 Maisonneuve, Chomedey est, Laval.

26-2-72

RÉCEPTIONNISTE-ASSISTANTE

25-30 ans, bilingue, dactylo, 12e année, sens des responsabilités, débrouillarde, belle apparence, parfaite santé. Pouvant travailler le soir et le samedi. Semaine de 40 heures. Références.

s.v.p. s'adresser:

Clinique Barbeau
1044 ouest, ave. Laurier,
273-1561 24-3-72

GARDERIES

GARDERIE éducative et sportive, enfants 2½ à 6 ans. 7 a.m. à 7 p.m. Natation, art plastique, gymnastique, français oral, danse, etc. Dîner, sieste et collation. Centre Immaculée Conception. 4265 Papineau Tél.: **527-1257.** 26-2-72.

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

Le Directeur de l'Information pour une organisation musicale requiert les services d'une personne bilingue

HOMME OU FEMME

Rédaction française une qualité essentielle.

Prière de faire application par écrit, indiquant: âge, expérience et salaire à:

Jocelyne Claude, Place des Arts, Montréal 129. 26-2-72

INSTRUMENTS - MUSIQUE

ORGUES USAGÉES

- Démonstrateurs reconditionnés
- Échanges
- Différentes marques

Studio d'Orgues Hammond
842-9188

28-2-72

LOGEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES: rue Lacombe 2e, 7 pièces, chauffées. Tél.: **733-0927.** 28 – 2 – 72

RUE DE VIMY près Van Horne, limite Outremont, 6½, chauffé, garage. Libre 1er mai $220. Tél: **731-0591** 28-2-72

BOUL. GOUIN EST: cottage, 5 pièces, solarium, terrasse-gazon, chauffage-eau chaude, près église-école. Visite soir 7 à 10. Tél. **322-2014** 28-2-72

OUTREMONT: 740 Stuart, 7½ pièces, fermées, chauffées, eau chaude, bien situé, 2e étage, 2 balcons. Tél.: **271-7478.** 26-2-72

OUTREMONT: rue Pratt, étage de duplex, 2 toilettes, 4 chambres, salon, salle, cuisine, cuisinière, réfrigérateur, chauffage, eau chaude, garage chauffé, services $265. Tél.: **739-1257.** 28-2-72

CHATEAUBRIAND: (Berri près Cherrier) logement non chauffé, 4 pièces, poêle et réfrigérateur modernes fournis, $72.50 par mois. Tél.: **486-2310** après 6 p.m. et **871-2211** de 9 à 5 p.m. 28-2-72.

LOGEMENTS A LOUER

AVENUE CLANRANALD 5829 a. 4½, semi-sous-sol, spacieux et confortable, bien situe parmi duplex, chauffé, eau chaude, frigidaire, cuisinière, lavoir. $105. Tél.: **489-6096.** 6-3-72

MAGASINS A LOUER

ST-HUBERT 7363: près Jean-Talon, presque neuf, 12' x 70', cave 8', 2 vitrines. Idéal: variétés, librairie, pâtisserie, lingerie, chaussures, quincaillerie, bijouterie, articles sports, cordonnerie. $235. Tél.: **381-5039** 24-3-72

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux, 1600 Berri, suite 3106, Marthe Gaudette. B.A. B. Ped. B. Ph., L. ès Lettres, Tél.: **288-2332.** 3 h. à 8 h. J.N.O.

Cherchons dames organisatrices s'intéressant aux sciences de l'avenir (graphologie...) Informations: **525-2891** 26-2-72

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101 Station Rosemont, Montréal, Québec Information: **729-0680** 26-2-72

PROPRIETES A VENDRE

DES SAPINS 5460 (terrasse Maisonneuve), cottage, près hôpitaux, foyer, aquarium, patio, salle de jeux, garage, piscine chauffée. Tél **581-2484** ou **259-1348.** 9-3-72.

OUTREMONT: 274 de l'Epée, centre d'écoles, cottage brique solide, 4 chambres à coucher plus chambre de domestique, sous-sol fini, pin neuf, sortie terrasse, cuisine complètement planifiée, tapis, construction 1955, $38,900. Propriétaire **731-7005, 276-4401.** 25-2-72

AHUNTSIC: rue St-Firmin, triplex, détaché, construction 32' x 48', 1-7, 2-4, garage double, Propriétaire. Tél: **389-3957** J.N.O.

SAUVE: coin St-Denis, triplex 10 ans, 100 pieds du métro, site pour professionnel. Logement 6 pièces de luxe plus bureau, sous-sol fini. Prix $60,000. Comptant $15,000, balance avec propriétaire. Tél.: **271-4631, 388-9796.** 20-3-72

MONTREAL: 7967 Berri, près métro Jarry. Triplex 1-7, 2-4, garage entrée sur rue, système central, semi-détaché, propriétaire Tél.: **271-7747.** 26-2-72

AUTEUIL: bungalow attaché, clôturé, tapissé, 5½ pièces, hypothèque $10,400. Comptant $1,300. Mensualités: $132. Rendez-vous seulement. **622-4242.** 26-2-72

ST-EUSTACHE, bungalow, 8½ pièces, pierre et brique, au bord de l'eau, 2 salles de bains, 2 garages, 3 revenus au sous-sol, grand terrain, terrassement fini. Tél.: **627-1529.** 26-2-72

VIMONT: bungalow, sous-sol fini, directement du propriétaire. Hypothèque à 7¼%. Comptant $7,000. Tél: **663-2685.** 28-2-72.

CHATEAUGUAY: cottage semi-détaché, 6 pièces, salle de jeux finie, 1½ salle de bains, draperies, jardin rocaillé, clôture Frost, Prix fixe: $13,500 avec hypothèque $5,500, à 6%, comptant minimum $3,000, balance à discuter. Propriétaire anglais **691-2529.** Pas d'agent. 29-2-72.

CÔTE-DES-NEIGES
Lacombe près McKenna

Cottage, 7½, fenêtres aluminium, garage. $30,000 avec $4,000 comptant.

IMMEUBLES TREMBLAY INC.
courtiers
737-3150

28-2-72

PROPRIETE DE CAMPAGNE A VENDRE

ST-FELIX DE VALOIS: Magnifique maison de campagne finie hiver-été, meublée avec poêle, frigidaire, laveuse-sécheuse, tout neuf. Système de chauffage électrique. Sets salon, cuisine, tapis Turquie, tentures, lits, réservoir eau chaude, garage double, très beau patio. Le tout situé à seulement 6 milles de Joliette et 35 milles de Montréal. A LOUER OU A VENDRE. Conditions-comptant. Rendez-vous **514-889-2244** M. Carbonneau, Place Frédéric, St-Félix de Valois. 28-2-72

PROPRIETES DE CAMPAGNE A VENDRE

BATISCAN: bonne vieille maison renovée, 8 pièces, avec vue sur le fleuve. Ameublement compris si désiré. Jacques Trahan, courtier. Trois-Rivières **819-376-2555** 26-2-72

PROPRIETES A REVENUS A VENDRE

HAMPTON BEACH: deux bâtisses, tout fourni, en tout 21 chambres, 2½ et 1½ salles bains. $25,000. Rens., Ecrire ou téléphoner, Alphège Thériault, R F D 2, Adams Rd. Londonderry, N.H. 03053. U.S.A. Tél.: **1-603-432-5971** 26-2-72

TERRAINS A VENDRE

VILLE D'ESTEREL: 150' x 180', vue splendide. Accès au lac du Nord. Tél. **674-9071.** 28-2-72

FEMMES DEMANDEES

SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE
pour notre Service du Contentieux

EXIGENCES:
- Personnalité accueillante, approche professionnelle, maturité, et capable d'assumer des fonctions administratives.
- Maîtrise parfaite de la sténographie française et anglaise.
- Âgée de 25 à 35 ans.

FONCTIONS:
Répondre aux appels téléphoniques, taper textes légaux et correspondance.
Distribuer et diriger les tâches aux membres du secrétariat.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
- Salaire à déterminer selon qualifications et expérience.
- Nombreux avantages sociaux.

Communiquez avec le Bureau du Personnel pour rendez-vous à:

341-6060 poste 206

26-2-72

Carrières et Professions

Fonction publique Canada — Public Service Canada

DIRECTEUR ADJOINT

$23,200 à $25,700

Direction de l'économique et des recherches

Ministère du Travail du Canada

Ottawa

La Direction de l'économique et des recherches du ministère du Travail du Canada a besoin d'un directeur adjoint pour administrer la Section de la recherche à l'appui des programmes.

FONCTIONS : le Directeur adjoint devra planifier des programmes de recherche, superviser et coordonner les activités d'un personnel chargé de la recherche dans le domaine et à l'appui des fonctions administratives du ministère, notamment en ce qui a trait aux services de conciliation et d'arbitrage, aux normes de travail, à la prévention des accidents et aux justes pratiques d'emploi. Les programmes de recherche touchent principalement les industries qui, aux fins des relations de travail, relèvent de la compétence du gouvernement canadien.

CONDITIONS DE CANDIDATURE : le titulaire doit posséder un diplôme universitaire avec spécialisation en sciences sociales (de préférence au niveau de la maîtrise ou du doctorat) et avoir déjà été responsable de l'élaboration et de la gestion de programmes de recherche en matière de relations industrielles. Une expérience pratique des relations de travail est grandement souhaitable.

MODALITÉS D'INSCRIPTION : les candidats devront faire parvenir, à titre confidentiel, leur curriculum vitae (en mentionnant leur traitement actuel ou le traitement souhaité), ainsi que d'autres renseignements pertinents, à l'adresse suivante :

CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Référence à rappeler dans la correspondance :
concours n° 72-430-7.

Fonction publique Canada — Public Service Canada

INGÉNIEUR PRINCIPAL (SYSTÈMES ÉLECTRIQUES)

Traitement jusqu'à $14,000

Directeur général des systèmes maritimes

Ministère de la Défense nationale

Ottawa

Le Directeur général des systèmes maritimes est responsable de la conception générale et de la livraison de tous les navires dont a besoin le ministère de la Défense nationale. On recherche un ingénieur électricien pour effectuer l'étude technique des systèmes électriques de ces navires.

FONCTIONS : sous surveillance et au sein de la Direction de l'élaboration des systèmes maritimes : mettre en marche le travail de conception de nouveaux navires et de leur équipement de soutien ou y participer; effectuer les études et enquêtes techniques nécessaires portant sur les nouvelles installations d'énergie et d'éclairage électriques, y compris les études de praticabilité, l'estimation des coûts, les évaluations de poids, les études de fiabilité, l'étude des aspects sécuritaires, de la dispersion de la chaleur, de l'étanchéité et de la facilité d'entretien; être chargé de l'étude détaillée des systèmes électriques, y compris la préparation des analyses des charges électriques, des pannes de courant et autres calculs du même genre; préparer les cahiers de charges et diriger l'exécution des dessins à forfait, rédiger et tenir à jour les normes d'étude relatives aux systèmes et installations responsable; examiner les devis et les données préparés par autrui et ayant trait aux installations d'énergie et d'éclairage électriques à bord des navires; assurer le respect de la procédure établie relative à l'installation de ces systèmes, lors de la construction et des essais d'acceptation.

CONDITIONS DE CANDIDATURE : diplôme universitaire de génie ou admissibilité à l'accréditation à titre d'ingénieur professionnel, au Canada. Connaissance approfondie de l'électronique relativement aux fonctions précitées. Expérience valable de la technique des systèmes d'énergie et d'éclairage électriques à bord des navires. Aptitude manifeste à planifier, à organiser et à communiquer (de vive voix et par écrit).

Présentez votre demande sur la formule PSC 367-401, "Demande d'emploi", que vous pouvez vous procurer à un bureau de poste, un Centre de main-d'oeuvre du Canada ou un bureau de la Commission de la Fonction publique du Canada, et adressez-la comme suit :

MONSIEUR F.E. BARR, I.P.
CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

(La préférence ira aux citoyens canadiens).

Référence à rappeler : concours n° 72-202-1.

POSTES EN AFRIQUE FRANCOPHONE

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
avec la collaboration
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC
recrute des

RÉDACTEURS PÉDAGOGIQUES

Les 2 candidats choisis travailleront dans le cadre d'un projet de télévision éducative en Côte-d'Ivoire.

1. **un rédacteur pédagogique (langage)**
2. **un rédacteur pédagogique (lecture et écriture)**

FONCTIONS
- Rédiger, à l'intention des maîtres, des documents pédagogiques de nature à les guider dans l'exploitation d'émissions télévisuelles de langage ou de lecture et d'écriture selon qu'il s'agit du poste 1) ou 2).
- Collaborer avec l'équipe de production des émissions télévisuelles de langage ou de lecture et d'écriture selon le cas.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ
- Solide formation linguistique : linguistique générale et linguistique française.
- Aptitude particulière à la rédaction de textes en un français de qualité.
- Aptitude au travail de groupe.
- Connaissance suffisante des difficultés d'apprentissage à l'école primaire.
- Connaissance approfondie des problèmes relatifs (poste 1) à la didactique du français, langue seconde; (poste 2) au préapprentissage et à l'apprentissage de la lecture.
- Expérience dans l'exercice des fonctions ci-haut mentionnées.
- Citoyenneté canadienne.

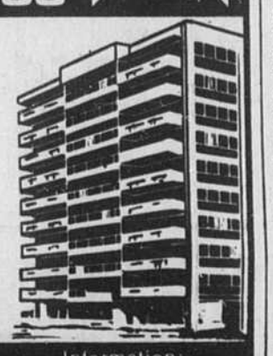
CONDITIONS DE TRAVAIL
- Contrat de deux ans.
- Traitement égal au salaire actuel.
- Indemnité de service à l'étranger et autres avantages.

DATE LIMITE : le 5 mars 1972.

ADRESSE : Direction du recrutement des coopérants
Agence canadienne de développement international
122, rue Bank
Ottawa K1A 0G4, Ontario.

tout nouveau...
ALTITUDE 500

La plus nouvelle tour résidentielle du Chemin de la Côte-des-Neiges. Le centre-ville est à quelques minutes d'autobus, mais les calmes promenades des parcs Mont-Royal et Westmount sont toutes proches . . .



SPACIEUX LOGEMENTS DE 1 ou 2 CHAMBRES À COUCHER. QUELQUES STUDIOS.

■ Vaste salle de réception; les parois de verre, coulissantes, donnent sur la piscine extérieure ■ Jardin-terrasse sur le toit ■ Excellent sauna ■ Câblevision ■ Avec 2 chambres à coucher: 2 salles de bain et lave-vaisselle ■ Stationnement extérieur et intérieur ■ Buanderie moderne.

26-2-72

VISITEZ POUR APPRECIER
4760 CÔTE DES NEIGES
PRÈS RIDGEWOOD

Information:
739-5533



UNE ÎLE BIEN À VOUS

Une île superbe, entourée de beaux arbres. Port de plaisance privé, court de tennis, patinoire, bains sauna, piscine intérieure, piscine extérieure de dimension olympique, chauffage tout électrique, cable TV gratuit, magasins dans l'immeuble, autobus gratuit jusqu'à la gare de Cartierville et écoles locales.

1 ch. à coucher $140 et plus
2 ch. à coucher $160 et plus
3 ch. à coucher $190 et plus

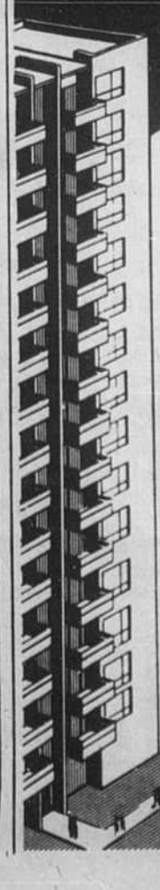
Passé le pont de Cartierville, tournez à gauche aux premiers feux de signalisation et roulez encore 1 mille vers l'ouest, jusqu'à notre enseigne.

HAVRE DES ILES

CHOMEDEY, LAVAL • TÉL. 688-9711

28-2-72

domaine d'iberville



CHEZ SOI
PLUS PRÈS
PLUS VITE
par MÉTRO

L'AIR EST PLUS PUR
LE FLEUVE PLUS BEAU
ON Y VIT MIEUX

Taxe d'eau, électricité payées. Chauffage tout électrique. A l'épreuve du feu. Insonorisé. Piscine à l'année. Saunas. Tennis. Buanderies. Antenne TV toutes chaînes.

PRIX TRÈS ÉTUDIÉS
3, 3½, 4½ pièces.

Heures de visites :
semaine : 10 a.m. à 9 p.m.
fin de semaine : 10 a.m. à 6 p.m.

26-2-72

Longueuil
300, rue Joliette
679-1330
à 7 minutes du centre-ville

l'actualité économique

Les marchés boursiers

Les pétroles ont donné un solide coup de pouce aux cours jeudi, relativement aux rumeurs d'importantes découvertes dans l'Arctique ce qui a stimulé l'intérêt des investisseurs dans presque tous les compartiments à la Bourse de Montréal.

Les observateurs ont déclaré que les découvertes dans le delta du fleuve Mackenzie au début de la semaine ont apporté un nouveau stimulant au marché. Les spéculateurs y sont allés vigoureusement jeudi provoquant de nouveaux espoirs dans les actions de pétrole qu'ils ont achetées en immenses quantités en anticipant une découverte d'importance majeure par Panarctic dans l'île Ellesmere.

Toronto

Les pétroles de l'Ouest ont fait un bond en avant jeudi, à la Bourse de Toronto, où les côtes de tous les secteurs ont clôturé à la hausse à la suite d'une séance active.

Cependant, ce n'est qu'une rumeur à ce stade, à souligné un observateur, parce qu'il n'y a encore aucune communication avec l'emplacement Romulus. "Toutefois, tout le monde s'attend que Panarctic est au seuil d'une importante découverte en pétrole et en gaz.

New-York

La tendance est restée irrégulière à Wall Street jeudi. En l'absence de nouvelles stimulantes, la cote s'est contentée de fluctuer entre d'étroites limites, les hausses l'emportant toutefois légèrement en nombre sur les baisses. Les affaires ont été assez calmes.

les indices

MONTREAL

	65 Idustr.	13 Serv. publ.	7 Banq.	8 Papiers	85 Comb.
Changement	+2.20	−0.13	+1.57	+0.99	+1.67
Clôture	203.70	165.68	272.04	92.28	203.67
Semaine dern.	198.86	165.47	267.70	88.03	199.81
Mois dernier	196.99	163.46	255.83	85.58	196.93
1972 haut	201.50	167.08	272.52	91.29	202.00
1972 bas	187.56	156.26	227.56	81.71	185.12

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	+0.94	+2.43	+0.36	+5.70
Clôture	201.86	176.33	88.54	221.52
Semaine dern.	199.12	176.14	86.65	213.56
Mois dernier	195.80	169.20	85.52	218.72
1972 haut	201.47	188.39	88.53	232.38
1972 bas	181.66	140.58	79.15	211.23

DOW JONES

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	913.00	919.25	906.61	912.70	+0.82
Transport	254.41	257.01	153.02	255.09	+0.11
Services publics	111.67	113.53	112.00	112.95	+0.48
Ensemble	316.31	318.84	314.30	316.64	+0.40

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	12888	$9¼	9⅛	9⅛	+ ⅛
Alfa Gas T	500	$55¾	55¾	55¾	+ ¾
Alcan	6990	$20⅞	20¾	20¾	
Algoma St	410	$15	14⅞	15	
Alumin pr	200	$18⅛	18⅛	18⅛	− ⅛
Ang C P p	3000	$15	15	15	+ ¼
Ang CT 265	100	$36¾	36¾	36¾	
Aquitaine	150	$25	25	25	
Argus C pr	6330	$11¼	11	11¼	+ ¼
Asbestos	170	$26½	26	26½	
Atl Sugar	700	$7⅞	7¾	7⅞	
Bank Mtl	5622	$22⅜	22⅛	22⅛	+ ¼
Bank NS	2150	$37	36⅜	36⅜	− ¼
Banq CN	8897	$17⅛	16⅞	17⅛	+ ¼
Bq Deprg	6240	$18	17⅞	17⅞	− ⅛
Bq Pv Can	915	$17¼	17	17¼	+ ¼
Bell Canad	2639	$45¾	45½	45½	− ⅜
Bell A pr	592	$52¼	52	52¼	+ ¼
Bell B pr	50	$53⅜	53⅜	53⅜	
Bombrdier	700	$8⅛	8⅛	8⅛	
Border C	1010	$10	9⅜	10	+ ¼
BP Oil Gas	4340	585	550	585	+25
BP Can	200	$14	14	14	− ⅛
Brascan	2704	$22⅛	22	22	+ ⅛
BC Phone	100	$64	64	64	
Brinco	1800	$5¾	5⅜	5⅜	− ⅛
Bruck A	100	$17⅛	17⅛	17⅛	+ ⅛
CAE Ind	792	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Calgary P	2200	$27¼	27⅛	27⅛	− ⅛
Campeau	1200	465	455	455	−20
Can Cem L	128	$52	52	52	
CD Sugar	200	$31½	31½	31½	+ ½
Can Perm	390	$19	18⅞	18⅞	− ⅛
C Arena	510	$16	15¾	15⅞	− ⅛
Cdn Brew	3770	$9¼	8⅜	8¾	− ½
Cdn Cable	12100	$18¼	18	18¼	
C Hydro	1025	$12⅛	11¾	12⅛	+ ⅜
C Im	4181	$29¾	29⅜	29¾	+ ¼
CIL	600	$15½	15¼	15½	
C Int Pw	1100	$28½	28	28	− ¼
C Marconi	500	325	320	320	−5
CPI pr	670	$26½	26	26½	+ ¼
CP Inve w	3910	380	360	380	+45
Cdn Tire A	900	$40	39¾	39¾	− ⅛
Canron	10160	$23	22½	23	+ ½
CPLtd	8090	$14⅞	14¾	14¾	
CP uk p	100	$8	8	8	
CP A p	350	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ¼
Celanese	4920	$5⅞	5½	5⅞	+ ⅜
Cent Dyn	700	95	90	90	+5
Charter Ind	500	150	150	150	
Cockfield	500	$6	6	6	
Cominco	4160	$26⅜	25½	26⅜	+1⅜
C Holiday I	200	$14	14	14	− ⅜
Con Bath	4050	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
C Text	600	$5⅝	5⅜	5⅝	
Cons Gas	2050	$19¾	19½	19⅝	+ ⅛
Con Glass	128	$14½	14½	14½	− ½
Copind	500	450	450	450	−20
Corby vt	300	$25½	25¼	25¼	
Cr Fonc	185	$70	69¾	69¾	+ ¾
Distl Seag	1000	$33¼	33⅛	33⅛	
Dome Pete	5440	$34	31½	32⅜	+1¾
D Coal pr	175	$28	28	28	
Dofasco	700	$27⅜	27½	27⅜	
Dom Glass	610	$11¾	11½	11½	− ¾
Dom Store	2300	$16	15¾	16	+ ⅛
D Textile	830	$24½	24	24	− ½
Dogntar	21846	$14¼	14	14¼	+ ¼
Domtar pr	160	$15¼	15¼	15¼	
Du Pont	2110	$28	27	28	+1
Dupuis A	200	$6⅞	6⅞	6⅞	
Ea Svgs	500	$13½	13½	13½	−1
Ea Svgs rts	4500	60	54	54	+1
Elec Knt	1000	$5¼	5	5	− ¼
Fal Nck	100	$82¾	82¾	82¾	+2¾
Fin Coll	11940	$20¼	20	20¼	
Fleetwd	100	$11½	11½	11½	
Francana	900	585	550	585	+75
Fraser	400	$14½	14½	14½	+ ⅜
Fulcr 6p	400	$8	8	8	− ¼
Gaz Metr	480	$6¼	6	6⅛	+ ⅛
Genstar L	550	$15⅞	15¾	15⅞	+ ⅛
Glengair	4800	205	200	200	−15
GB Cin	300	$23	23	23	
Grey Cmp	200	215	215	215	−5
Gulf Can	5747	$29	28½	29	+ ½
Hand An	150	350	350	350	
Home A	3655	$35⅜	35½	35⅜	+ ¼
Home B	125	$35	35	35	+ ½
Horne Pit	1500	300	295	295	−15
Huds Bay	1769	$22¼	21½	22¼	+1
H Bay Co	425	$19⅞	19⅞	19⅞	
HB Oil Gas	3800	$44½	42⅞	44½	+1½
Hud BOPr	25	$52½	52½	52½	− ½
Husky Oil	920	$16½	16¼	16½	+ ¼
IAC	3355	$21	20¾	21	
Imp Oil	4025	$31¾	31¼	31¾	+ ¾
Imasco	10475	$22⅛	22	22⅛	+ ¼
Inglis	100	$14⅜	14⅛	14⅜	+ ⅛
Int Nickel	9599	$32⅜	32	32½	+ ¾
Int Paper	106	$34½	34½	34½	+ ¼
Int Util	3257	$50	49½	49¾	+ ⅛
Intpr Pipe	1150	$33	33	33	+ ⅛
Int Pipe w	100	$16	16	16	
Inv Grp A	700	$10⅞	10¾	10¾	
Inv Grp S p	900	$24⅛	24⅛	24⅛	− ⅛
Ivaco	100	$15¾	15¾	15¾	
Koffler	6000	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
Labatt pr	105	$24¼	24¼	24¼	− ¼
La Veren	100	$9	9	9	− ¼
Lob Co A	200	$6⅛	6⅛	6⅛	− ⅛
Logistec C	2300	$12½	12½	12½	
Maclarn A	170	$17	17	17	
Mac HA	100	$12	12	12	+2½
MB Ltd	2200	$27¾	27⅜	27¾	+ ⅛
March Un	400	430	430	430	+5
Maritime	1640	$25¼	25	25⅛	+ ⅛
Mass Fer	6970	$14⅛	13⅜	14⅛	+ ⅜
Melchers	225	$10	10	10	
Met Stores	150	$18¼	18¼	18¼	−1
Mitch B	100	$6½	6½	6½	− ⅜
Molson A	2042	$23⅜	23¼	23¼	+ ¼
Molson B	500	$23	23	23	+ ¾
MLW Wor	3500	$13¾	13¾	13¾	
Mnt Trst	1650	$20½	20	20	−1
Moore	1200	$43¾	43½	43⅜	− ⅜
N Sea Pr	600	$8½	8½	8½	− ⅛
NB Tel	133	$15⅜	15⅜	15⅜	
N Id LP	100	$12⅞	12⅞	12⅞	
Noranda	2215	$37¾	37½	37⅝	+ ⅛
Nor Ctl G	2025	$14⅜	14¼	14⅜	
N W Sp	340	$5¾	5½	5¾	+ ¼
Ogil 7pr	25	$25¼	25¼	25¼	
Oshawa A	2600	$14	13¾	14	+ ⅛
Pac Pete	201	$31¾	31½	31¾	+ ⅜
Pancan	4850	$16⅛	15¼	16	+ ¾
Petrofina	354	$25	25	25	+ ¼
Placer	17000	$31	31	31	− ½
Popular	500	155	150	150	
Pow Corp	32411	$8¾	8⅜	8½	+ ⅛
Pow C 5 pr	400	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
Price Com	3855	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅜
Provigo	747	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Que Tel	109	$16	16	16	
QueT 4¾p	4000	$13	13	13	+ ¾
Rapid D	14825	$9½	8½	8⅜	− ⅜
R Dat Pr	550	$9¾	9¾	9¾	− ¼
Readers D	200	$12⅜	12⅜	12⅜	− ⅛
Rio Algom	1634	$16¼	16¼	16¼	
Rothman	150	$20⅜	20⅜	20⅜	− ⅜
Rothm B p	1050	$23	23	23	
Royal Bank	8575	$33¾	33½	33¾	+ ¼
Royal Trst	107	$42¼	42	42	− ½
St L Ce	1085	$41	40	41	+1
Scot Lasal	1450	$11	10⅞	10⅞	
Scotts	500	$16⅝	16⅜	16⅜	− ¼
Seco p A	100	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Shell Can	175	$37⅜	37½	37½	
Sh I w	1300	$17½	17½	17½	+ ⅛
Sher Wm	150	$17	17	17	+1
Simpsons	4850	$25⅝	25¼	25¼	− ¼
Simpsons S	70	$33¾	33¾	33¾	−1¼
Steel Can	18152	$31¼	31⅛	31¼	
Steinbg A	3159	$26½	25⅜	26½	+1⅜
Sup Elec	2125	320	300	300	−25
Texaco	300	$44½	44½	44½	− ¼
Tot Pet A	1100	660	650	660	+10
Tr Can PL	10701	$41¾	41⅜	41¾	+ ½
Tr Can A pr	95	$76½	76¼	76¼	+ ¼
Trans Mt	1400	$25	24⅜	24¾	
Trizec Crp	690	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
Tr G C	166	$24½	24½	24½	
Un Carbid	1200	$16½	16¼	16¼	+ ¼
Velcro	3225	$21⅞	21	21½	+ ¾
Walk GW	1880	$46¾	46½	46½	+ ¼
Warn Her	100	$5½	5½	5½	
Weldwod	750	$12¾	12¾	12¾	+ ⅜
West Pet	1900	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ¾
Westcst	1545	$30⅜	30¼	30⅜	− ⅛
Wbur A pr	500	$37⅜	37⅜	37⅜	+ ⅞
Weston	300	$18	18	18	− ¼
Woodward	10000	$28½	28½	28½	
Zellers	1100	$16⅞	16⅜	16⅞	
Gr W Min	500	15	15	15	
Gr Coast	22899	645	570	630	+55
Hanson	3000	20	18½	18½	
Israel Cnt	1500	24	23½	23½	+1½
James B	6000	19	17	17	−1
Jamex	34000	35	30	33	+4
Kallio	100	400	400	400	
Kal Res	6000	72	66	72	+2
Keltic	1000	3	3	3	−1
Kiena	200	117	117	117	+2
Kingswd	39500	24	17	23½	+10
Kontiki	5000	5	5	5	+1½
Lederic	4000	29	27	28	
Lingside	5000	4½	4	4½	+1½
Lt Uanna	6000	4½	4½	4½	− ½
MacLan	5500	80	80	80	+2
Mrshl Bn	1000	23½	23	23½	− ½
Menorah	2000	10½	10½	10½	+1½
Mid Ind	21400	39	37	39	+4
Mila Mines	3000	14½	13	14½	+2½
Mistango	5000	12	12	12	
Mt eagle	41500	56	50	55	+5½
Mt Laur U	1500	92	86	92	+2
Mt Jamie	6000	15	13	14½	+ ½
Muscoch	2500	19	18	19	+1
Nw Form	5000	4½	4	4½	+1
Nw Hosco	5500	61	60	60	−3
N Insco	5000	24	23	24	−3
NW Unisp	4500	36	32	34	+1
Norco	2026	275	250	275	+35
NA Rare	6000	18	16	16	−2
Norse	1500	87	87	87	−2
NW Canal	750	4	4	4	−2
Nouvelle	500	7	7	7	+2
Panaca	21900	40	36½	36½	+1½
Pat Silv	3500	6½	6	6	−2
Phoenix	1300	840	820	840	+15
Pitt Gold	5000	4½	4½	4½	
Pr Potash	6500	3	2½	2½	+ ½
Probe Mn	13000	30	28	30	+2
Puma P	2500	94	94	94	−1
Q Antim	19500	29	27	29	+1
Queenstn	12500	25	20	24	+4
Roy Agas	5000	38	35	38	+3
StL Col	200	150	150	150	
St Lucie	500	16	16	16	
Sapawe	4000	4½	4½	4½	− ½
Silv Sum	3000	4	4	4	
Slocan	9500	120	116	120	−1
Suriuga	1000	13	13	13	−2
Talismn	2000	15	15	15	+1½
Teck A	1000	500	500	500	+10
Terrex	3000	10	10	10	
Torcan	1500	13½	13½	13½	
Toronado	1500	21	21	21	−2
Transtere	2000	24½	24	24	− ½
Triton Expl	9611	65	64	65	+5
Wtrn Buf	1500	8	7	7	
Wilm Crk	17000	47	45	45	−1½
Wiscon	2750	9	9	9	−3
Wh Star	1500	13½	13½	13½	− ½
Zinat Mines	6000	10	9	9	−1

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Ahed Music	300	450	445	445	−10
Amb Db	1000	74	70	70	+5
Aquabi	5500	325	300	325	+25
Beld Cort	300	$12¾	12¾	12¾	+1¼
Belg Stand	575	$15¼	15¼	15¼	− ⅛
Berncam	1700	$8½	8⅜	8½	− ⅛
Blue Bon	1400	235	230	230	−5
C Goldale	600	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ¼
Cantol	400	400	390	390	−10
Capital Dyn	600	230	225	225	−35
Cap Dyn w	300	5	5	5	−5
Cit Assoc	150	75	75	75	−30
Cm Hold	1500	155	150	150	−5
Comodor	2100	$9⅜	9¼	9¼	− ⅛
Crawfd Al	5000	310	290	300	−5
Deltan	6000	$8¼	7¾	8¼	
Drum Die	900	12	10	12	
Inland Ch	250	425	425	425	−75
Int Atlas	1000	27	27	27	+7
OldC Inv	2800	65	65	65	
Prefac	1200	185	185	185	
Proflex	8400	225	215	225	+5
SXL Div	1180	$10¾	10¼	10¾	+ ¼
SMA Inc	1550	125	120	125	+5
Spart Air	1100	50	50	50	
Unican Sec	1000	450	445	450	
Whiterk	200	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
Mines et pétroles					
Abitib Asb	1000	175	170	175	
Acroll Ltd	57537	66	51	60	+9
AIS	7850	620	585	620	
Amos	42000	18	16	17½	+ ½
Atl Tung	3800	14	14	14	
Avilla	6500	47	43	44	−3½
Basic Res	100	265	265	265	−5
Bankeno	1600	725	695	725	+125
Beauce Pl	1000	2	2	2	+ ½
Beltere	10500	14	12	12	− ½
Beth Copper	100	$19¼	19¼	19¼	
Burnt Hill	2000	19	18	19	+2
Cadillac Ex	1600	205	199	199	−1
Candex	7000	19	17½	17½	− ½
CS Pete	10700	805	700	765	+180
Can Keeley	3800	4½	4½	4½	− ½
Canadore	3000	12	12	12	
Cannon	1500	6½	6½	6½	
Capri	39500	28	25	26	+2
Caprive In	1000	12	12	12	
Cartier	1000	9	9	9	+ ½
Castle Oil	1050	160	150	150	+5
Cedarv	23500	39½	39	39	−1
Chib Cop	3000	23	22½	23	+1
Chipman	4916	65	65	65	
Con Quest	1500	32	32	32	− ½
Con Dev	3900	85	82	83	−5
C Dolsan	4121	12	10½	12	+1½
C Mogadr	6500	12	11	11	−2
Con Prop	15000	7	7	7	+1
Corge	500	19	19	19	
Credo Min	13500	18	14	18	+1
Dasson	500	19	19	19	+2
Dauphin	9000	10	10	10	− ½
Dome Pete	500	$65¼	65¼	65¼	+11
Dumont	6500	44	42	42	−1
Dynco	2060	32	29	31	−5
Dyn Mn	500	18	18	18	−1
Eagle Min	200	420	420	420	
Expo Ung	2500	19½	18	18	− ½
Falcon Cop	200	$12½	12½	12½	+ ½
Fall Min	20500	142	140	142	−3
Fannex	3642	41	38	40	
First Dren	500	9	9	9	+1
Flint Rk	9800	190	180	190	+5
Fox Lake	1000	4	4	4	
Gaspe Q	50500	82	80	82	−1
Goldex	24000	207	203	207	+1
Gold Hk	5062	17	17	17	+1
Gras L	4500	20	20	20	
G E Res	5000	24	23	23	−2
GL Nickl	10100	130	125	125	−2

Bell Canada

AVIS DU 352e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de soixante-six cents par action ordinaire a été déclaré et sera payable le 14 avril 1972 aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 15 mars 1972.

Montréal, le 23 fév. 1972 — le secrétaire, J. T. MOORE

Bell Canada

AVIS DU 9e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de quatre-vingts cents par action privilégiée de $3.20 à dividende cumulatif, rachetable, convertible et donnant droit de vote a été déclaré et sera payable le 1er jour de mai 1972 aux détenteurs de ces actions privilégiées enregistrés aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 30 mars 1972.

Montréal, le 23 fév. 1972 — le secrétaire, J. T. MOORE

"COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOME CANADIEN"

Avis d'assemblée générale

VEUILLEZ PRENDRE AVIS qu'une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Assurance du Home Canadien aura lieu à son siège social, 1075 Côte du Beaver Hall, Montréal, le mardi 21 mars 1972, à 11:15 a.m. aux fins de délibérer sur le règlement 3-1, réduisant le nombre des administrateurs de 11 à 9, et, si on le juge à propos, de le confirmer.

Avis d'assemblée annuelle

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que l'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie d'Assurance du Home Canadien aura lieu à son siège social, 1075 Côte du Beaver Hall, Montréal, le mardi 21 mars 1972, à 11:30 a.m. pour les fins suivantes:

1) recevoir les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 1971.
2) élire les administrateurs.
3) nommer les vérificateurs.
4) transiger toutes autres affaires qui pourraient être soumises à l'assemblée.

MONTREAL, le 25 février 1972.

JACQUES LEGAULT, Secrétaire.

IAC LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par la présente donné que les dividendes suivants ont été déclarés pour le trimestre se terminant le 31 mars 1972, payables le 31 mars 1972, aux actionnaires inscrits le 10 mars 1972.

Un dollar et douze cents et demi ($1.12½) par action privilégiée à 4½% cumulatif, rachetable, d'une valeur au pair de $100.00.

Trente-cinq cents et quatre-vingt-quatorze centièmes (35.94¢) par action privilégiée à 5¾% cumulatif, rachetable, d'une valeur au pair de $25.00.

Vingt cents (20.0¢) par action ordinaire sans valeur au pair (dividende trimestriel).

Par ordre du Conseil d'administration.

E.W. McCracken, Vice-président & secrétaire

Montréal, Qué. Le 22 février 1972

DOMINION BRIDGE COMPANY, LIMITED

DIVIDENDE NO. 239

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE qu'un dividende de VINGT CENTS (20 cents) par action sur les actions en circulation sans valeur au pair, de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 mars 1972, payable le 31 mars 1972, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 3 mars 1972.

Par ordre du conseil

Le Secrétaire R.A.C. HENRY

Lachine, Québec le 22 février 1972

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE de LA SAUVEGARDE

Avis est donné, par les présentes, que l'assemblée générale annuelle de la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde aura lieu jeudi, le 16 mars 1972, à 10 heures de l'avant-midi, à l'Hôtel Sheraton-Mont-Royal (salle de bal) Montréal, aux fins suivantes:

1° Prendre connaissance du rapport financier annuel.

2° Elire les administrateurs.

3° Nommer les vérificateurs.

4° Ratifier l'amendement apporté aux règlements de la Compagnie: Le règlement no 1 – Règlement général.

5° Se prononcer sur toutes autres questions concernant la Compagnie qui pourraient être également apportées devant l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration

André Gariépy, Secrétaire

Montréal, le 25 février 1972

Dernière chance de réduire votre impôt 1971.

Nos bureaux seront ouverts le samedi pour vous montrer comment vous y prendre.

Nous voulons vous aider à profiter d'une belle occasion d'économiser sur votre impôt 1971, et pour cela, nos bureaux resteront ouverts les samedis 12, 19 et 26 février, de 9h à 16h30.

Il existe une section de la Loi de l'Impôt sur le Revenu qui vous permet de déduire jusqu'à concurrence de $2500 de votre revenu gagné et imposable pour 1971.

Ceci, pourvu que vous ayez enregistré un plan de retraite au plus tard le 29 février 1972.

La Métropolitaine pratique de nombreuses combinaisons d'assurances qui sont enregistrables. Profitez donc des exemptions d'impôt que la loi vous accorde pour vous constituer une rente de retraite.

Venez nous voir ou appelez-nous avant la fin de février.

8607 St-Laurent, Montréal 381-6211
2050 Mansfield, Montréal 288-0131
1070 est, Bélanger, Montréal 273-2408
550 ouest, Sherbrooke, Ch. 470, Montréal . 849-8021
1600 Le Corbusier, Ville de Laval (Chomedey) 681-2586
5835 Verdun, Suite 200, Verdun 769-8574
3500 Parc Lafontaine, Ch. 405-412, Montréal 527-8641
3869 Chemin des Sources, Dollard des Ormeaux, 683-6310
2950 Masson, Chambre 300, Montréal . . . 725-2458
Centre Langelier, 7373 Langelier, St-Léonard 254-4945
6 Desaulniers, St-Lambert 672-2730
4255 Wellington, Verdun 769-8534
345 Victoria, Westmount 489-9358

La Métropolitaine
Cent ans au service des Canadiens

Selon le ministre Tetley

Morgan Stanley sera un bon "citoyen"

par Denis Giroux

Le ministre des Institutions financières William Tetley a confirmé hier l'accréditation de la maison Morgan Stanley Canada Ltée comme courtier par la Commission des valeurs mobilières du Québec et a défini les termes qui régiront ses activités au Québec.

En fait, la venue d'une filiale de la maison new-yorkaise Morgan Stanley & Co. avait déjà été annoncée le 31 janvier par LE DEVOIR et l'émission du permis par la Commission remonterait semble-t-il au 21 janvier dernier.

Dans sa déclaration, le ministre Tetley souligne que la venue de Morgan Stanley s'inscrit dans la politique du gouvernement québécois de favoriser le développement à Montréal d'un marché financier important et d'envergure internationale.

Selon M. Tetley, la maison Morgan Stanley a dû se soumettre à une série de restrictions préliminaires dont les principales sont:

– Morgan Stanley Canada Ltée a une charte québécoise et a son siège social à Montréal.

– Morgan Stanley ne contrôlera, directement ou indirectement aucune maison québécoise ou canadienne.

– la nouvelle firme s'est engagée à ne pas faire de rafle dans les autres maisons canadiennes de courtage en ce qui concerne l'engagement de personnel. Au contraire, elle s'est engagée à "faire l'entraînement et la promotion (sic) des québécois à l'intérieur de leur organisation au Québec".

– Morgan Stanley doit remplir toutes les conditions et qualifications exigées par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilière (IDA). Il appartient toutefois à cette association d'accepter ou de rejeter Morgan Stanley comme membre.

– Morgan Stanley devra suivre toutes les directives de la CVMQ, y compris celle de faire affaires avec les bourses montréalaises dans la mesure du possible.

– Morgan Stanley doit remplir toutes les conditions et qualifications exigées par les bourses de Montréal et Canadienne. Toutefois l'admission de Morgan Stanley comme membre de ces bourses relève de la direction de celles-ci (on se rappellera que la venue de White, Weld & Co. autre firme américaine et son admission comme membre des deux bourses par un moyen détourné avaient causé de profonds remous il y a plusieurs mois).

Toutefois, le ministre Tetley a déclaré que "c'est avec plaisir que nous apprenons que les Bourses (montréalaises) sont présentement à modifier leur politique, leurs règlements, leurs tarifs et leurs structures afin d'exercer une plus grande compétition et d'être plus efficaces sur le marché international des valeurs mobilières".

M. Tetley ajoute "qu'évidemment, Morgan, Stanley doit remplir aussi toutes les autres conditions proposées par le Comité Bouchard dans son prochain rapport et qui seront adoptées par le gouvernement".

Faut-il comprendre par là que le gouvernement aurait forcé en coulisse les bourses montréalaises à adopter l'attitude accueillante du Comité Bouchard face aux firmes étrangères?

Négociateurs d'obligations

J-L Tassé devient président

M. Jean-Louis Tassé, président de Tassé & Associés, a été élu président de l'Association montréalaise des négociateurs d'obligations (AMNO) lors de l'assemblée annuelle tenue hier soir.

M. Tassé a été élu par acclamation, toutefois, au moment de mettre sous presse, trois administrateurs n'avaient pas été élus. Etaient en nomination: M. Guy Bédard (de Lévesque, Beaubien Inc.), M. John Comolli (McLeod, Young, Weir & Co.), M. Walter Droghini (Dominion Securities Corp.), M. Maurice Fougère (Maison Placements Canada Inc.) et M

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	27600	$9⅜	9	9⅛	
Acklands	1800	$9⅛	9	9	— ¼
Acres Ltd	3764	$15¾	15⅜	15⅜	— ½
Acres A pr	479	$44¼	44¼	44¼	
Acres wt	2584	450	425	430	—20
A.G.F.M	300	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Agra Ind	3100	$11⅞	11½	11¾	— ⅛
Alta Gas A	920	$56¼	55⅞	56¼	+ ¾
Alta Gas p	300	$80	80	80	— ½
Alta G D p	z1	$150	150	150	
Alcan	9480	$21	20¾	20¾	
Alcan pr	550	$27¼	27	27¼	+ ⅛
Algo Cent	3725	$9⅛	9	9	— ⅛
Algoma St	9600	$15	14¾	14⅞	— ⅛
Allarco Dv	400	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Alliance B	1900	430	415	420	—10
Almin 2p	3130	$38½	37	38½	+1½
Anglo-cn	2500	495	475	480	
Anglo-c pr	100	$14½	14½	14½	
Ang CT 315	110	$43½	43½	43½	+1¾
Anthes B p	z10	$75	75	75	
Aquitaine	3911	$25	24½	24½	— ½
Argus	z50	$14	14	14	
Argus B pr	793	$36	35¼	36	+ 1
Argus C pr	2300	$11⅛	11	11	
Asbestos	206	$26½	26¼	26¼	— ¼
Atco Ind	800	$11⅛	10⅞	11⅛	
Atl Rich	300	$69	69	69	+ 2
Atl Sugar	4520	$7⅞	7⅜	7⅜	— ⅛
Atl Sug w	3300	210	200	200	—15
Auto El	200	$8⅛	8	8	— ⅛
Auto Hard	100	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Bahama	2000	17	17	17	
Bk Mtl	11397	$22½	22	22¼	+ ¼
Bank N S	1818	$37	36⅛	36¾	— ⅛
BCdn Nt	11420	$17⅛	16⅞	17⅛	+ ⅛
Baton B	3100	$19⅜	19	19¼	— ⅛
Beavr Eng	401	$8¾	8½	8½	— ¼
Becker B p	1010	$11	10¾	11	+ ⅛
Belding L	800	$12¾	12¾	12¾	
Beldng w	2400	405	390	405	+10
Bell Canad	6353	$45¾	45½	45½	— ¼
Bell A pr	1585	$52¼	51¾	51¾	— ¼
Bell B pr	2515	$53¾	53⅛	53⅜	— ⅛
Black P	3000	$7⅜	7	7	— ¼
Block B	25910	375	360	370	+10
Bombrder	400	$8¼	8	8	
Bovis C	14501	225	215	215	— 5
Bow Val	12024	$30⅛	28⅞	30	+1⅛
Bowater	z87	440	440	440	
BP Can	3950	$14⅛	13⅞	14	
Bramalea	6770	460	445	450	
Bramal w	6300	305	295	300	+ 5
Brascan	8083	$22¼	21¾	22⅛	+ ¼
Brdg Tank	400	$5½	5½	5½	
Bright	210	$17¼	17¼	17¼	+ ½
Brinco	2125	$5⅜	5½	5½	— ¼
BC Forest	285	$24¾	24¾	24¾	
BC Pack B	200	$22	22	22	
BC Sugar	2425	$20¼	20	20⅛	+ ⅛
BC Sugar p	400	$16	16	16	
BC Phone	1800	$64¼	64	64	
BCPh 4¾ p	z10	$67½	67½	67½	
BCPh 1956	z10	$67½	67½	67½	
BCPh 6.80	50	$27	27	27	
Budd Auto	730	$9⅝	9½	9½	— ⅛
Budd A w	960	495	470	495	+20
Burns Fds	6985	$14⅞	14¼	14¼	— ¼
Bushnell	200	$8⅜	8¼	8¼	— ⅜
Cad Dev	950	$10	10	10	+ ⅛
Cad Dev b p	420	$21	21	21	
CAE Ind	2425	$7¼	7⅛	7¼	+ ¼
Calgary P	2510	$27¼	27	27⅛	+ ⅜
Cambridg	250	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
Campeau	3734	465	450	450	— 5
CD Sugar	2205	$31¼	31	31	— ¼
Can Cem L	471	$52	51½	52	
C Cem L p	550	$20⅜	20⅜	20⅜	+ ⅛
Can Malt	100	$29½	29½	29½	+ ¼
C Packrs	1900	$17⅞	17⅜	17⅜	— ⅛
C Perm	13390	$19	18⅞	18⅞	— ⅛
C Safway p	z10	$82½	82½	82½	
C Brew	19300	$9⅜	8⅜	8¾	— ½
C Brew Ap	100	$31¼	31¼	31¼	+ ¼
C Brew Bp	150	$38½	38½	38½	
C Cablesy	2330	$18¼	18	18¼	+ ¼
C Cable w	1250	475	470	475	—15
Cdn Can A	850	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
C Curtis	1400	100	97	97	— 2
Cdn Equty	4000	$14⅜	14½	14½	+ ⅛
C Found	z30	300	300	300	
C Found pr	z10	$8¼	8¼	8¼	
CGE	z26	$25	25	25	
CG Invest	25	$75	75	75	+ ¾
C Gldle	42520	$6¾	6⅜	6⅜	+ ⅛
C Hyd C	26290	$12⅜	11¾	12⅜	+ ⅜
C Hydr pr	z50	$16½	16½	16½	
C Imp Bank	4900	$29⅞	29½	29⅜	
CGOL	16445	$10⅜	10½	10½	
CIL	400	$15½	15¼	15¼	— ¼
C Intrurb p	640	$8⅞	8½	8⅞	+ ⅛
C Manoir	3220	430	425	425	—10
C Marconi	200	325	325	325	
C Ocdental	850	$9½	9¼	9½	+ ¼
CP Inve pr	4110	$27	25¾	26½	+ ½
CPIn w	38385	380	330	380	+45
CP Ltd	13907	$14⅞	14¼	14⅞	+ ⅛
CPL A p	545	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
CPL UK p	100	$8	8	8	
Cdn Tire	560	$43⅞	43	43	— ½
Cdn Tire A	7135	$43¼	39¾	40	+ ⅛
C Utilties	600	$45⅞	45½	45½	+ ⅛
CUtil 6 pr	30	$85	85	85	+ 1
C Util w	z25	$13⅜	13⅜	13⅜	
C Vickers	z55	$10¾	10¾	10¾	
CWN Gas	650	$25	25	25	
Canron	1580	$23	22¾	23	+ ½
Capit Div	9200	70	68	68	— 2
Cara	3225	$6	5¾	5¾	
Carrier JD	1800	$8¼	8	8	
Carrier w	900	525	485	525	+50
Cassidy p	600	$8⅞	8¾	8⅞	+ ⅛
CDRH Lt	1978	$10¼	10	10⅛	+ ⅛
Celanese	2950	$5⅞	5⅜	5¾	+ ¼
Chrysler	150	$33¾	33¾	33¾	+ ¼
CHUM	200	$8½	8½	8½	— ¼
CHUM B	620	$10¼	10⅛	10¼	
Columbia	z70	270	270	270	
Columbi p	2000	$8¾	8½	8½	— ½
Cmnc	28134	$26¾	25⅜	26½	+1⅜
C Holiday I	4475	$14¼	14	14	— ⅛
Compro	720	375	360	375	+20
Computel	200	335	335	335	
Comtech	200	250	250	250	—10
Con Bath	2875	$9¼	9	9	— ⅛
Con Bath p	800	$13½	13½	13½	— ⅛
Con Bath w	800	45	45	45	
Con Bldg	5000	235	230	235	+ 5
Con Textle	1352	$5⅝	5½	5⅝	
Con Distrb	4265	$28¾	27⅞	28¾	+ ⅞
Cons Gas	6115	$19¾	19½	19½	— ⅛
Con Glass	1525	$14¾	14¼	14¾	+ ⅜
Control F	1200	235	230	235	
Cooper C	3100	$17½	17¼	17½	
Corby vt	125	$25⅜	25¼	25⅜	+ ¼
Corby B	z4	$24⅜	24⅜	24⅜	
Cornat Ind	3400	205	200	205	+10
Coronatn	1100	150	130	130	—20
Corontn p	200	195	195	195	+ 5
Corp Food	1050	$7	7	7	+ ¼
Cr Food A	200	$29	29	29	— 1
Costain R	2150	$10⅜	10⅛	10⅛	— ¼
Crain R L	1400	$14	13¾	13¾	— ⅛
Crestbrk	400	$5	485	485	
Crwn Life	1610	$45	43	45	+2½
Crush Intl	970	$19¾	19½	19¾	— ¼
Cygnus A	1735	$6⅜	6¼	6¼	+ ⅛
Cygnus B	580	$6½	6½	6½	
Dawson D	8850	$8½	8⅜	8⅜	+ ⅛
Debhld B p	200	$81¼	81	81	+ ⅜
Delta Ben	600	345	340	345	+20
D Seag	10265	$33⅜	32¾	33	— ⅛
D Pete	32819	$34¼	30½	32¾	+ 2
D Bridge	633	$26½	26¼	26½	— ¼
D Coal pr	100	$28	28	28	
Dofasco	5326	$27¾	27½	27¾	+ ⅛
Dom Glass	100	$11¾	11¾	11¾	— ⅜
Dom Lime	250	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Dom Store	9920	$15⅞	15⅜	15⅞	— ⅛
Domtar	6629	$14¼	13⅞	14⅛	+ ⅛
Domtar pr	100	$15¼	15¼	15¼	
D Textile	1150	$24½	24	24	— ¼
Douglas L	800	300	285	300	+20
Dover pr	100	$8⅜	8⅛	8⅜	+ ⅜
DRG Ltd	1420	$16¼	16	16	
Du Pont	4378	$27¾	27	27⅜	+ ⅜
Dylex Div	100	$12½	12½	12½	— ¼
Dylex D A	1975	$11⅜	11¼	11⅜	
Estn Can S	650	$13½	13½	13½	
Estn Can r	6660	60	55	55	
Econ Inv p	100	$33	33	33	+1⅜
Eddy Mtch	300	$15	14½	14½	— ½
EL F	12800	$9⅜	9	9⅛	— ½
E-L Fin w	4050	410	390	400	—10
Electro K	100	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Electro ltd	1945	$54¾	53	53¼	—1¼
Emco	1300	$7½	7½	7½	
Erie D	z50	$7¾	7¾	7¾	
Erie D A	650	$8	8	8	— ¼
Exquisite	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
Falcon	1775	$83	82½	82½	— 1
Fed Grain	8925	$8½	7¾	8	— ⅜
Fields S	4435	$15¾	15¼	15¾	+ ½
Finning T	300	$15¾	15⅜	15¾	+ ¼
Fleet Mfg	1000	110	110	110	
F Seasons	7620	$18⅜	18	18	— ⅛
F Season w	1000	$10¾	10¼	10¾	+ ⅛
Fraser	1300	$14½	14⅛	14¼	— ¼
Fruehauf	200	$25⅛	25	25	— ¾
Gaz Metr	394	$6¼	6⅛	6¼	+ ¼
Gaz M 5½ pr	z28	$70	70	70	
Gaz M 63w	3400	165	160	165	+ 5
Gaz M 66w	680	250	250	250	+25
Gdn Mang	270	$7⅜	7⅜	7⅜	
Gen Distrb	725	$22¾	22¼	22¾	+ ¼
GMC	1100	$79	78	78½	+1½
Genstar L	8120	$15⅞	15¾	15⅞	
Gnstar L w	2270	615	600	615	+15
Gesco Dis	1600	$6⅛	5⅞	6⅛	+ ⅛
Gendale	2200	$7⅛	7	7	
Glengair	7450	210	190	195	—15
Gleng B p	1500	375	365	365	— 5
Gleng A w	1000	95	90	90	— 9
Gleng B w	300	110	110	110	—15
G Mckay A	2300	$8½	7⅞	8⅜	+ ⅜
G Mckay B	2555	$25¼	24⅞	25	— ⅛
Gratt G	1350	$24¼	24	24	— ¼
Greb Ind	300	$7⅛	7	7	+ ¼
GL Paper	z25	$18⅜	18¼	18¼	
GL Pap w	100	305	305	305	—35
GL Power	2200	$19⅞	19⅜	19⅜	— ⅛
GN Capital	4560	$11¼	10½	10½	— ⅜
G W Life	224	$58½	58⅛	58½	+ ⅜
Gt West S	3900	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅛
Greyhnd	977	$18½	18⅜	18½	— ⅛
Grigsol F	100	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
GSW Cl A	1000	$12	11½	12	+ ¾
GSW Cl B	900	$11½	11¼	11½	+ ¾
Guar Trst	1190	$14⅞	14¾	14¾	— ⅛
Gulf C	20970	$29	28⅜	29	+ ⅜
Halifax	188700	335	270	330	+45
Hall D r	165140	80	50	71	+16
H Group	3225	$11⅞	11⅜	11½	
Ham Trr	1335	$13⅞	13½	13½	— ½
Ham Tr V	200	$13	13	13	— ⅛
Ham Tr pr	400	$24½	24½	24½	+1½
Hardee	2100	140	130	135	
Hard Carp	240	$18⅛	18	18	— ½
Hard Crp A	1475	$18¾	18⅜	18½	— ⅛
Harlequin	400	$5½	5½	5½	— ¼
Harris J S	710	335	335	335	
Harveys F	4900	110	105	105	
HWood B	800	50	50	50	
Hawker S	660	280	280	280	
Hays Dna	6903	$16	15⅝	16	+ ⅜
Hedway C	6250	425	415	425	+15
Home A	4925	$35¾	35½	35⅝	+ ⅛
Home B	450	$35	34½	35	+ ½
Horne Pit	3800	320	295	310	+10
H Bramor	200	$5	5	5	— ⅛
Hoden DH	450	325	300	300	
H Bay Co	3330	$19⅞	19¾	19⅞	+ ¼
HB Oil Gas	4650	$44¼	42⅞	44¼	+1¼
HB Oil G pr	300	53	52	52½	
Hunt C A p	100	$13	13	13	
Huron Erl	4300	$30¾	30½	30½	— ⅛
Husky Oil	5225	$16½	16	16½	+ ⅛
Husky A pr	z10	$43¾	43¾	43¾	
Husky D w	220	620	620	620	—15
Husky E w	2670	650	620	620	—35
IAC	5610	$21	20¾	21	— ⅛
IAC w	1710	875	860	875	+15
Imasco	970	$22⅛	21¾	22⅛	+ ⅛
Imp Gen	100	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Imp O	15755	$31⅞	31	31¾	+ ¾
Income Di	2360	$9½	9½	9½	+ ½
Inc Dis w	1550	105	100	100	
Indal Can	z75	$12½	12½	12½	
Ind Adhes	200	$17¼	17	17¼	+ ¼
Inglis	250	$14½	14½	14½	— ⅛
Inland Gas	1859	$16	15⅞	15⅞	
Inland G p	240	$15⅜	15⅜	15⅜	
Inter-City	6500	$9	8½	9	+ ⅜
Inter C A p	400	$17¾	17¾	17¾	
Inter C B p	500	$20	19⅞	20	+ ⅛
Inter C A w	6450	460	415	460	+25
Inter C B w	3200	425	395	425	+25
Intrmetco	550	255	250	250	— 5
IBM	152	$370	370	370	— ½
I Nickel	25502	$32⅛	32	32½	+ ⅜
Int Util	5958	$50	49⅜	49¾	+ ⅛
Int Util A	100	$57½	57½	57½	
Interpool	100	$23	23	23	— ¼
Int Div	5000	400	395	400	+10
Intpr Pipe	3955	$33	32¾	33	
Int Pipe w	3375	$16	16	16	— ½
Ip SP	10300	$9⅝	9½	9½	
Intpr Stl pr	3825	$29	28½	28¾	+ ¼
Inv Grp A	8274	$10⅞	10⅜	10⅜	— ⅛
Inv Grp 5 p	1190	$24¼	24⅛	24¼	+ ⅛
Irwin Toy	z25	$19½	19½	19½	
Island Tel	150	$11½	11½	11½	— ½
ITL Ind	4300	370	350	365	—10
Ivaco Ind	500	$15⅞	15¾	15¾	
IWC Ind	5100	285	265	265	—10
Kaiser Re	1550	390	385	390	
Kaps Tr	14070	$9½	9¼	9⅜	
Keeprite P	300	$12½	12⅜	12½	+ ⅛
Kelsey	10300	$8	8	8	
Kenting	400	$9¾	9½	9½	— ⅜
Koffler	5350	$18¾	18½	18¾	+ ¼
Koffler A p	700	$9½	9½	9½	
Koffler w	400	850	840	850	
Labatt	410	$23½	23½	23½	— ¼
Labatt pr	970	$24½	24⅜	24½	+ ⅛
Laidlaw M	2040	$18	17⅞	18	
Lailaw A p	z50	$18⅜	18⅛	18⅜	
LO Cem	15025	420	385	420	+35
Laura Sec	z38	$10	9¾	9¾	
Lau Fin	1544	$12⅜	12⅛	12⅛	— ¼
Lau F 1.25	325	$17½	17¼	17½	
Lau Fn 140	205	$19	19	19	
Lau F 2.00	150	$27	26¾	27	+ ¾
Leigh Inst	3075	$7¾	7½	7¾	+ ¼
Leons Frn	150	$8⅝	8⅜	8⅜	
Life Inves	200	$8⅛	8	8	— ¾
Life Inv w	2000	160	160	160	
Livingsto	500	$9½	9½	9½	
Living w	198	595	595	595	+20
Lob Co A	300	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Lob Co B	1700	$6¼	6¼	6¼	
Lob Co pr	125	$33	33	33	
Lob G A pr	750	$20¼	20	20	
Lob G B pr	115	$20½	20½	20½	— ¾
Loeb M	2925	375	370	375	
Maclarn A	332	$17	16¾	16¾	— ¼
Mclan H A	1100	$12	11⅞	12	+ ¼
MH Cable	2310	$13½	13⅛	13⅛	— ½
MB Ltd	15943	$27¾	27¼	27¾	+ ⅛
Magnason	z20	$9⅜	9⅛	9⅜	
Magnetcs	1600	125	125	125	
Maher pr	100	$8⅜	8⅛	8⅜	+ ⅛
Major H D	500	210	210	210	
M Lf Gard	z1	$29	29	29	
M Lf Mills	360	$15¾	15½	15½	
Maritime	749	$25½	25	25⅛	+ ⅛
Markboro	9250	$8⅜	8	8⅛	
Mkbro w	15650	210	195	210	+25
Mas-F	31201	$14⅛	13⅜	14⅛	+ ⅜
McLaghln	1000	$16¼	15⅞	15⅞	— ⅜
McLagn w	460	895	875	895	— 5
MEPC	1600	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
MEPC w	3750	345	340	340	
Met Stores	664	$18⅜	18⅜	18⅜	
Met Trust	108	$20¾	20¾	20¾	+ ¼
Mex LP	125	$6¾	6¼	6¾	— ¼
Mex LP pr	z75	$11¼	11¼	11¼	
Microsyst	1127	$7⅜	7⅛	7⅛	— ¼
Micrsys w	100	265	265	265	— 5
Milt Brick	800	485	475	485	+15
MLW Wor	4000	$13¾	13¾	13¾	
Molson A	6041	$23½	23	23¼	
Molson B	450	$22⅞	22⅞	22⅞	+ ⅛
Monenco	100	$7¾	7¾	7¾	
Mnt Trst	520	$21	20	20	— 1
Moore	6405	$43¾	43½	43½	— ¼
Morse A	100	$13	13	13	
MTS Inter	8200	280	200	280	+45
Murphy	4060	$15	14½	15	+ ¾
Murritt P	200	325	320	320	— 5
Murrit P w	1050	15	15	15	— 1
Nabrs Dlg	100	$12¼	12¼	12¼	
NaChrs I	6925	$11¾	10⅞	11	+ ⅜
Nat Drug	445	$8	8	8	
N Hees Ent	906	325	300	300	—25
N Nuring H	200	255	255	255	
Nat Trust	875	$35	34	35	+ 1
Neonex	11800	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
NB Tel	225	$15½	15½	15½	+ ⅛
NPro D	16500	54	47	48	— 3
Nfld LP	400	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
N a Wire B	100	$13	13	13	+ ¾
Noran	11630	$37¾	37⅛	37⅜	
NCtrl G	13200	$14⅜	14¼	14¼	— ⅛
Nor Ctl B p	925	$30½	30¼	30½	+ ½
Nor Ctl w	700	685	675	675	+15
NW Util p	z5	$55	55	55	
NS Savngs	1450	$18	17⅛	18	+ 1
NSI M	18200	$7½	7⅛	7⅛	+ ⅛
NuWest D	3562	$9⅜	9	9	— ½
Ocdentl Pt	350	$12⅜	12	12	
Oil Patch	900	255	250	250	—10
Okanagan	1700	$7¾	7½	7¾	+ ⅜
Ontario Tr	3590	$9½	9¼	9¼	
Orlando R	600	$6⅝	6½	6½	— ⅛
OSF Ind	2020	$6¼	6¼	6¼	
Oshawa A	6530	$14	13⅞	14	+ ¼
Oshawa w	1200	170	170	170	
Overlnd 2 p	700	405	400	400	—10
Pac Pete	3268	$31¾	31	31½	+ ⅜
PanCan I	300	225	225	225	
Pemb A	14675	$7⅞	7¼	7⅞	+ ½
Pembin B	2310	$7⅝	7¼	7½	+ ⅜
Pemb D p	60	$25½	25½	25½	+ ½
Penningtn	210	$13¾	13¾	13¾	
PC Jewl	1370	$15	14½	15	+ ½
PC Jwl A	3554	$14	13	14	+ 1
F Dept S	6420	$16⅜	16	16½	+ ½
Petrofina	3439	$25⅜	24¾	25⅜	+ ¾
Phillips Cb	1425	$11⅜	11¼	11⅜	+ ¼
Pitts Eng	1925	$16⅜	16	16⅜	+ ¼
Pow Cp	25205	$8¾	8⅜	8½	+ ⅛
Pow C 5 pr	1125	$11⅛	11	11	
Pre Cable	1070	$16¼	16	16⅛	+ ⅛
Pre Trst	220	$39	38	38	+ 4
Prem Iron	700	225	225	225	
Price Com	8014	$8⅜	8⅛	8½	+ ⅜
Provigo	400	$7⅞	7¾	7¾	+ ¼
Prov B Can	350	$17¼	17¼	17¼	
Q Brdcast	540	$9¼	9¼	9¼	
Quinte A	260	205	205	205	— 5
Rank Org	5575	$25½	25⅛	25½	+ ⅜
Readers D	500	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
Realty C	1500	485	480	480	+ 5
Realty C w	100	215	215	215	
Reed Oslr	250	$9¾	9¼	9¾	— ⅛
Reichhold	100	$11	11	11	+ ¼
Reitman	115	$22½	22½	22½	
Reitman A	460	$21⅛	20¾	21⅛	+ ⅛
Rileys D	1400	260	250	255	+ 5
Ripley Int	1550	375	375	375	—10
Riv Yarn	z60	250	250	250	
Riv Yarn A	z80	275	275	275	
R Little	765	$67	66	66	+ 1
R Little A	255	$66	65½	65½	+ ½
Rolland	400	400	400	400	+10
Ronald Fd	200	$16½	16½	16½	— ½
Rothman	2450	$20¾	20⅛	20¾	+ ¼
Rothmn w	2610	630	605	605	—15
Rothm A p	125	$87¾	87¾	87¾	— ⅛
Rothm 2p	8100	$23⅛	22⅞	23⅛	+ ⅛
Royal Bnk	9830	$33⅞	33½	33¾	+ ⅛
Royal Trst	405	$42¼	42	42¼	
Russel A	4723	$13½	13¼	13½	+ ⅛
Russl H p	1200	$27	26½	27	+ ⅜
StL Cem A	25	$40½	40½	40½	+ ½
St Maurice	6100	115	110	110	— 5
Sandwell	1400	410	390	390	—20
Sayvette	z30	465	465	465	
Scintrex	930	330	330	330	— 5
Scot York	1600	$12⅜	12¼	12¼	
Scot Lasal	850	$11	10⅞	10⅞	+ ⅛
Scot Paper	z15	$22	22	22	
Scotts	300	$16⅞	16¾	16¾	— ¼
Seaway M	1100	$7⅞	7¾	7⅞	+ ¾
Seaway pr	1075	$6⅞	6¾	6⅞	
Seaway w	700	90	87	87	— 3
Seco Cem	900	$11	10¾	11	+ ¼
Secur Cap	805	425	415	425	+30
Selkirk A	6540	$20¾	19¼	20¼	+ 1
Staw Pipe	1500	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Shell Inv p	1465	$37½	37¼	37½	+ ⅛
Shell Iw	10510	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
Shell A	2271	$37¾	37⅜	37⅜	+ ⅛
Shepherd	700	$6½	5⅞	6½	+ ⅛
Shully's	200	495	495	495	— 5
Sifton Pro	1490	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Silknit	100	$24	24	24	— ⅜
Silverwd A	250	$16	16	16	+ ¼
Simpsons	2440	$25¾	25¼	25½	
Simpson S	720	$34½	34	34½	+ ½
Sklar M	6400	400	395	400	+ 5
Sklar W	300	270	270	270	
Skyline H	2250	$12⅜	12½	12½	
Slater Stl	3192	$12	11½	11⅜	+ ⅜
Slater B pr	z50	$14	14	14	
Slat W Can	200	$15½	15½	15½	+ ¼
Slate Walk	100	$9½	9½	9½	
Southam	3540	$23¼	23	23	
St Brodcst	200	$16	15⅞	16	+ ⅛
St Paving	250	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅛
St Can	30839	$31⅜	31½	31⅜	+ ¼
Steetley I	900	$10¾	10¾	10¾	
Steinbg A	2625	$26½	25½	26½	+1½
Steintron	1100	480	480	480	
Ster Trust	300	$9⅝	9⅜	9⅜	
Ster T r	13800	40	35	35	
Teledyne	100	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Texaco	1950	$44¾	44¼	44¼	— ¾
Texaco pr	50	$65	65	65	+1⅞
Texas G	16450	$20½	20⅛	20⅛	— ⅛
Thoms N T	100	260	260	260	— 5
Thom

l'information sportive

SELON UN SONDAGE effectué en juin dernier mais dont les résultats ne sont publiés que maintenant, 66 pour cent de la population de l'Etat du Colorado est en faveur de l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 1976 à Denver. L'enquête conduite par le parti républicain local et qui portait également sur d'autres sujets, indique d'autre part que 85 pour cent de cette masse favorable aux jeux, estiment que l'Etat du Colorado doit couvrir la majorité des dépenses de l'organisation. Il en ressort également et dans l'ensemble que les républicains sont plus nombreux que les démocrates à vouloir soutenir le comité olympique de Denver dans sa mission, soit 74 pour cent contre 64 pour cent.

LA MORT du mi-lourd Stewart Gray à Winnipeg mardi était seulement la cinquième dans la boxe amateur et professionnelle au Canada, mais une de 280 dans le monde. La première mort dans une arène canadienne est survenue en 1913. On ne tient compte des morts dans la boxe amateur et professionnelle à travers le monde que depuis 1945. Le total s'élevait à 279 à la fin de 1970. Il y en a eu au moins deux en 1971, y compris celle de Danny Tucker, de Montréal, le 27 juillet dernier. La première victime canadienne a été Luther McCarthy en mai 1913, après un match mi-lourd contre Arthur Pelkey. A Québec, le 15 août 1946, Roland Prairie, 18 ans, s'est affaissé dans son vestiaire après avoir battu le poids léger Kid Point. Alex Chisolm, 23 ans, de la Nouvelle-Ecosse, a succombé à une blessure au cerveau à la suite d'un match de poids moyens contre Roy Sutherland le 3 novembre 1950. Tucker, 25 ans, est mort à l'hôpital, après être tombé au tapis dans un combat de mi-moyens juniors contre Reynald Cantin, de Montréal.

MARCEL GAUDETTE quitte le Service des relations publiques de la compagnie Bombardier pour retourner dans le journalisme avec le Journal de Montréal. Notre ancien collaborateur, expert en baseball, y écrira des reportages spéciaux sur différents sports.

LE CHAMPIONNAT PROVINCIAL de ballon-volant de la Fédération du sport scolaire du Québec sera disputé, demain, à Rouyn. Douze des 14 régions scolaires de la province y seront représentées tant chez les filles que chez les garçons. L'an dernier, la région des Cantons de l'Est avait gagné les deux catégories et elle sera là pour défendre ses deux championnats. Les rencontres auront lieu au Cégep et à la Polyvalente de Rouyn, le tout étant couronné par un banquet.

"GIS MIR", le trotteur de 6 ans qui tentera de remporter, ce soir à Blue Bonnets, sa 6ème victoire consécutive en 1972, sera peut-être vendu à un groupe d'Allemands récemment de passage dans la métropole. La Ferme Miron a déjà vendu deux excellents coursiers à des Italiens, soit "Murray Mir" et "Duchess Mir", celle-ci étant depuis devenue une vedette des courses sous harnais en Europe. Dimanche après-midi, Blue Bonnets présentera une matinée appelée "Les fiançés". Avant la 9ème course, cinq couples choisis se rendront dans le cercle du vainqueur où une roue de fortune déterminera le couple gagnant, celui-ci recevant un gros lot consistant en un mobilier de style espagnol pour le salon, la cuisine et la chambre à coucher, courtoisie de Claude Richer. Les quatre couples perdants, eux, recevront des téléviseurs portatifs comme prix de consolation.

KEN DRYDEN, l'excellent gardien du Canadien, sera le conférencier invité au dîner d'ouverture de la campagne de souscription de la YMCA de Montréal, lundi prochain à la succursale centre-ville de l'organisme, au 1441 Drummond. L'objectif de la campagne des clubs YMCA est de $400,000.

GILLES GENDRON est actuellement en tête des conducteurs de Blue Bonnets avec une fiche de 23-18-15 en 117 courses. D'autre part, ses coursiers ont gagné une somme totale de $29,910. Sur ce plan, Benoit Côté est 2ème avec $25,657 et Serge Grisé 3ème avec $23,680.

NEUF FEMMES, au moins, conduiront des chevaux à Hazel Park à partir de demain alors que la piste inaugurera sa saison 1972 de courses au galop. Ce sera la première fois qu'autant de jockeyettes participeront à une réunion de courses dans l'histoire du turf américain. En tête de la liste, on trouve la blonde et très jolie Mary Bacon qui fut déjà en vedette à notre piste Blue Bonnets. L'automne dernier, à Hazel Park, elle termina parmi les 10 meilleurs jockeys avec 12 vainqueurs à son crédit. Les autres jockeyettes qui prendront part à la réunion de 42 jours sont Kathy Duck, Sandy Schleiffers, Cheryl White, Kim Sawyer, Kathy Schroeder, Michelle Harris, Judy Hancock et Mary Ellen Longan.

MIKE KILKENNY, un lanceur gaucher né au Canada, a signé son contrat avec les Tigres de Détroit pour la prochaine saison de baseball. Parmi les autres joueurs qui ont hier signé leur contrat, mentionnons le lanceur Tom Bradley (White Sox de Chicago) et le lanceur Dick Drago (Royaux de Kansas City).

TERRY HARPER, des Canadiens, ne représente plus la compagnie de bottines de ski et patins Lange de Saint-Jérôme.

RADIO-CANADA, contrairement à ce qui avait été annoncé, télédiffusera la partie de hockey de samedi après-midi entre les Canadiens et Détroit, au Forum. La joute Canadien-Pittsburgh de dimanche après-midi, par contre, ne sera définitivement pas télévisée.

MARIE-THERESE NADIG, championne olympique de descente de slalom géant, a été la meilleure de la course sans-arrêt devant l'Autrichienne Wiltrud Drexel et la Française Isabelle Mir, hier matin à Crystal Mountain. Cette descente d'entraînement a été courue par temps couvert et par température changeante, froide au départ, douce à l'arrivée, si bien que le fartage posa de sérieux problèmes. L'Anglaise Divina Galica, notamment, rata le sien. Le parcours est court comparativement aux descentes classiques de Val d'Isère, Grindelwald ou de Bad Gastein par exemple. Mais la neige étant fraîche et assez molle, il a fallu supprimer un virage en début de parcours qui n'aurait pas tenu. On se prend cependant à regretter que 4 descentes, 2 féminines et 2 masculines (aussi courtes) comptant pour la coupe du Monde seront disputées (demain et dimanche) sur des parcours aussi peu sélectifs, les pistes étant dénuées de difficultés.

HARMON KILLEBREW, le redoutable cogneur des Twins du Minnesota, a signé, hier, un contrat d'un an lui garantissant un salaire de $125,000. Charley Manuel et Rick Renick ont également accepté les offres de l'équipe. Par ailleurs, à Saint-Louis, les voltigeurs Joe Hague, Jose Cruz et Cirilo Cruz ainsi que le 2ème-but Julian Javier ont signé leur contrat pour la saison 1972. Bing Devine, le directeur général des Cardinaux, a aussi révélé que l'équipe avait invité le vétéran voltigeur Ted Savage au camp d'entraînement du club.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

-- Établi en 1880 --

C.-D. Meilor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
F. J. Bastien, C.A.
R. Barriere, C.A.
G. Borduas, C.A.
J.G. Beaulac, C.A.
J.M. Daoust, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, Suite 1564
Montréal 126, Que. - 844-4445

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaboration avec:
Société d'Études Economiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montreal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Étienne, France
Londres, Grande Bretagne
Suite 360, 1980 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 109, Qué.
937-4238

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables Agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis-Philippe Chamberland, C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUEBEC
Édouard Richard, C.A.
MONTREAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
150 ouest, 73ième Rue,
Québec 7, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 3, Qué.
861-5741

CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS
Charles Cazelais, B.A., B. Com., L.A., C.A.
Gaetan Poupart, B.A., B.Sc. Com., C.A.
Gerard Privé, B.Sc. Com., C.A.
3737 Monselet, Mtl-Nord,
5936 St-Hubert, Montréal.
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés

R.V. Barnett, C.A.	H.E. Bell, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A.	M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A.	L.J. Carriere, C.A.
M. Denega, C.A.	W.A. Forlinger, C.A.
H.R. Germain, C.A.	J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A.	G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A.	D.C. Hoover, C.A.
G.P. Keeping, C.A.	G. Limoges, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A.	R. Pearl, C.A.
R.A. Sinclair, C.A.	W.J. Smith, C.A.

Associés - résidents Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
700 Ouest,
Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél. : 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine C.A. Guy Croteau, C.A.
Claude Charbonneau C.A.
Yvon Séguin, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette c.a. Guy Charette c.a.
Roger Poupart c.a. Martin Lajeunesse c.a.
Hubert Mercier c.a. Raymond A. Poirier c.a.
Jean-Paul Berti, c.a.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sosseville, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT GOULD & CIE
Comptables Agréés
715 Carré Victoria 844-3307
Montreal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops, Vancouver
et representants dans le monde.

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE, BROSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés

B.F. Lachance, C.A.	P.Y. Brosseau, C.A.
D. Allaru, C.A.	R. Morin, C.A.
Pierre L. Legault, C.A.	P. Poisson, C.A.
Louis Bourdages, C.A.	

110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Societe nationale affiliee
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux a
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto
Montreal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et aux Etats Unis d'Amerique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MALLETTE, NORMANDIN & CIE
Comptables agréés

Y. Normandin, C.A.	P.E. Mallette, C.A.
G.R. Normandin, C.A.	A. Roussel, C.A.
B. Dumais, C.A.	G. Choquette, C.A.
J.J. Lecavalier, C.A.	D.R. Gariepy, C.A.
J. La Couture, C.A.	R. Chenier, C.A.
J. Blondin, C.A.	C. Cloutier, C.A.
M. Jalbert, C.A.	A. Boileau, C.A.

1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal - 866-2891
Ottawa, Québec, Trois-Rivières, St-Jérôme, Hull, Hawkesbury

McDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, OUIMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
50 Place Crémazie Suite 422
Montréal 351 387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Real Mainville C.A.
Gilles Blondin C.A.
Michel Guerin, C.A.
E.G.M. Mulligan C.A.
Gilles Mercille, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux a Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays.
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montreal, Quebec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
associés de la firme nationale
RAYMOND, CAMPBELL, BÉLANGER, WALTON, CHABOT & WILLETS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic, Rouyn, Toronto, London, Sarnia, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McLintock Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montreal, New Westminster, Ottawa, Quebec, Regina, St. John's N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
Comptables agréés
401 est, St-Joseph 844-1044
Eddy Chiratto, c.a. Magella Girard, c.a.
Jacques G. Hébert, c.a. J. Guy St-Georges, c.a.
Kimiaki Nakashima, c.a. Réjean Paille, c.a.
Jean-Claude Legault, c.a.
Représentée dans d'autres villes principales du Canada.

JOHNSON, DELAIR, GUIL, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montreal - Quebec
Rimouski - Sherbrooke
Trois-Rivières
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria Bermudes, Nassau et Freeport Bahamas, Grand Cayman États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables agréés
Charles A. Gouveau, C.A.
Fernand Rheault C.A.
210 o., b. Crémazie - Du. 8-9251

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
J.-Serge Gervais, C.A.
Waouih Boulos, C.A.
4926 ave Verdun Verdun
769-3871

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS D'ACTION EN SEPARATION DE BIENS

DAME MARIE PAULE BEAUDOUIN épouse de JOSEPH EMILE BEAUDOIN résidant en les cité et district de Montréal instruira une action en séparation de biens en Cour Supérieure district de Montréal, après l'expiration de quinze (15) jours de la publication du présent avis, contre JOSEPH EMILE BEAUDOIN résidant en les cité et district de Montréal.

Montréal, le 17ième jour de février 1972

Me Robert Sacchitelle,
515 ouest rue Ste Catherine S 200
Montréal 111, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-06023-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal

demanderesse

-contre-

NINE DEVELOPMENT LTD., corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à NINE DEVELOPMENT LTD., à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 16 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier
242 Boul. Ste-Rose
Laval
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 808739

THE LONDON & LANCASHIRE INSURANCE COMPANY LTD, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires pour le Canada, à Toronto, Ontario,

demanderesse

-contre-

C.A. PEMBERTON & COMPANY LIMITED, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires dans la ville de Toronto, Province d'Ontario, au no: 124, The East Mall,

défenderesse

et demanderesse-en-garantie

-et-

MEAT PACKERS EQUIPMENT CO., une succursale de Chemetron Corporation, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires dans la Ville d'Oakland, Etat de Californie, un des états des Etats-Unis d'Amérique, au no: 1226, 45e Avenue,

défenderesse-en-garantie

IL EST ENJOINT a MEAT PACKERS EQUIPMENT CO à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 14 février 1972

Me P. Pothier
J.C.S.

Mes Ogilvy, Cope & Ass.,
Suite 700, 1 Place Ville-Marie
Montréal 113

Avocats de la demanderesse

AVIS DE CONVOCATION

A TOUTES LES PERSONNES MAJEURES INSCRITES SUR LE ROLE D'EVALUATION EN VIGUEUR COMME PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES ET S'IL S'AGIT DE PERSONNES PHYSIQUES, QUI SONT MAJEURES ET POSSEDENT LA CITOYENNETE CANADIENNE, LOCALISEES SUR LE BOUL. SUNNYBROOK, DE LA RUE HYMAN DRIVE AUX LIMITES NORD DE LA FERME 303".

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné W.W. Lancaster greffier intérimaire de la Ville de Dollar-des-Ormeaux, que conformément à une résolution du Conseil de cette Ville, adoptée à l'assemblée spéciale, tenue le lundi, vingt-et-unième jour de février, mil neuf cent soixante-douze – (le 21 février, 1972), une assemblée des personnes habiles à voter au premier alinéa de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes est convoquée et sera tenue le lundi, sixième jour de mars, mil neuf cent soixante-douze – (le 6 mars, 1972) à 19:00 heures (19:00) au Poste de Police, Feu, 10 chemin Sunnydale, Dollard-des-Ormeaux, P. Qué. A cette assemblée le règlement no 451 intitulé:

"REGLEMENT PROUVOYANT A LA CONSTRUCTION ET A L'INSTALLATION D'EGOUTS DOMESTIQUES ET PLUVIAUX, CONDUITE PRINCIPALE D'EAU, PAVAGE, BORDURES ET TROTTOIR SUR LE BOULEVARD SUNNYBROOK, DE HYMAN DRIVE AUX LIMITES NORD DE LA FERME 303, ET A UN EMPRUNT AU MONTANT DE $62,500 A CES FINS".

sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et que si la votation est demandée conformément à la loi, un jour sera là et alors fixé pour la votation aux fins de constater l'approbation ou le rejet dudit règlement.

DONNE sous mon seing, en la Ville de Dollard-des-Ormeaux, P.Qué., ce 22e jour de février, 1972.

W. W. LANCASTER
GREFFIER
INTERIMAIRE

Je, soussigné déclare avoir PUBLIE ET affiché copies dudit avis aux endroits usuels dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux, ce 22e jour de février, 1972

COPIE CONFORME
(SIGNE) W. W. LANCASTER
W. W. LANCASTER – GREFFIER INTERIMAIRE

W. W. Lancaster
Greffier intérimaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-02492-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ROBILLARD & FRERES CONST. LTEE, corporation légalement constituée ayant autrefois son siège social à Montréal, P.Q. et maintenant de lieux inconnus,

defenderesse

IL EST ENJOINT à ROBILLARD & FRERES CONST. LTEE à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 16 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier
242, Boul. Ste-Rose
Laval
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO 05-00419-72

CLAUDE CHARLES MEULEAU, désigneur domicilié et résidant au 327 Blvd. Laval, Laval des Rapides, district de Montréal,

Demandeur

-vs-

DAME CHANTALE LE PAPE, épouse commune de biens de CLAUDE MEULEAU, la présente adresse inconnue.

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR La défenderesse Dame Chantale Le Pape, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'assignation et de la Déclaration a été laissé au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 16 février 1972

(S) MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.
ME. RALPH A. COHEN
Avocat
1255 Phillips Square
Suite 200
Montréal 111, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-01275-72

LA SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT, une corporation avec siège social à Ottawa, Province d'Ontario et ayant sa principale place d'affaires pour la Province de Québec, en la ville de Mont-Royal, district de Montréal.

demanderesse

-vs-

DAME MARY CALOGRIDES, Affréteuse, épouse séparée de biens de Costas Levantis, suivant la loi de la Grèce, et aux termes d'un Contrat de Mariage passé devant Me Polydoros Vardoulakis, notaire à Athènes autrefois domiciliée au 392 Joseph Huet, à Boucherville, et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY

mis en cause

AVIS

La défenderesse, DAME MARY CALOGRIDES, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissés au Greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, le 18 février 1972.

(S) LESSYK & CLARKE
1 Place Ville Marie,
Suite 2631,
Montréal 113, Québec.

CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que Anwar Toma domicilié au 2185, rue Vincent, Ville St-Laurent, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Anwar André Thomas, ledit changement de nom concernera également son épouse, Nour Thomas, et leurs enfants, Amal (Marie Thérèse), Nadia (Marie Hélène) et Galal (Nicolas), tous domiciliés au même endroit.

Les procureurs du requérant
DROUIN, SIROIS, ROULEAU & COTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
No 05-817,366-71

COUR SUPERIEURE

KRAFT FOODS LIMITED, corps politique et corporation dûment incorporée, ayant une place d'affaire en la ville de Mont-Royal, district de Montréal,

Défenderesse principale
demanderesse en garantie

-vs-

CANADIAN NATIONAL RAILWAY CO., corps politique, et corporation dûment incorporée ayant son siège social et sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal

demanderesse principale
défenderesse en garantie

-et-

A. KUZIK, résidant autrefois en la cité de Lachine district de Montréal présentement de lieux inconnus,

défendeur en garantie

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur A. KUZIK défendeur en garantie est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation, de la déclaration principale, du Bref D'Assignation, de la déclaration en garantie, a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 18 ième jour de Février 1972.

MARIUS D'AMOURS P.C.S.M.

Mes Malo, Croteau, & Ass.,
2197 est Sherbrooke
Montréal 133, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-07366-72

CAMERON FACTORS LTD, corporation légalement constituée, ayant son siège social à 50, Boul. Crémazie ouest, Suite 425, Montréal, district de Montréal,

demanderesse

– contre –

B.I. TRADING CORPORATION, corporation légalement constituée ayant son siège social à 47, Old Hanuman Lane, Bombay République des Indes,

défenderesse

– et –

FLAM TEXTILES (CANADA) LTD, corporation légalement constituée, ayant son siège social à 99, Chabanel ouest, Montréal, district de Montréal.

– et –

INTERCONTINENTAL FABRICS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à 99, Rue Chabanel ouest, Montréal, district de Montréal

Tierces-saisies

IL EST ENJOINT à B.I. TRADING CORPORATION à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 février 1972

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes Mendelsohn, Rosentzveig et Ass.
1010, ouest Ste-Catherine
Montréal
Avocats de la demanderesse

AVIS est donné que MILNISON INVESTMENT CORPORATION, demandera au ministère des institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte.

DATE à Montreal, le 22 février 1972.

E. LAWRENCE COHEN,
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-02505-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

VALCOURT CONSTRUCTION LTEE, corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

IL EST ENJOINT à VALCOURT CONSTRUCTION LTEE à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 16 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier
242 boul. Ste-Rose
Laval
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-07569-72

VIATEUR LATULIPPE, camionneur, domicilié et demeurant dans le Village Bingham, paroisse de Rigaud, comté de Vaudreuil, district de Montréal,

demandeur

– contre –

RICHARD HAYES, de domicile inconnu,

défendeur

– et –

MM. LES REGISTRATEURS DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE VAUDREUIL, faisant affaire au no. 420 boul. Roche, en la cité de Vaudreuil, district de Montréal

Mis-en-cause

IL EST ENJOINT à RICHARD HAYES à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 18 février 1972

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Me Guy Bissonnette
420, Boul. Roche
Vaudreuil, P.Q.
Avocat du demandeur

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DMA – 72 – 10082
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 14 mars 1972

Région Richelieu.

FOURNITURE DE CONDENSATEURS MONOPHASES DE TYPE EXTERIEUR.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO – QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS ($4,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires

B. LACASSE - W.E. JOHNSON

Montréal, le 15 février 1972.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

ASSISTANCE JUDICIAIRE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO. 12-019432-72

Dame Luciana Zanchettin, des Cité et District de Montréal, requérante, vs. Narciso Pietro Gasparini, autrefois des Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue. Intimé. L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à son intention au Bureau d'enregistrement des Divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Jacques Perron, Registraire, Me Gerald Y. Green, Procureur, 10 ouest, St-Jacques, suite 909, Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

ASSISTANCE JUDICIAIRE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-019-264-72

DAME MARIA HREN, ménagère, séparée de biens de Ivan John Plecko, dans la cité et le district de Montréal, résidant à 4093, Laval,

Requérant (e)

-vs-

LEDIT IVAN JOHN PLECKO, anciennement de la Cité et du district de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé (e) YVAN JOHN PLECKO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 18 février 1972

(S) Jacques Perron
REGISTRAIRE

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GRU – 72 – 10082
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 14 mars 1972

Région Matapédia

TRAITEMENT CHIMIQUE AU NIVEAU DU SOL DE POTEAUX DE BOIS EXISTANTS DANS LES DISTRICTS DE GASPE ET RIMOUSKI

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO – QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS ($ 4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres direct

Des étudiants russes du hockey qui sont allés à bonne université

par MARC THIBEAULT

Malgré le froid, les rues enneigées et des autobus chargés comme des boîtes à sardines, 4,000 des 4,002 sièges de l'Auditorium de Verdun étaient occupés, avant-hier soir, lors de la présentation d'un match hors-concours entre l'équipe universitaire nationale de la Russie et un club d'as de l'Association sportive universitaire du Québec. Comme 200 amateurs ayant acheté des billets à l'avance ne se présentèrent pas et qu'on vendit plusieurs places debout, on peut certes dire que l'événement fut un succès financier.

Les Russes, depuis qu'ils dominent le hockey mondial à un niveau pseudo-amateur ou olympique (quoique le "ou" ne soit peut-être pas indiqué!), attirent les foules partout où ils jouent, plus particulièrement au Canada où on voudrait tant les voir perdre. . .ce qui arrive occasionnellement. Ainsi, mardi soir dernier, l'équipe de l'Université de Toronto, qui domine le hockey universitaire canadien depuis 5 ans, triompha des étudiants russes au compte de 5-1 devant 4,800 amateurs faisant craquer l'amphithéâtre Varsity.

Ce ne fut pas le cas à Verdun alors que les Russes gagnèrent facilement par le compte de 5-0 contre une équipe d'as groupant 9 joueurs du collège Loyola et 5 de l'université Sir George Williams, l'alignement étant complété par 2 représentants de l'Université de Montréal (Pierre Fontaine et Pierre Arsenault), 1 de l'Université Bishops, 1 de celle de Sherbrooke, 1 de McGill et 1 de Trois-Rivières. Contre ces 20 joueurs québécois, les Russes présentèrent 18 étudiants costauds ayant bien appris la technique d'Anatoly Tarasov, l'instructeur de l'équipe nationale soviétique (hier congédié).

Cette technique, en vérité canadienne (Frank Boucher, Billy Cook et Bun Cood en furent le plus bel exemple), consiste à patiner rapidement tout en exécutant des passes précises et cela, pendant 60 minutes de jeu. Sur ce plan, tout en nous faisant admirer une cohésion remarquable et un excellent jeu dit "de position", les Russes, même au niveau universitaire, nous offrent un spectacle feu-roulant qui est vraiment excitant. Ce qui, à la longue et aussi, épuise leurs adversaires.

A cette technique de base exploitée de façon on ne peut mieux chorégraphique, Tarasov, depuis environ 5 ans, a ajouté une honnête rudesse que ses milliers d'élèves (ses livres sur le hockey font évangile en URSS) ne connaissaient pas autrefois. Avec le résultat que les Russes ont maintenant des joueurs d'impressionnante taille qui ne tombent pas facilement de leurs patins. On en a eu une preuve, toujours à Verdun avant-hier soir, alors que nos joueurs universitaires, particulièrement à la 1ère période, voulurent ralentirent leurs rivaux en s'élançant sur eux pour leur donner de bonnes mises en échec "canadiennes". Le résultat de cette tactique en fut un assez comique: 9 fois sur 10, c'était le joueur canadien qui s'écrasait pendant que le rival visé poursuivait sa route. . .et de la 12ème à la 18ème minute de ce tout premier tiers, les joueurs russes prirent une avance de 3-0!

Les Canadiens abandonnèrent donc cette vaine tactique en 2ème période, ce qui n'empêcha pas les étudiants russes de porter leur priorité à 4-0. . .et, finalement, à 5-0 dans les 20 dernières minutes de jeu.

A propos de cette défaite de nos as universitaires du hockey, il faut dire que ceux-ci ne jouaient ensemble que pour la 2ème fois (ils avaient eu une séance d'exercice auparavant). Ce qui revient à dire qu'ils ne pouvaient avoir un jeu aussi bien synchronisé que celui du club complet et victorieux de l'Université de Toronto.

Néanmoins, la victoire des Russes fut convaincante et ils seront certes à surveiller, à partir de demain et à Lake Placid, alors que les championnats du monde de la Fédération internationale du sport universitaire commenceront, le Québec y étant représenté, sur le plan hockey, par une formation d'as universitaires qui ne sera pas nécessairement la même que celle d'avant-hier soir.

Une dernière observation sur le jeu offert à Verdun: deux joueurs québécois (Richard Dupras et Mark Shewchuck) se révélèrent peu gracieux en dernière période alors que, se sentant battus, ils s'attaquèrent inutilement (du coude dans le visage) au gardien Alexandre Sidelnikov.

Ils ont leurs caprices

Les étudiants russes, à leur entrée sur la patinoire, furent par contre très généreusement applaudis par les spectateurs. Faisant ligne au centre de la glace sur sa longueur plutôt que sur sa largeur, ils répondirent à ces applaudissements en levant leurs bâtons, du côté est puis du côté ouest, vers la foule. . .avant d'échanger de petits souvenirs avec leurs rivaux canadiens.

Ceci dit, on ne saurait, d'autre part, ignorer plusieurs exigences imposées avant le match. A leur arrivée à l'Auditorium, les Russes trouvèrent que le plancher de ciment de leur chambre pouvait abimer leurs lames de patins et exigèrent un plancher de bois. On leur en donna un en alignant des planches à la va-comme-je-te-pousse.

Ils exigèrent encore 50 bâtons de hockey! "C'est parce qu'on en aura besoin la semaine prochaine", a expliqué un de leurs représentants qui n'expliqua pas, d'autre part, pourquoi ils étaient venus en Amérique sans un nombre suffisant de bâtons.

Lors des exercices (véritable spectacle digne de l'entrée en scène des Globetrotters de Harlem) d'avant-partie, ils remarquèrent qu'il n'y avait pas de drapeau russe au-dessus du tableau indicateur. On en trouva un à la hâte et on l'installa. Mais les Russes remarquèrent encore qu'il n'était pas au même niveau (comme on l'avait accroché à la hâte le geste était évidemment involontaire) que celui du Canada et exigèrent qu'on l'élève un peu plus, ce qu'on fit. Enfin heureux, les étudiants russes se mirent à jouer après que ces petits caprices eurent retardé la partie d'une demi-heure ce qui, en fait, fut heureux pour un public arrivant à l'amphithéâtre tant bien que mal à cause de la pénible circulation dans nos rues, donc en retard.

Leur petit spectacle d'avant-partie? Il consiste surtout à aligner 8 joueurs avec autant de rondelles à quelque 25 pieds du gardien. Dès que le premier a lancé sur celui-ci, les autres lancent à leur tour pan-pan-pan! Avec le résultat que le gardien reçoit une rondelle à chaque 2 secondes pendant 16 secondes. Il paraît que c'est bon pour ses réflexes.

Ah! oui! Ces jeunes Russes ont appris à se servir du lancer-frappé. Leurs meilleurs joueurs? Les avants Anatoly Frolov, Alexei Mishin et Viacheslev Anisin, leur défenseur Alexei Andreev (il joue dur—2 punitions— le gars!) et le gardien Sidelnikov.

Deux dépisteurs de la ligue Nationale, incidemment, étaient là: Bill McCreary, du Saint-Louis, et Ron "Professeur" Caron, du Canadien. Ce dernier aurait dit après le match: "Ces Russes-là ne pourraient pas battre l'équipe des Vieux de la Vieille de la ligue Nationale"! Franchement, "Prof", vous charriez un peu!

Le maître Tarasov remplacé !

MOSCOU (PA) – Anatoly Tarasov, le grand maître du hockey soviétique, a été congédié comme instructeur de l'équipe nationale de la Russie bien que celle-ci ait remporté une autre médaille d'or aux Jeux Olympiques d'hiver de Sapporo, Japon, il y a deux semaines.

La décision a été annoncée par le presidium de la Fédération de hockey soviétique.

C'est l'agence de nouvelles Tass qui a brièvement diffusé ce geste-surprise en expliquant que c'était "en prévision des championnats du monde du hockey" du mois prochain que la décision de congédier Tarasov, ainsi que son bras droit Arkady Chernyshov, avait été prise.

Tarasov aurait été remplacé par Nikolai Puchkov, ancien gardien de l'équipe nationale qui était devenu l'instructeur du Club militaire de Lenningrad et qui est le grand'frère du gardien Victor Puchkow actuellement en tournée en Amérique avec l'équipe nationale universitaire de la Russie.

On a d'autre part révélé que Chernyshov serait remplacé comme instructeur-adjoint par Vsevolod Bobrov, ancien brillant joueur d'attaque de l'équipe nationale russe des années 1950.

$$$$$$$$$$$$$$$$$$
ÉPARGNEZ SUR L'IMPÔT...
Grâce à une police enregistrée d'épargne-retraite.
ÉMILE FRÉGEAU
Le gérant de la succursale Montréal-Décarie est à votre disposition
Bureau 404, 5850, Chemin de la Côte de Liesse
Téléphone 731-3461
631-0350
SUN LIFE DU CANADA
$$$$$$$$$$$$$$$$$$

HOCKEY
LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO
CE SOIR à 8:00 HEURES p.m
OTTAWA
vs
CANADIENS
Billets maintenant en vente au
FORUM

HOCKEY
LIGUE NATIONALE
DEMAIN à 8 HEURES P.M.
DETROIT
vs
CANADIENS
Billets maintenant en vente au
FORUM

EAST ski DANS L'EST
REGION QUEBEC & VERMONT
BROMONT
BROMONT: 514/534-2202 / MONTREAL: 514/861-6152
MONT ORFORD
819/843-6548 / MONTREAL: 514/878-1242
OWL'S HEAD
MANSONVILLE: 514/292-5592 / MONTREAL: 514/878-1453
MONT ECHO
514/243-6722
MONT SUTTON
MONTREAL: 514/866-5159
JAY PEAK
VERMONT: 802/988-2611 / MONTREAL: 514/866-1284

Les Expos à l'entraînement

WEST PALM BEACH (PA)- Les Expos de Montréal ont débuté hier leur période d'entraînement malgré l'absence de quatre lanceurs dont l'excellent Carl Morton. Morton, la recrue de l'année de la ligue Nationale en 1970, n'a pas encore signé son contrat même s'il eut hier un entretien avec le directeur général Jim Fanning.

Par ailleurs, le voltigeur Keith Lampard a accepté les offres des Expos, ce qui diminue à quatre le nombre des Expos à n'avoir pas signer leur contrat. Ce sont Rusty Staub, Mike Marshall, Ron Hunt et Morton.

• • •

L'UNIVERSITE LAVAL de Québec sera la scène, demain et dimanche, du championnat provincial d'athlétisme en salle. Des athlètes de la trempe de Claude Ferragne, qui établissait récemment un nouveau record canadien du saut en hauteur avec un bond de sept pieds, Michel Charland, Josée Turcotte et plusieurs autres se produiront alors au magnifique stade recouvert du Pavillon de l'éducation physique et des sports de Laval. Le pavillon sera aussi la scène, en fin de semaine, du championnat canadien universitaire de ballon-volant, alors que les quatre associations sportives du pays y délégueront leur équipe championne. L'Université de Montréal y représentera les universités du Québec.



JACKIE GLEASON, (à gauche), grille une cigarette en compagnie d'Arnold Palmer avant que celui-ci ne frappe son premier coup de départ au tournoi Jackie Gleason qui débutait hier à Fort Lauderdale, en Floride. (Téléphoto PA)

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est

	j	g	p	n	bp	bc	pts
Boston	62	45	8	9	259	141	99
New York	61	40	11	10	266	143	90
Montréal	60	34	14	12	226	158	80
Detroit	61	27	25	9	199	190	63
Toronto	63	25	27	11	160	172	61
Buffalo	62	13	35	14	159	228	40
Vancouver	59	16	38	5	148	210	37
Ouest							
Chicago	61	38	16	7	198	128	83
Minnesota	61	32	20	9	165	140	73
St-Louis	62	21	32	9	169	201	51
Californie	62	18	30	14	173	229	50
Philadelphie	60	18	31	11	146	187	47
Pittsburgh	61	18	34	9	147	197	45
Los Angeles	63	16	40	7	155	242	39

Avant-hier
New York 4, Philadelphie 3
Toronto 2, Pittsburgh 0
Buffalo 2, Chicago 1
St-Louis 2, Los Angeles 0
Boston 8, Californie 6
Hier
Canadien 4, Minnesota 2
Chicago 3, Buffalo 5
Vancouver 0, Détroit 2
Demain
Détroit vs Canadien, 2h
Vancouver à Toronto
Boston à Los Angeles
Californie à Chicago
Philadelphie à Piettsburgh
St-Louis à Minnesota
Dimanche
Pittsburgh vs Canadien, 2h
St-Louis à New York
Philadelphie à Détroit, 1h30
Californie à Buffalo
Vancouver à Chicago

AVANT-HIER

RUSSIE 5, AS UNIVERSITAIRES 0
1ère période
1—Russie: Mashin (Frolov) . . . 11.46
2—Russie: Fedotov (Frolov) . . . 15.15
3—Russie: Boudonov . . . 17.48
Pun.: Andreev (R) 8.39, McNamara Q 11.25.
2ème période
4—Russie: Frolov . . . 1.21
Pun.: Andreev R 4.06, Kik Q 13.17, Shatalov R 16.15.
3ème période
5—Russie: Anishin (Shatalov . . . 10.51
Pun.: Fedotov $ 6.08, Shewchuk Q, Sidelnikov servie par Anasin R 8.15, Fedorov R 9.34

BRUINS 8, SEALS 6
1ère période
1—Californie: D. Redmond (6) Carleton, Marshall . . . 2:51
2—Californie: D. Redmond (7) . . . 13:22
3—Boston: Stanfield (18) McKenzie . . . 17:37
4—Californie: Croteau (5) Leach . . . 19:52
Pun.: Aucune.
2ème période
5—Californie: Carleton (14) R. Smith . . . 3:58
6—Californie: Croteau (6) J. Johnston, Shmyr . . . 7:34
7—Californie: Patrick (6) M. Johnston, Jarrett . . . 8:53
8—Boston: Cashman (18) Orr, Walton . . . 14:36
9—Boston: Stanfield (19) Orr . . . 17:15
Pun.: Walton B majeure, Shmyr C majeure 0:43.
3ème période
10—Boston: Orr (28) Westfall . . . 2:52
11—Boston: Stanfield (20) Orr, Awrey . . . 5:59
12—Boston: Esposito (53) Westfall, D. Smith . . . 14:31
13—Boston: Esposito (54) Cashman, D. Smith . . . 17:11
14—Boston: Sanderson (21) Orr, Westfall . . . 19:46
Pun.: Westfall B 8:17.
Lancers par

Boston	10	12	15 — 37
Californie	11	12	10 — 33

Gardiens: Johnston (B), Meloche (C).
Assistance: 10,492.

RANGERS 4, FLYERS 3
1ère période
1—New York: Tkaczuk (18) Stemkowski, Park . . . 11:20
2—New York: Hadfield (40) Gilbert, Ratelle . . . 14:31
Pun.: Hillman P 10:41, Park NY 15:58.
2ème période
3—New York: Park (19) Ratelle . . . 1:47
4—Philadelphie: Clarke (23) Potvin, Parizeau . . . 5:34
5—New York: Ratelle (46) Fairbairn, 16:11
Pun.: Stemkiwski NY 3:57, Flett P 18:07.
3ème période
6—Philadelphie: Clément (6) . . . 0:55
7—Philadelphie: Dornhoefer (12) Gendron, Van Impe . . . 4:45
Pun.: Clarke P 5:54, MacGregor NY 9:10.
Lancers par

Philadelphie	5	9	7 — 21
New York	12	15	13 — 40

Gardiens: Favell, Taylor (P), Villemeure (NY).
Assistance: 17,250.

LEAFS 2, PINGOUINS 0
1ère période
1—Toronto: Selwood (3) Keon, Harrison . . . 13:14
Pun.: Apps P. 1:11, Ley T 10:33, Horton P 13:10, Harrison T 16:51.
2ème période
Aucun but.
Pun.: Cardwell P, Harrison % mineure, majeure 3:12.
3ème période
2—Toronto: Ellis (15) Henderson, Ullman . . . 15:58
Pun.: Aucune.
Lancers par

Pittsburgh	18	9	7 — 34
Toronto	10	15	15 — 40

Gardiens: Rutherford (P), Parent (T).
Assistance: 16,362.

BLUES 2, KINGS 0
1ère période
Aucun but.
Pun.: W. Plager St-L, Lesuk LA 7:52, Unger St-L 11:45, St-Marseille St-L 17:08.
2ème période
1—St-Louis: Egers (19) Unger, Murphy . . . 18:13
Pun.: Crisp St-L 9:49.
3ème période
2—St-Louis: Crisp (12) St-Marseille . . . 19:18
Pun.: Aucune.
Lancers par

St-Louis	7	14	11 — 32
Los Angeles	11	9	11 — 31

Gardiens: Caron (St-L), Edwards (LA).
Assistance: 6,117.

SABRES 2, HAWKS 1
1ère période
Aucun but.
Pun.: Hamilton B 0:27, Korab C 9:27, Koroll C 19:10, Atkinson B mineurs et inconduite 19:30.
2ème période
1—Chicago: Pappin (21) Bordeleau, Angotti . . . 5:08
Pun.: Hill man B 7:09, Koroll C 19:12.
3ème période
2—Buffalo: Meehan (13) . . . 0:45
3—Buffalo: Ramsey (4) . . . 5:33
Pun.: Watson B 7:51, Jarrett C 15:57.
Lancers par

Buffalo	8	9	12 — 29
Chicago	11	14	6 — 31

Gardiens: Dryden (B), Esposito (C).
Assistance: 17,000.

LIGUE Jr du QUEBEC

	j	g	p	n	bp	bc	pts
Cornwall	49	36	12	1	282	148	73
Québec	49	34	14	1	292	186	69
Drummondville	48	32	15	1	227	195	65
Sorel	48	29	19	0	205	164	58
Shawinigan	48	26	19	3	223	161	55
Sherbrooke	48	24	22	2	246	230	50
Trois-Rivières	51	21	27	3	198	206	45
Verdun	47	15	31	1	186	276	31
St-Jérôme	49	14	35	0	217	340	28
Laval	50	7	43	0	175	341	14

Avant-hier
Trois-Rivières 9, St-Jérôme 3
Hier soir
Cornwall 6, Sorel 2
Québec à Shawinigan
Ce soir
St-Jérôme à Drummondville
Shawinigan à Québec
Verdun à Sherbrooke
Laval à Sorel

LIGUE Jr de L'ONTARIO

	j	g	p	n	bp	bc	pts
Toronto	46	25	12	2	263	195	72
Oshawa	48	29	11	8	233	178	66
Kitchener	51	26	18	7	260	207	59
Ottawa	52	27	22	3	210	178	57
Peterborough	49	24	17	8	213	185	56
Niagara Falls	50	22	21	7	222	226	51
St-Catharines	51	20	24	7	208	242	47
London	50	18	26	6	200	225	42
Montréal	48	8	31	9	170	235	25
Hamilton	51	10	37	5	166	273	25

Hier soir
London à Peterborough

LIGUE AMERICAINE

Est

	j	g	p	n	bp	bc	pts
Boston	60	34	17	9	206	146	77
N.-Ecosse	60	32	16	12	220	159	76
Springfield	58	23	22	12	202	195	59
Providence	67	21	27	9	198	210	51
Rochester	59	20	22	7	177	252	47
Ouest							
Cleveland	58	27	23	8	218	200	62
Baltimore	57	26	21	10	179	178	62
Hershey	55	24	21	10	198	177	58
Cincinnati	59	23	24	12	204	211	58
Richmond	58	22	26	10	176	269	54
Tidewater	58	14	36	8	152	230	36

Avant-hier
Boston 5, Hershey 0
Rochester 5, Cleveland 3
Hier soir
Richmond 1, Halifax 3
Cincinnati à Tidewater

Littler: 7 sous la normale

FORT LAUDERDALE (PA) – Le vétéran Gene Littler a, en deux occasions, rentré sa balle dans la coupe à l'aide d'approche, ce qui lui permit de réussir une magnifique ronde de 65, sept coups sous la normale, lors de la première ronde du tournoi Jackie Gleason riche de $260,000.

Le vétéran de 41 ans qui a gagné 24 tournois au cours de sa carrière, n'eut que 24 roulés sur les verts très rapides du parcours Verrarry long de 7,128 verges.

L'Australien Bruce Crampton détient le deuxième rang à 67 de cette compétition de 72 trous qui offrent $52,000 au vainqueur, le plus fort montant du circuit cette année.

La recrue Forrest Fezler, Mac McLendon et Bob Smith se retrouvent à 68 alors que plusieurs golfeurs ont terminé à 69. Parmi ceux-ci, on remarque Charles Coody, le champion du Tournoi des Maîtres, le Britannique Tony Jacklin et l'excellent jeune joueur Lanny Wadkins dont les 10 dernières rondes ont été sous la normale, exploit remarquable il va sans dire. Tom Weiskopf, Bobby Mitchell et Doug Sanders ont également joué 69.

Si plusieurs joueurs ont connu une bonne journée, on ne peut en dire autant des grands du golf. En effet, Jack Nicklaus a péniblement réussi 73 en réussissant un compte de 33 sur les derniers neuf trous. Il était cinq au-dessus de la normale après cinq trous! Arnold Palmer a obtenu deux doubles Bogeys et dut se contenter de 74. Enfin, Lee Trevino a connu une autre très mauvaise ronde en tournant une ronde de 76 tandis que Gary Player réussissait la normale.

L'adversaire de Chuvalo devait perdre sinon...

WINNIPEG (PC) – Le ministre des Loisirs du Manitoba, M. Larry Desjardins, a fait savoir, hier, qu'il avait reçu à son bureau la déclaration d'un boxeur poids-lourd de Détroit, affirmant qu'on l'avait menacé de mort en le prévenant qu'il devait perdre au deuxième assaut du combat contre le champion poids-lourd canadien, George Chuvalo.

Ce boxeur, Jim Christopher, aurait porté cette accusation dans un document qu'il a remis avant-hier à un avocat de Winnipeg, Me Ron Meyers, qui a lui-même remis la déclaration au ministre Desjardins, qui a juridiction sur la commission provinciale de boxe.

M. Desjardins a déclaré aux journalistes que, dans sa déclaration, Christopher maintient qu'il a fait mine d'avoir été knockouté parce qu'on avait menacé de le tuer.

Lundi dernier, en effet, l'arbitre a dû déclarer Christopher hors de combat, au deuxième assaut de son combat contre Chuvalo, à Winnipeg.

Le ministre a d'ailleurs lu devant les journalistes des extraits de la déclaration du boxeur américain.

"Il y a un type qui s'est présenté à ma chambre, à l'hôtel Marlborough, et m'a dit que, si je voulais retourner vivant à Détroit, le combat devait être fini en deux rondes.

"Il ne faut pas frapper George au visage. Tu comprends? Si tu veux retourner chez toi, quitte la ville bien vite, m'a dit cet homme.

"C'était un Blanc, qui portait un manteau et dont je ne pourrais pas dire l'âge. Mon entraîneur, Lee Krantz, était dans la pièce avec moi, à ce moment-là."

Hier, Chuvalo et son gérant Irving Ungerman ont déclaré que les accusations de Christopher étaient ridicules.

"Aucune accusation n'a été portée immédiatement après le match et je ne comprend pas pour quelle raison Christopher a fait une déclaration aussi stupide," a révélé Chuvalo. "C'est un gars facile à atteindre car il est un boxeur de bas calibre."

Combats douteux

Le ministre Desjardins a ordonné mercredi à la Commission de boxe du Manitoba de mener des enquêtes séparées sur chacun des quatre combats, qui ont eu lieu, lundi soir, à l'amphithéâtre de Winnipeg.

Dans le dernier combat, le boxeur Stewart Gray, de Toronto, a été envoyé au plancher par le champion mi-léger canadien Al Sparks, de Winnipeg. Gray devait mourir environ 24 heures plus tard, à la suite de blessures graves à la tête.

M. Desjardins a fait savoir qu'un des arbitres lui avait en plus indiqué qu'un participant à l'un des deux premiers combats pouvait avoir délibérément feint la mise hors de combat.

Chuvalo devait, le lendemain à Vancouver, signer un contrat en vue d'un combat contre l'ancien champion mondial des poids-lourds, Muhammad Ali, le 13 mars prochain. Son combat contre Christopher était le troisième au programme de la soirée de lundi, auquel assistaient 1,500 personnes.

Chuvalo et Ungerman devaient remettre la signature du contrat à plus tard, à la suite de la mort de Gray, également un protégé d'Ungerman.

CANADIEN 4 MINNESOTA 2

SOMMAIRE

1ère période
1—Canadien: Lemaire (22) Cournoyer, Tardif . . . 17.51
Pun.: Richard et Gibbs 7.31, Goldsworthy 12.38, Paradise 17.29 et Roberts 19.05.
2ème période
2—Canadien: Lapointe (8) Roberts . . . 2.13
3—Canadien: P. Mahovlich (26) Lafleur, F. Mahovlich . . . 7.34
4—Minnesota: Drouin (12) Grant, Reid . . . 10.26
5—Minnesota: Goldsworthy (26) Drouin, Grant . . . 14.57
Pun.: Larose 8.08, F. Mahovlich 14.51.
3ème période
6—Canadien: Larose (18) Pleau, P. Mahovlich . . . 9.02
Canadien 13 16 15—44
Minnesota 6 13 13—32
Gardiens: Canadien, Dryden; Minnesota, Maniago.
A-15,459

HAWKS 3, SABRES 5

1ère période
1— Buffalo: Atkinson (10) . . . 0.09
2— Chicago: D. Hull (19) Pappin, H. Martin . . . 3.10
3— Chicago: White (6) Nesterenko . . . 14.55
Pun.: Koroll 4.37, Evans 8.12, Korab (m.c.) 11.59, Magnuson (maj. et m.c.), P. Martin, Pratt (maj.) et Luce 14.39, Koroll 20.0
2ème période
Aucun but
Pun.: Evans 2.24
3ème période
4— Buffalo: yers (13) Perreault, Martin . . . 11.13
5— Buffalo: Luce (10) Evans, Lawson . . . 12.57
6— Chicago: D. Hull (20) White, pin . . . 16.11
7— Buffalo: Martin (40) . . . 17.59
8— Buffalo: Lawson (5) Hamilton . . . 19.50
Pun.: Pappin (min.) 18.23, Pratt (min. dam.) 18.23

Lancers par:

Chicago:	13	12	15 — 40
Buffalo	9	11	11 — 31

Gardiens: Chicago, Desjardins; Buffalo, Crozier.
A — 15,360

CANUCKS 0, WINGS 2
1ère période
1—Détroit: Berenson (25) Charron, Ecclestone . . . 10.05
Pun.: Boddy 5.36, et 17.05
2ème période
Aucun but
Pun.: Johnston 3.09, Balon et Stackhouse 3.33, Bergman 5.05, Guèvremont 6.15, Kearns 10.50
3ème période
2—Détroit: Dionne (19) Johnston . . . 8.33
Pun.: Johnston 2.42 et Tallon 14.11

Lancers par

Vancouver	4	12	10 — 26
Détroit	13	11	11 — 35

Gardiens: Vancouver, Wilson; Détroit, All Smith. A — 12,349.

À Blue Bonnets

HIER SOIR

Double: Sharp Hoot (4) et Mauds Champ (6): $103.50.
1ère quiniela: Pretty Speedy (3) et Lady Circo (7): $13.80.
2ème quiniela: Brown Flute (4) et Brave Sir (2): $19.60.
3ème quiniela: Buena Mir (3) et Rusty Major (6): $6.30.
Exacta: Countess René (4) et The Cavan Blazer (9): $116.10.
Assistance — 5,257.
Mutuel: $409,202.

UN MONDE DE COULEURS VOUS ATTEND AU SALON NAUTIQUE.
VISITEZ Le Kiosque des peintures Interlux
LA COMPAGNIE DES PEINTURES INTERNATIONAL (CANADA) LTÉE

salon nautique 72
PLACE BONAVENTURE
26 FEV. - 5 MARS
• Plus de 350 voiliers, bateaux à moteurs, des milliers d'accessoires
• Le défilé de modes nautiques des marchands de Place Bonaventure
• La garderie pour les mousses
• Participez au concours, gagnez une croisière "Windjammer" organisée par Voyages Travelaide
• EN PREMIERE AU CENTRE MARIN MarkTen: LE SIMULATEUR DE VOILIER OU VOUS APPRENDREZ A NAVIGUER; CLINIQUES, DEMONSTRATIONS, CINEMA.
EN VEDETTE "TEX" LECOR
du 26 fév. au 4 mars: 21h00
samedis et dimanches: 15h00
HEURES D'OUVERTURE: les samedis: 10 h. 30 à 22 h. 30 du dimanche au vendredi: 12 h. à 22 h. 30 le dimanche, 5 mars: 12 h. à 21 h.
PRIX D'ENTREE: Adultes $1.50 Etudiants: $1.00; enfants de 12 ans et moins $0.50
BONAVENTURE

Dans une paroisse aisée de Laval, seulement 20% de non-pratiquants

par Gilles Provost

Les deux tiers des habitants de la paroisse aisée de Saint-Urbain (Ville de Laval) disent pratiquer régulièrement leur religion, selon une enquête réalisée par des étudiants en théologie de l'université de Montréal. Seulement 20% ne pratiquent jamais. Ces résultats sont très différents de ceux qui ont été récemment recueillis dans des quartiers moins favorisés de Montréal (centre-ville: 12% de pratiquants, Hochelaga-Maisonneuve: 23% de pratiquants).

Les méthodes d'enquête ont aussi été différentes: Dans Saint-Urbain, on a procédé à un sondage de porte à porte et recueilli 838 réponses. Les autres chiffres, au contraire, proviennent du dénombrement des fidèles présents à l'église paroissiale un dimanche donné.

L'étude menée à Laval indique surtout une grande différence de comportements entre les moins de 30 ans et leurs aînés. Ainsi, 44% des moins de 30 ans disent n'observer aucune pratique religieuse. De plus, le sexe et le degré d'instruction ont une grande importance chez les jeunes mais ces facteurs n'ont alors aucune influence chez les plus de 30 ans.

L'enquête montre aussi que la pratique religieuse dépend de plusieurs facteurs complexes. Finalement, il semble que le plus important soit l'appartenance à l'une ou l'autre des classes sociales qui vivent sur le même territoire, mais qui ont des systèmes de valeurs et des comportements fort différents. Par exemple, il y a deux fois plus de non-pratiquants chez les locataires que chez les propriétaires.

La profession joue aussi un rôle très important: les membres des professions libérales traditionnelles ont un taux de pratique très élevé: seulement 18% d'entre eux ne pratiquent jamais. Par contre, les semi-professionnels qui constituent de plus en plus le groupe moteur de la société québécoise, ont le taux de pratique religieuse le plus faible: 31% d'entre eux ne pratiquent jamais.

Les employés de bureau et ceux des services publics ont un taux de pratique voisin de celui des professionnels de la société québécoise traditionnelle. Par contre, les ouvriers manuels, plus marginaux, ont un taux de pratique religieuse plus faible (25% de non-pratique).

Le pourcentage de pratique religieuse chez les femmes qui travaillent à l'extérieur est plus faible que celui de celles qui restent à la maison: 19% des ménagères ne pratiquent jamais mais le taux monte à 27% chez celles qui travaillent. La classe sociale est aussi très importante: les épouses d'employés de bureau ont un taux de non-pratique normal (21%) et très inférieur à celui des épouses d'ouvriers et de semi-professionnels (entre 31% et 38% de non-pratiquentes).

Le degré d'insertion dans la région étudiée semble aussi avoir de l'importance: les locataires pratiquent moins que les propriétaires. De plus, les locataires installés depuis plus de six ans ne comptent que 13% de non-pratiquants alors que ce taux monte à 33% chez ceux qui sont installés depuis moins de 6 ans. Par contre, chez les propriétaires (plus intégrés au milieu), la date d'arrivée n'a aucune influence.

Il faut dire que le quartier étudié a connu un développement récent: 40% de la population ne restaient pas sur place il y a 6 ans. Cette population est composée à 85% de propriétaires. (Dans les villes du Québec, il n'y a en moyenne que 15% de propriétaires). 46% de cette population a au moins terminé ses études collégiales. Ce n'est le cas que de 12% de la population dans l'ensemble des villes du Québec. Ce milieu ne compte que 25% d'ouvriers (contre 80% en moyenne dans les villes québécoises).

L'étude de la catégorie des moins de 30 ans est aussi très intéressante: Le taux de pratique religieuse, relativement élevé jusqu'à la fin du secondaire, tombe brusquement quand l'étudiant s'émancipe de la tutelle familiale. Cette rupture est particulièrement brusque dans le cas des jeunes travailleurs. Dans ce groupe, 57% des garçons et 36% des filles disent ne jamais pratiquer. Chez les jeunes ouvriers spécialisés, le taux de non pratique monte même à 90%

Chez les étudiants, la chute de la pratique est plus graduelle. Plus de 61% des universitaires de moins de 30 ans ne pratiquent pas. Plus ils progressent dans leurs études, moins ils pratiquent. Après 30 ans, par contre, le nombre d'années d'instruction n'a plus aucun influence: les universitaires ont le même taux de pratique que les ouvriers.

En quittant le foyer familial, la plupart des jeunes sont locataires. 35% des locataires ont moins de 30 ans, alors que ce n'est le cas que de 6% des propriétaires. La moitié des locataires qui ont au moins terminé leurs études collégiales ne pratiquent jamais.

Ces diverses données amènent les étudiants à conclure jamaiétudiants à con d'autant plus de distance par rapport à la pratique religieuse identifiée à la société traditionnelle québécoise que, dans les autres secteurs de la vie, au niveau professionnel, politique, etc, on est en contact avec d'autres systèmes de valeurs. Ces valeurs ne s'opposent pas comme telles aux valeurs de fond de l'expérience chrétienne mais plutôt au système de valeurs qui s'est figé dans la paroisse traditionnelle et auquel correspond le comportement religieux traditionnel de la société québécoise.

Où va l'argent de vos impôts ?

OTTAWA (PC) — "Où va l'argent de vos impôts?" deviendra sans doute le livre de chevet de bon nombre de contribuables canadiens qui, partisans ou adversaires de l'équipe du premier ministre Trudeau, sont désireux de connaître ce que l'Etat fera en 1972-73 de leurs impôts.

"Où va l'argent de vos impôts?" est le titre d'une brochure illustrée de 32 pages, publiée pour la seconde année, qui contient beaucoup plus de texte que de chiffres et qui explique comment le gouvernement utilisera le dollar fiscal.

Cette brochure a été distribuée, mercredi, en même temps que la présentation aux Communes du Livre bleu sur les prévisions budgétaires par le président du Conseil du trésor, M. Drury.

La brochure, sous différentes rubriques, rappelle ou confirme certaines des grandes priorités du gouvernement et explique comment, le gouvernement y fera face.

L'an dernier, le gouvernement avait consacré les quatre premières pages de cette brochure à exposer son "choix des priorités". Cette année, le gouvernement en consacre autant, mais pour rappeler que le Parlement est l'autorité suprême et comment il s'y prend pour examiner les prévisions budgétaires du gouvernement en place.



Cette Newyorkaise de 20 ans, Dourniese Hawkins, manie une foreuse de 90 livres devant une maison appartement de Manhattan. Elle est à l'emploi de Consolidated Edison et sa tâche consiste à vérifier les fuites de gaz et à faire des travaux d'excavation. Elle est la première femme à occuper un tel emploi.
(Téléphoto AP)

Jean-Marc Léger en visite à Abidjan

ABIDJAN (Reuter) — M. Jean-Marc Léger, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, est arrivé hier à Abidjan, dans le cadre d'une série de visites d'information dans les pays membres.

M. Léger a déclaré aux journalistes qu'il profitera de son séjour en Côte d'Ivoire pour faire avec les autorités le point des programmes de l'Agence en cours d'exécution dans ce pays, et recevoir d'elles des suggestions et des recommandations sur les perspectives d'avenir de l'Agence.

M. Léger, qui passera cinq jours en Côte d'Ivoire, aura des entretiens avec les principaux ministres ivoiriens, dont celui des affaires étrangères.

Les garderies du Canada viennent au dernier rang

par Solange Chalvin

Le Canada n'a pas à être fier de son système de garderies. Il vient en dernière place parmi les systèmes étudiés par un groupe de spécialistes sous la direction du Dr James Gripton de la faculté des sciences sociales de l'université Carleton au nom du Conseil canadien de développement social.

Ce sont les organisations mises sur pied par les Soviétiques et les Chinois qui sont classées les meilleures du point de vue de la commodité pour les parents, de l'accessibilité des locaux et des horaires, du contenu des programmes, de la qualité des locaux, de l'équipement et de la formation du personnel. Même les systèmes de garderies européens qu'on a tendance à louanger ne sont pas à la hauteur, conclut cette étude nationale sur les services de garderie qui a été subventionnée par le gouvernement fédéral.

"Nous avons un long chemin à parcourir pour doter notre pays d'un système adéquat de garderies pour les enfants d'âge pré-scolaire", a dit le Dr Gripton en déposant les résultats de l'étude.

La pénurie est si grande qu'il faudra de nombreuses années pour résoudre partiellement les problèmes des grandes villes. Quant aux organisations privées de garderies, elles peuvent être considérées comme à peu près nulles puisqu'elles ne répondent à aucune norme officielle à l'échelle des provinces et du pays, naissent et disparaissent comme des champignons, suivant la bonne volonté de citoyens plus sensibilisés que les autres aux problèmes des mères au travail et des familles à parent unique.

Des statistiques recueillies en 1968 et 1969 démontraient que seulement 50,000 enfants d'âge préscolaire fréquentaient les garderies. De ce nombre, 14,000 seulement recevaient un véritable programme de formation du premier âge. Et pourtant, le nombre d'enfants pouvant être accueillis dans des garderies était à ce moment-là de 2,955,900.

Les garderies ne répondent aux besoins que d'un très petit nombre de mères au travail, dit l'étude; en fait, seulement 3% d'entre elles avaient des enfants inscrits dans les garderies au moment de la cueillette des données.

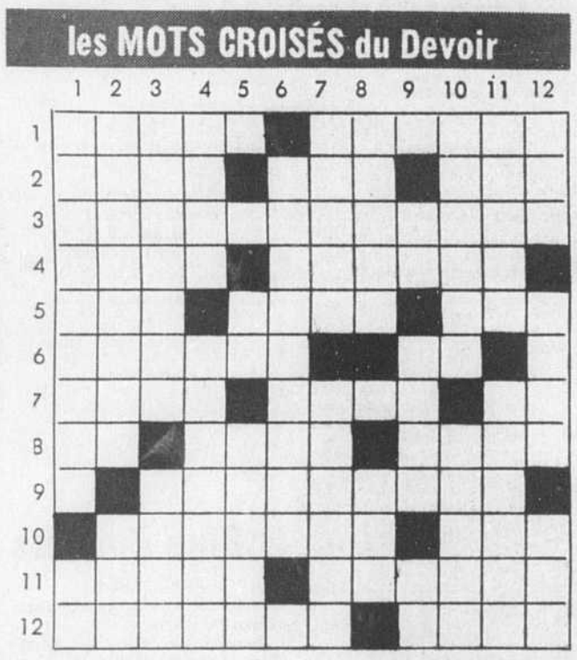
Plus les localités sont petites et éloignées, plus les services de garderies sont inexistants. Malgré cette pénurie, le nombre d'inscriptions a tendance à grimper et c'est justement ce qui justifie l'urgence d'un réseau mieux organisé de garderies à travers le Canada, dit l'étude rendue publique par le Conseil canadien de développement social.

Il est malheureux perçues constate également cette étude, que les garderies trop souvent perçues comme des refuges pour enfants vivant dans des situations familiales difficiles. En fait, écrit le Dr. Gripton, le nombre de mères au travail est en pleine croissance, et les conditions économiques actuelles ne peuvent qu'accentuer une telle tendance. Il faudra, par conséquent, que les garderies deviennent de véritables centres d'accueil et de formation pour tous les enfants d'âge pré-scolaire sans distinction.

Notons qu'à l'intérieur même du Canada, le Québec ainsi que les provinces atlantiques sont parmi les endroits les moins bien pourvus et organisés en services de garderies. L'Ontario possède les garderies les mieux organisées avec les provinces de l'Ouest. Notons que l'Ontario est la province qui a la législation la plus complète au sujet des garderies de jour. Le Québec prépare depuis plusieurs mois une législation qui tarde à être rendue publique.

L'absence de législation et de normes strictes dans l'établissement et l'opération de garderies dans plusieurs provinces s'ajoutent à la pénurie sérieuse de personnel compétent dans ce domaine, dit également l'étude, qui souhaite que les frais de garderies fassent partie de la sécurité familiale à laquelle tous les parents canadiens ont droit. Le système actuel d'allocations familiales est insuffisant, a déclaré le Dr Gripton, pour répondre aux véritables besoins de la famille canadienne.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

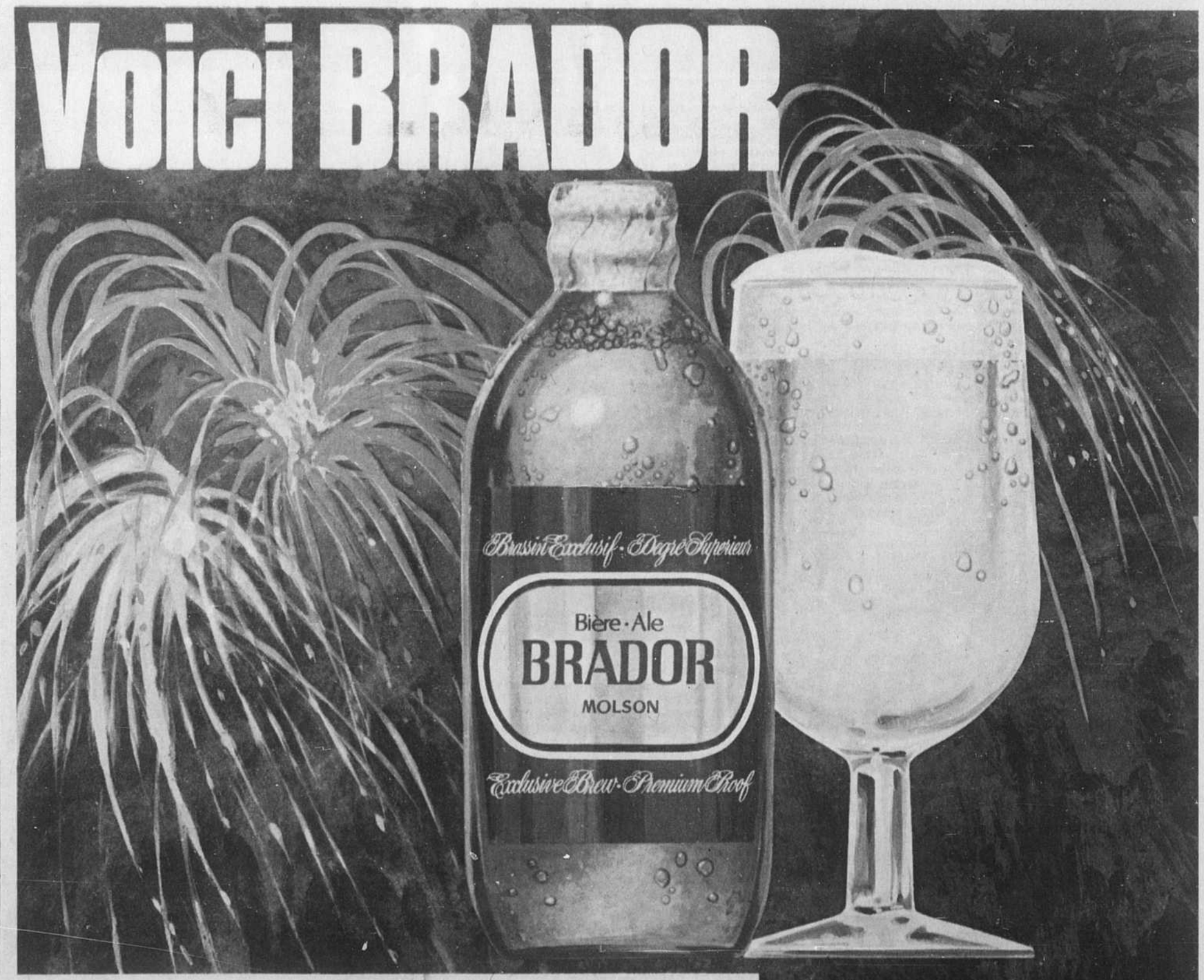
1 — Aller bien, convenir à. — De la nature de l'éther.
2 — Variété d'argile utilisée en peinture. — Pas ailleurs. — Autocar.
3 — Description du ciel.
4 — Prénom féminin. — Faire connaître par un récit.
5 — Ivette. — Fruit des conifères. — Démonstratif.
6 — S'entretenir familièrement. — Charpente du corps humain.
7 — Irlande. — Mois de l'année. — Fleuve de l'U.R.S.S.
8 — Année. — Affectation de pruderie. — Enivré.
9 — Petit sanglier au-dessous d'un an.
10 — Façon d'agir habituelle. — Aride.
11 — Sommet. — Introduit par la bouche dans l'estomac.
12 — Ce qui constitue la nature d'un être. — Recouvre le matelas.

Verticalement

1 — Petit d'une souris. — Fer.
2 — Auteur qui compose des livres. — Maison de campagne.
3 — Personne qui prononce un discours devant une assemblée. — Céréale.
4 — Victoire de Napoléon sur les Prussiens en 1806. — Qui coupe une ligne, une surface ou un volume.
5 — Cérium. — Partisan de l'arianisme.
6 — Manque de savoir.
7 — Cinéma. — Voisin du phoque
8 — Dignité papale. — Unité monétaire d'Extrême-Orient.
9 — praséodyme. — Inventeur d'appareils pour les ascenseurs. — Gadolinium.
10 — Insuccès (plur). — Pointer une arme sur l'objectif.
11 — Réer. — Parera.
12 — Epoque. — Tuyau cylindrique. — Pied de vigne.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	K	H	E	D	I	V	A	T	■	A	G	I
2	E	U	P	A	T	O	I	R	E	■	L	L
3	R	I	A	■	O	L	E	A	N	D	R	E
4	A	T	R	I	U	M	■	C	■	C	O	U
5	T	■	G	D	■	U	P	A	I	S	■	N
6	I	G	N	E	■	N	A	S	A	R	D	■
7	N	I	E	■	E	S	T	■	I	B	I	S
8	I	R	R	U	P	T	I	O	N	■	N	E
9	S	A	■	L	I	E	N	■	■	S	E	P
10	E	S	O	T	E	R	I	S	M	E	■	A
11	■	O	■	R	U	■	E	P	E	L	E	R
12	A	L	C	A	R	A	Z	A	S	■	N	E



la première bière québécoise de catégorie supérieure

BRADOR...la plus-que-bière signée Molson

Molson est fière de son coup en présentant la première bière québécoise de catégorie supérieure.

La nouvelle Brador coûte un peu plus cher que les bières ordinaires mais elle vaut son pesant d'or.

C'est une bière légère, rafraîchissante dont les ingrédients d'une qualité insurpassable font l'objet d'une fermentation toute spéciale. Le brassin est ensuite soumis à une maturation prolongée qui lui communique un velouté parfait.

Son degré supérieur d'alcool — plus de 10% de preuve — en fait une bière capiteuse qui se déguste lentement. Offrez-vous une Brador ou, mieux encore, savourez-la en bonne compagnie. Vous serez fier de votre coup.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800 Square Victoria
Suite 2104 - Montréal 115
Maurice Riel, C.R. — Albert Bissonnette, C.R.
Clermont Vermette — Gerald J. Ryan, C.R.
Jaime W. Dunton — Jean Louis Tetrault
Michel Green — Paul Cartier
Tél. : 866-6743
Adresse télégraphique : RIVERDIN

COMPAGNIE D'INFORMATIQUE DE GESTION LTÉE
2431A Nancy - Brossard, P.Q.
876-3329 ou 659-2677
- Consultant en Mécanisation
- Montage de Systèmes informatisés (études légales-petites entreprises)
- Formation de personnel
- Cours d'analyse et de programmation d'ordinateur